CHAMBRE - KAMER

COMMISSION D'ENQUÊTE

ONDERZOEKSCOMMISSIE

STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
1/1 Vanhamme			

Openbare vergadering van de ONDERZOEKSCOMMISSIE BELAST MET HET ONDERZOEK NAAR DE WIJZE WAAROP DE BESTRIJDING VAN HET BANDITISME EN HET TERRORISME GEORGANISEERD WORDT.

Réunion publique de la COMMISSION D'ENQUETE CHARGEE D'EXAMINER LA MANIERE DONT LA LUTTE CONTRE LE BANDITISME ET LE TERRORISME EST ORGANISEE.

- Vergadering van dinsdag 12 december 1989
  Réunion du mardi 12 décembre 1989

- Voorzitter : DE HEER BOURGEOIS
  Président : M. BOURGEOIS

- De vergadering wordt om 14 u.30 m. geopend.
  La séance est ouverte à 14 h. 30 m.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
1/2	VANHAUW		V.MEERBEEK	

De Voorzitter.- Geachte collega's, de vergadering is geopend.

Ik verwelkom hier de heer Goffinon. Vandaag vergaderen wij in openbare ~~zitting~~. Ik heb er geen bezwaar tegen dat men enkele opnamen maakt, maar de micro's en de camera's dienen onmiddellijk te worden verwijderd wanneer wij vragen beginnen te stellen.

Mijnheer Goffinon, U heeft reeds de eed afgelegd.

De commissie wenst ~~bij het einde~~ naar het einde toe van haar werkzaamheden op een aantal elementen van het onderzoek terug te komen. Wellicht is het U mogelijk ons nadere toelichting te geven.

U heeft mij gezegd dat U bij vele dossiers betrokken was zodanig dat wij ~~deze~~ (vandaag tijdens) haar zitting, niet alles zullen kunnen behandelen, omdat ik om 16 uur een andere ~~zitting~~ getuige heb opgeroepen.

STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
VANHAUW		V.MEERBEEK	

1/3

Ik wens U over volgende zaken vragen te stellen, meer bepaald over uiterst rechts in dit land, zoals het WNP en Le Front de la Jeunesse. Ik wens U bovendien ook vragen te stellen nopens de zaken waarbij U betrokken was, met name de zaak Latinus, de zaak van de "Rue de la Pastorale", enzovoort. In laatste instantie betreffen mijn vragen de zaak Vernaillen, met de aanslag op de wagen hier in de Leuvenseweg. Ik zou ook graag uw appreciatie vernemen over de cel van Waver en dan vooral over de richting, die op een bepaald ogenblik, onder andere door rechter Schlicker, werd gevolgd, wat ons inziens noodlottig is geweest voor de onderzoekers.

Ook over de zaak François en de zaak François-Raes, die twee verschillende zaken zijn, zou ik van U graag nadere uitleg bekomen.

STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
1/4 VANHAUW		V.MEERBEEK	

Ik denk dat de journalisten nu wel de nodige beelden hebben vastgelegd, gelieve dus uw materiaal te verwijderen. Ik verzoek de bodes erop toe te zien dat gedurende de zitting geen opnamen worden gemaakt of geen micro's worden gebruikt.

Mijnheer Goffinon, ik wens te beginnen met de zaak François. Gelieve uw uitleg zeer bondig te houden en ons precies die inlichtingen te geven, waaraan wij nood hebben.

Het onderzoek in de zaak François begon ingevolge brieven die de heer Raes, eerste-wachtmeester, aan zijn hiërarchische overste richtte. Deze brieven bleven zonder gevolg, waarna de heer Raes naar de rechtbank gaat en zich daar tot de heer Substituut Pelletier richt, waar hij verklaart dat hij lang genoeg heeft gewacht op zijn hiërarchische oversten, die geen enkel gevolg aan zijn herhaaldelijke tussenkomsten hebben gegeven.

Nadien is U, mijnheer Goffinon, een van de eersten die de opdracht krijgt van uw oversten een dossier naar de Substituut bij de rechtbank te - dragen.

Is wat ik tot nu heb gezegd, juist ? Wat ons interesseert is dat u even de omstandigheden zou schetsen waarin u kennis hebt gekregen van het optreden van de heer Raes en in welke omstandigheden u dan naar het Parket werd gestuurd door uw oversten. Het interesseert ons wat daarbij allemaal werd gezegd en niet gezegd.

Dat is een eerste vraag. Ik zal u daarna een tweede vraag stellen met name op welke wijze u verder bij het onderzoek werd betrokken.

Vous avez la parole, monsieur Goffinon.

M. Goffinon.- Je vais tâcher de reprendre toute l'affaire François. Je n'entrerai pas dans les détails des éléments d'enquête mais je ~~tache d'~~ exposerai en fin de compte comment l'affaire François a débuté, quels sont les différents alinéas qu'il y a eu dans cette affaire ~~et~~ ensuite la finalité de l'enquête. Ce sera plus ~~simple~~ sain pour bien comprendre ce qui s'est passé.

Premier point, j'ai été mis au courant ultérieurement que François Raes avait contacté ses chefs à un moment donné pour leur signaler que certaines irrégularités étaient commises au BND. J'ai su cela. C'était la confirmation de ce que j'apprendrai plus tard, mais à ce moment-là personne n'était au courant de quoi que ce soit. Il n'y a jamais eu de réaction à la gendarmerie concernant ce que Raes avait relaté à un de ses chefs.

Comment l'affaire François ~~Personnellement, je n'ai pas l'affaire~~ François a-t-elle

débutée? Un jour une équipe de la BSR de Bruxelles s'est rendue à Amsterdam pour entendre le fameux truant Farcy. Ce dernier était impliqué dans une importation d'héroïne avec des Chinois pour environ 50 kilos. Il était surveillé par la BSR de Bruxelles déjà depuis de nombreuses années.

M. le Président.- A quelle date ces faits se situent-ils?

M. Goffinon.- Cela date de 1979.

M. le Président.- Au début? A la fin?

M. Goffinon.- C'est dans le début de l'année.

Les deux personnes qui en fin de compte sont allées là-bas pour tenter d'entendre Farcy concernant des personnes qui étaient impliquées dans le trafic ici. Ce M. Farcy, qui venait de s'établir depuis quelque temps dans le quartier de la Porte de Namur, a demandé

pour me voir. Il était arrêté depuis plusieurs mois. Je ne connaissais pas personnellement ce monsieur, je n'avais jamais ~~xx~~ eu de contact avec lui. Pour me faire venir ce Farcy avait promis à mes collègues de leur fournir des informations s'ils arrivaient à me faire aller en Hollande. Je m'y suis rendu avec mes deux collègues et j'ai contacté ce M. Farcy.

M. le Président.- Puis-je avoir le nom de vos deux collègues?

M. Goffinon.- Ce sont M. Jacques et M. Peters. Tout ce que j'avance ici, vous pourrez à tout moment en avoir soit des documents, soit la confirmation auprès de personnes que vous pourriez interroger.

Je suis allé voir ce M. Farcy qui nous dit : "Il faudrait que vous me sortiez d'ici parce qu'on m'accuse d'être le responsable du trafic - ce qui est vrai en réalité, nous le saurons par la suite - et je veux démontrer que ce n'est pas vrai. Pourriez-vous m'aider?"

Je lui réponds : "Je ne sais pas dans quelles circonstances". Il dit : "Je veux tâcher de faire tomber une filière de trafiquants ". Je lui dis que je ne m'occupe pas de drogues mais que je peux en parler à mes collègues en rentrant.

La chose a été communiquée à la BSR de Bruxelles, qui a pris contact avec le BND. J'avais d'ailleurs très peu de contacts avec le BND. Ce dernier était d'accord de s'occuper de cette affaire-là.

M. le Président.- Quand vous dites que le BND était d'accord, on s'adressait à qui à ce moment-là et qui disait que ... ?

M. Goffinon.- C'est le commandant François en fin de compte qui a pris la décision de dire :
xxx : "Nous sommes d'accord d'essayer de faire tomber la filière".

Il fallait tenter d'amener les Chinois ici avec une quantité de

drogues.

Personnellement, ne m'occupant pas de drogues, j'ai dit que ~~xxx~~ je voulais bien servir d'intermédiaire, puisque M. Farcy veut passer par moi mais il n'est pas question que moi j'entre dans le contexte de drogues, ~~ce n'est~~ cela ne fait pas ~~une~~ partie de mon travail. J'ai donc servi d'intermédiaire et je me suis rendu plusieurs fois en Hollande pour avoir des renseignements supplémentaires. J'ai d'ailleurs été en Hollande, également avec M. ~~Raes~~ François Raes et M. Verbruggen, où nous avons contacté ce Farcy et l'opération a été montée en fin de compte par le BND pour envoyer un certain Joseph Vienne au Pakistan et en Thaïlande.

(Vienne)

Là il avait été prévu une rencontre — — (?). L'intéressé ~~de xx~~ devait prendre contact avec les Chinois et faire venir des Chinois ~~xxx~~ en Belgique avec la drogue pour les faire arrêter au moment de leur

passage à l'aéroport. Pour cette raison-là Farcy donnait toute une série de directives à Vienne pour aller en Thaïlande et au Pakistan.

A un moment donné Vienne est parti au Pakistan pour réaliser ce projet. Sur l'entrefait j'ai constaté que Farcy avait donné en plus des consignes que nous lui avions données à la demande auxBNDx de la BND et qui étaient très strictes - il n'était pas possible pour nous de pouvoir nous rouler dans cette affaire - d'autres consignes et qu'une partie de la marchandise devait être détournée dans un autre pays.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE	

4/1	STENOGR. DE BOUVERE	EVTL REVIS.	DACT. CONRARD	DAT.

A ce moment-là, nous avons tenté d'intervenir afin de faire cesser cette opération. ~~Ce qui~~ Il s'est produit~~, c'est~~ que la DEA est parvenue à faire arrêter M.Vienne au Pakistan. Ce dernier était d'ailleurs initialement d'accord de suivre toutes les directives de Farcy. En effet, M.Vienne était sous l'emprise "sexuelle" de M.Farcy.

Après cette histoire, j'ai voulu en savoir plus sur Farcy et j'ai commencé à mener une enquête sur l'intéressé. Je l'ai revu à plusieurs reprises et j'ai appris, ~~toujours~~ en le contactant, toujours avec MM.Jacques et Peeters, que l'intéressé avait trafiqué de nombreux kilos de drogues ici en Belgique, avec notamment des gens du BIC, donc de l'AIC (Administration de l'Information Criminelle).

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
6/2	DE BOUVERE		CONRARD	

En possession de ces renseignements, Farcy nous parlera également de ses contacts avec le BND. Avant de fournir ses renseignements au Parquet, j'ai voulu vérifier certaines des données car ce M.Farcy pouvait inventer énormément de choses. Et c'est en procédant à certaines vérifications que j'ai retrouvé un document à Interpol concernant un certain Mahommed Akfa Khan, individu dont j'avais entendu parler par M.Farcy.

M.Le Président.- Comment écrivez-vous ce nom?

M.Goffinon.- Mahommed Akfa Khan.

En retrouvant ce document, on pouvait constater qu'il y avait eu contact et correspondance entre ce Mahommed Akfa Khan et le BND. J'ai donc voulu savoir quel contact le BND avait eu dans cette affaire-là. J'ai ainsi eu l'occasion de rencontrer un membre du BND, M.Desbruggen. Je lui ai demandé qui était ce Mahommed

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

Akfa Khan que Desbruggen connaissait, et que le BND paraissait connaître. M. Desbruggen m'a répondu qu'il ne le connaissait pas.

Je dois dire qu'à la manière dont il a formulé sa réponse, j'ai très vite compris qu'il le connaissait mais qu'il ne voulait pas en parler. J'ai donc eu des doutes quant à cette affaire et je me suis dit que certains membres du BND ne voulaient pas me fournir d'explications.

Dès lors, j'ai pris contact avec M. Raes, qui avait quitté le BND, et qui se trouvait à l'auditorat militaire. Je l'ai invité chez moi et lui ai demandé s'il connaissait un certain Mahommed Akfa Khan.

M. Le Président.- Il avait déjà quitté le BND à ce moment là!

M. Goffinon.- Effectivement!

M. Le Président.- En quelle année était-ce?

M.Goffinon.- Cela se passait dans le courant de l'année 1979. Je tiens à préciser que M.Raes, au départ, m'a fourni la même réponse que M.Desbruggen et je lui ai dit textuellement ceci : "tu vas me dire la vérité, sinon tu te mets derrière les machines et ce sera pour t'interroger". C'est alors qu'il m'a répondu : "oui, mais j'en ai déjà parlé à mes supérieurs". Je poursuivis : "de quoi as-tu parlé?". Alors, il m'a raconté les trafics qui avaient lieu avec le BND. Personnellement, j'ai été sidéré que l'on puisse trouver de tels agissements à la Gendarmerie. J'ai ensuite dit à Raes "tu ne bouges absolument pas". Je vais prendre les contacts nécessaires".

Etant donné qu'un officier était impliqué dans cette affaire, ne voulant pas passer par toute la voie hiérarchique et que tout le monde soit au courant des informations que je possédais, je suis

allé trouver le colonel Magirus, qui était à l'époque le commandant de région. Je lui ai expliqué ce que je savais, ce que Raes m'avait raconté et je lui ai demandé de recevoir M.Raes, afin que je ne puisse avoir mal interprété les paroles qu'il avait prononcées.

Ensuite, le Colonel m'a demandé d'appeler Raes et de revenir avec lui jusqu'à son bureau. J'y suis retourné avec Raes. Ce dernier a réexpliqué les données en stipulant qu'il en avait déjà parlé antérieurement à ses chefs notamment au Colonel Albrechts avec qui il entretenait de très bons rapports.

Le colonel Magirus, à l'époque, était très surpris de cette situation et a décidé de dresser un rapport à l'Etat-major pour que l'on procède à une enquête. Nous avons convenu, le Colonel, Raes et moi de n'en parler à personne pour éviter que des personnes, impliquées dans cette affaire ne puissent avoir certaines réactions

et ~~xaxxe~~ ne fassent détruire certains documents. Il a été convenu de patienter une quinzaine de jours.

M.Le Président.- Cet entretien avec le colonel Magirus est très important. Possédez-vous encore une idée approximative des dates?

M.Goffinon.- Je dois ~~xegaxx~~ consulter des documents que je dois probablement encore posséder pour vous donner des dates précises, mais au stade actuel je n'en ai pas.

M.Le Président.- Oui, oui, mais on pourrait les obtenir! C'est très bien!

M. Goffinon.- Ce qui s'est passé ensuite c'est que nous avons attendu le Colonel Magerus qui nous a adressé un rapport le lendemain : le colonel m'a appelé dans son bureau en me donnant connaissance de ce rapport qui était très précis et dactylographié et qui ~~relatait~~ contenait toutes les données et les accusations portées par Raes. Je me souviens que le colonel Magerus avait mentionné dans ce rapport qu'il y avait lieu d'intervenir le plus rapidement possible à la gendarmerie pour faire cesser ce qui se passe au BND en disant : "nous ne voulons pas un Watergate en Belgique". Le colonel a été lui-même porter le document au général Baurir, il lui a d'abord relaté mais le général n'a rien voulu entendre. En fin de compte, le colonel Magerus a tellement insisté qu'il lui a dit : "je connais tout cela". Le colonel Magerus m'a répondu :

"Je lui ai présenté le rapport mais il a refusé de le prendre. J'ai insisté en disant : je ne sors pas de votre bureau tant que vous n'avez pas pris le rapport". Le Général aurait pris le rapport et l'aurait placé dans son tiroir.

M. le Président.- Et on vous aurait dit : "je connais tout cela". C'est bien. Alors je note.

M. Goffinon.- Oui, oui. Je vous rappelle les paroles qui m'ont été rappelées ici par le colonel Magerus. Malheureusement cette personne est décédée actuellement mais ce sont les paroles textuelles. Je dois vous dire que sur ~~xx~~ ces entrefaites, étant donné qu'il existait des infractions graves commises, mon devoir d'officier de police judiciaire était de rédiger un procès-verbal. C'est ce que j'ai expliqué à l'époque au colonel Magerus. Je l'ai rédigé comme je le voulais et ~~que~~

la gendarmerie elle-même s'occupe de l'enquête avec beaucoup plus de facilités.

J'ai préféré que la gendarmerie ouvre ~~l'enquête~~ elle-même et procède à l'enquête. Ne sachant pas ce qui allait se passer et étant donné que Raes avait déjà été éconduit pour le premier rapport, je suis allé trouver le premier substitut ~~Pétier~~ Reyters. J'ai dit à M. Pétier que j'étais en possession de renseignements graves, quant à l'officier de police judiciaire...

M. le Président.- Avez-vous été après M. Raes ?

M. Goffinon.- Non, avant M. Raes. Mais je vais y arriver.

Je suis allé chez M. Pétier en lui disant : étant officier de police judiciaire, je dois vous avertir de faits qui sont très graves mais permettez-moi s'il est possible, de dire ceci concerne la gendarmerie que celle-ci prenne elle-même ses décisions.

Mais je dois vous en avertir, puisque vous me donnez l'autorisation de garder ces renseignements pendant une quinzaine de jours en attendant les réactions et si la gendarmerie ne réagit pas, je me ferai un devoir de rédiger un procès-verbal. M. Pétiers a accepté. Sur ces entrefaites, M. Raes est revenu à la charge plusieurs fois en me téléphonant. VOici ses mots : "Adjudant que se passe-t-il ? Vous n'avez pas de nouvelles ? "

Je lui ai répondu : "prends patience, ne bouge pas maintenant, ne donne pas l'impression que c'est toi qui a provoqué l'affaire et ne donne pas l'impression d'avoir des réactions contre toi.

M. le Président.- Vous dites"provoquer", il a quand même été très discret.

M. Goffinon.- Oui, il a été très discret, il n'en a pas parlé mais le fait d'essayer de toujours tout savoir me faisait peur

et je craignais que tout cela se colporte et se sache.

M. le Président.- Il est bon de savoir que cela a été confirmé et qu'il a été très discret, c'est ce qu'on lui reproche.

M. Goffinon.- Tout cela a duré pendant un certain temps parce que je n'avais pas de nouvelles et que j'attendais en espérant toujours que quelque chose allait sortir de l'état-major de gendarmerie. En fin de compte, je n'ai rien vu et ce qui s'est passé c'est que M. Raes a rencontré l'ancien commandant de la BSR qui était l'adjudant chef Louis.

M. le Président.- Que faisait-il à cette époque ?

M. Goffinon.- Il était l'ancien patron de la BSR à Bruxelles. M. Raes lui en a touché un mot. Il lui a expliqué : "voilà ce qui se passe et lui a demandé des explications. M. Louis lui a répondu : "la gendarmerie ne nous aide pas, va directement chez le Procureur du roi M. Pétier.

M. le Président.- Etait-il toujours actif à ce moment?

M. Goffinon.- Non, il était pensionné. C'est ainsi que M. Raes a décidé d'aller trouver M. Pettiez et lui dire ce qu'il savait. Après le départ de M. Raes, M. Pettiez m'a téléphoné en me demandant de passer à son cabinet. Il m'a dit qu'il avait reçu la visite de M. Raes qui lui avait relaté des choses très gratves. "Etait cela que vous venez me dire ?". Je lui ai dit oui et que je croyais que la gendarmerie allait intervenir et je lui avais demandé d'attendre pour ne pas provoquer des réactions de la gendarmerie à son sujet. Il me dit : "puisque'en en a parlé j'ai rédigé un procès-verbal". Quelques temps après le procès-verbal a été rédigé. Je le sais par M. Pettiez parce que j'étais en contact avec lui. Il avait adressé un rapport au Procureur du Roi qui a lui-même a adressé un rapport au Parquet Général. Le parquet général a alors demandé des explications

au Général Baurir et j'ai été appelé à L'Etat-Major. Je devais rncontrer le Général Baurir. C'est à ce moment que le Major Vernaillen venait d'arriver au district. Il m'a demandé à m'accompagner à l'Etat-Major. Je lui ai fait un petit résumé des raisons pour lesquelles je devais aller à l'Etat-Major puisqu'il n'était au courant de rien. Ce résumé a été fait pendant notre trajet jusqu'à l'Etat-Major.

Contrairement à ce qu'on m'avait dit je n'ai pas vu le général mais deux colonels le Colonel Tack et le Colonel Hazard. J'ai été très surpris de la visite que j'ai faite là parce que dans le bureau en face, le major François semblait attendre quelque chose. En entrant dans le bureau j'ai entendu quelqu'un qui entrait dans la pièce voisine. Je ne l'ai pas vu mais la porte était restée ouverte. Je me suis douté - je ne sais si c'est exact - que c'était le Commandant François qui était

là pour écouter notre conversation.

M. le Président.- Vous n'en êtes pas certain ?

M. Goffinon.- Non, mais je m'en doute. Par la suite mes doutes se sont précisées. On m'avait demandé à ce moment ce que je savais sur l'affaire. J'ai répondu de manière laconique ~~en raison~~ parce que je soupçpnnais que le Commandant François se trouvait dans la pièce voisine. J'ai donc été très laconique dans mes réponses. J'ai tâché d'expliquer que je connaissais très peu de données. A la fin de l'entretien qui a duré environ un quart d'heure un des deux colonels m'a dit: "je voudrais vous poser deux questions particulières", et je lui ai dit : "oui, si je sais y répondre".

~~J'ai répondu oui, si je peux y répondre.~~ C'est à ce moment-là qu'on est allé fermer la porte séparant les deux pièces. A ce moment-là je me suis dit que quelqu'un pouvait ~~xxxxxxxx~~ écouter toutes les conversations et que, maintenant, il ne devait plus entendre ce qui ce disait. Deux questions m'ont été posées ~~alors~~. La première ~~xxxxx~~ a été de me demander si je pouvait expliquer le ~~XXXXX~~ BND pourquoi on est arrivé là. Je leur ai donné mon avis sur cette affaire. Et la deuxième, qui m'a fort surprise et que je n'ai pas compris à cette époque, je l'ai comprise bien plus tard, je ne l'oublierai jamais, fut la suivante : Croyez-vous ~~que l'on a poussé,~~ que l'on a créé le BND pour faire cela, c'est-à-dire, suivant moi, pour faire le trafic de drogue? On me demandait donc par là si quelqu'un avait voulu créer le BND pour faire le trafic de drogue. J'ai répondu ne pas connaître suffisamment

le BND pour pouvoir donner une réponse. Et je leur ai dit à ce moment-là être très surpris par la question posée. Et nous en sommes restés là. J'ai appris par la suite par M. Pétier qu'il y avait eu un échange de correspondance très laconique entre le général Beaurir et ~~le Président de la~~ le procureur-général. Dans sa correspondance, le général Beaurir se justifiait en disant qu'il n'avait pas mené d'enquête parce qu'il savait que j'étais chargé de l'enquête et qu'il ne voulait pas nuire à mon travail. Il y avait là quelque chose qui n'allait pas. Pour notre part, nous transmettons des renseignements à l'état-major afin qu'il fasse l'enquête et eux répondent qu'ils ne veulent pas faire l'enquête parce qu'ils ne veulent pas nuire à celle que je suis en train de mener.

M. le Président.- Ce sont sans doute là des raisonnements de

gendarmes, je n'essaierai donc pas de comprendre.

M. Goffinon .- Cet échange de correspondance s'est poursuivi encore quelques jours. Au moment donné j'ai été appelé chez M. Pétier avec qui j'ai eu un long entretien à ce sujet. La presse était au courant, nous ne savons pas d'où elle tenait ses sources des données que nous possédions et qui étaient relatives à l'affaire du BND. La presse parlait déjà d'un scandale à la gendarmerie, d'un scandale au BND. Je ne sais pas d'où venaient les informations. Ces informations étaient très laconiques. On savait qu'il y avait une enquête à la gendarmerie sur le BND et qu'il semblait y avoir - puisqu'il s'occupait de drogues - un trafic de drogue. Mais cela restait imprécis. Cependant on sentait bien que certaines personnes avaient déjà

parlé à l'expérieur. M. Pétiers et moi-même ~~ont~~ avons discuté à cette époque de ce qu'il y avait lieu de faire. Le parquet général n'a jamais voulu prendre position pour nous dire de faire l'enquête. Or, M. Pétiers voulait recevoir les ordres du parquet-général pour, par l'intermédiaire du procureur du Roi, avoir un ordre de procéder à l'enquête. M. Pétiers m'a expliqué qu'en tant que premier substitut il n'était pas facile de s'attaquer à un organisme tel que la gendarmerie. Il m'a dit : "comprenez, ce n'est pas à moi à prendre une telle ~~position~~ décision, il faut que mes supérieurs soient là pour me dire de prendre position". Dans la discussion, j'ai dit à M. Pétiers que nous ne pouvions pas laisser cette situation telle qu'elle ~~était~~, la presse est ~~maintenant~~ au courant. Nous allons donner l'impression que nous ne voulons pas effectuer l'enquête, que nous

voulons même camoufler l'enquête et je lui dit que nous ne pouvons pas prendre une telle responsabilité. M. Pétier a donc décidé en ma présence d'aller voir le procureur du Roi. Quand il est revenu il m'a dit : "adjudant, je regrette, mais je vais vous charger de cette enquête qui n'est pas facile. " Je lui ai répondu si vous m'en donnez l'ordre, j'effectuerai l'enquête. Il m'a dit d'attendre quelques jours afin de voir ce qu'il en était. Je dois dire que l'état-major, comme le colonel Vernailler XXXXXX Vanest qui était le commandant de district, m'avait demandé si j'avais un avis du parquet pour faire une XXXXXXX enquête pour un certain renseignement de les avertir. J'étais donc obligé de le faire. Lorsque j'ai appris que M. Pétier allait me charger de l'enquête, j'ai averti le major colonel Vernailler Vermeren que je devais m'occuper de cette enquête et que j'attendais des apostilles pour commencer.

C'est alors que ~~le colonel~~ M. Vernaillen m'a dit : Étant donné que des officiers sont impliqués dans cette affaire, ne crois-tu pas qu'il serait bon qu'il y ait également ~~qu'~~un officier qui t'apporte son aide dans cette enquête? Comprenez bien qu'en tant qu'adjudant de gendarmerie, m'attaquer à la gendarmerie et à l'état-major de la gendarmerie n'était pas chose facile.

M. le Président : Mais à ce moment-là vous aviez qualité d'officier ...

M. Goffinon.- Oui, je n'en disconviens pas. Je n'ai pas abandonné, vous pouvez le constater, mais il faut aussi faire preuve de déontologie et ce n'est pas toujours facile.

M. le Président.- Je vous comprends, mais je pose la question.

M. Goffinon.- Je lui ai dit que M. Pétiers m'avait chargé de diriger cette enquête-là, que je voulais bien qu'il y participe mais qu'avant tout je devais avoir l'accord de M. Pétiers. J'ai téléphoné à ce dernier en lui expliquant la situation, disant notamment que le major Vernaillen, commandant de district, se proposait de m'aider. Je lui ai dit : Puisque des officiers participent à l'enquête, voyez-vous un inconvénient à ce que le major me donne un coup de main ? Il m'a répondu que cela pouvait se faire; du moment que je m'occupais de l'affaire, peu lui importait. J'ai donc déclaré, suite à cette réponse, qu'il valait mieux qu'il adresse ses apostilles au major Vernaillen.

Peu de temps après, vers août-septembre 1979, une première apostille est arrivée chez le major Vernaillen et ce dernier m'a appelé. Cette apostille demandait simplement de procéder à l'audition de Cammerman. J'ai dit que ce n'était pas de cette façon qu'il fallait procéder mais qu'il fallait commencer par faire une enquête que j'appellerais "d'environnement", c'est-à-dire en traitant tout ~~de~~ ce qui entoure l'affaire avant d'aborder l'ensemble, sinon cela n'aurait servi à rien.

M. Vernaillen m'a dit n'avoir jamais conduit d'enquête et qu'il lui semblait devoir se conformer uniquement à l'apostille. Je lui ai répondu qu'il fallait essayer de réaliser l'enquête. J'ai conseillé à M. Vernaillen de téléphoner à M. Pétiers en lui rapportant mes propos. Il l'a fait en ma présence et M. Pétiers a

répondu : Si M. Goffinon est de cet avis, faites ce qu'il demande.

Quelques jours plus tard nous devions commencer l'enquête mais je n'en ai plus entendu parler. ~~kuiz~~ Puis, un peu plus tard, j'ai entendu dire que deux de mes collègues travaillaient à cette enquête dans le cadre du BND ~~avec le major Vernaillen~~. Il s'agissait de l'adjudant Van Reybrouck et du Premier Toumsaint. Je fus étonné car, étant chargé initialement de cette enquête, j'en étais exclu~~s~~ sans qu'on ~~ne l'ait dit~~ m'en eut averti.

M. le Président.- On ne vous en avait jamais parlé ?

M. Goffinon.- Non, mais n'oubliez pas que, faisant partie de la gendarmerie, je dois également exécuter les ordres de mes supérieurs et une interférence existe en cette matière ; il y a le travail judiciaire d'un côté et celui de la gendarmerie de l'autre.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE	

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
8/4	DE WEER		DE NAUW	

M. le Président.- On m'a dit que cela n'était pas exact.

M. Goffinon.- Je puis vous citer des dizaines d'exemples à ce sujet.

M. le Président.- Cela ne me semble pas possible, je ne le crois pas.

M. Goffinon.- Lorsque je parlerai de l'attentat de la voiture vous remarquerez ce qui s'est passé. On y arrive.

M. le Président.- Poursuivez d'abord le chapitre François. On ne va pas reprendre toute l'enquête mais nous voulons surtout être informés de ce qui s'est passé au début, c'est cela qui nous intéresse le plus.

M. Goffinon.- D'accord.

M. le Président.- Je voudrais encore vous demander si M. Pétiers ne vous a jamais rien dit à ce sujet ?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Non. Il attendait que les devoirs se fassent. Ce que j'avais demandé au départ, c'était de pouvoir faire une enquête, notamment en Hollande, ~~notamment~~ afin d'~~e~~ y aller contacter des services de police qui devaient être au courant de certaines choses intéressantes. J'aurais voulu pouvoir circonscrire tous ces événements, en procédant plutôt à une enquête d'information avant de procéder. M. Pétiet n'était pas constamment tenu au courant de ce qui se passait; de temps en temps le major X lui téléphonait mais il ne lui était pas possible de tout communiquer. Cela a duré environ deux mois.

M. le Président.- Ne communiquait-on pas les procès-verbaux au Parquet ?

M. Goffinon.- On les transmettait, mais il devait surtout y avoir un travail d'information et de rédaction en vue de rassembler les données avant de procéder à l'enquête proprement dite.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
9/1	VANDENBRANDE		VAN HOOF	

A un moment, le major Vernaillen est allé voir M. Peytier

pour faire l'intervention. Mais, sur ces entrefaites , je rencontre M. Peytier qui me demande comment avancent les choses. Je lui dis que je ne suis au courant de rien et que je n'ai pas été consulté par le major Vernaillen pour l'enquête. Lui croyait que j'étais toujours dans l'enquête. Je lui explique en deux mots ce qui se passe et il me répond qu'il n'est pas d'accord.

On venait alors de désigner une série de gradés de la BSR pour rejoindre la major Vernaillen et faire les différentes interventions. M; Peytier a pris contact avec le major Vernaillen le

3 lendemain de la désignation dont je vous ai parlé et je reçois la

2 visite de l'adjudant-chef Camby qui me dit : "A partir de demain,

1 tu rejoins l'équipe d'enquête. " Mais le major Vernaillen exige

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

que tu travailles uniquement avec lui et il m'a demandé de te préciser que c'est lui qui dirige l'enquête". Je dis: bien, si l'on me donne un ordre, je l'exécute. J'ai rejoint l'enquête / j'ai participé aux réunions et l'enquête proprement dite a débuté avec les interpellations de différentes personnes.

M. le Président.- Entre votre visite à M. Peltier et ce moment-là combien de temps s'est-il écoulé ?

M. Goffinon.- Deux mois, deux mois et demi.

L'enquête a donc commencé et j'étais présent quand on a interpellé toute une série de gendarmes du BND. Le commandant François devait venir le lendemain. On a commencé à interroger toute l'équipe, tous les intéressés, sans avoir de résultats. Chacun essayait de sortir de l'affaire.

Le lendemain on devait entendre le commandant François et j'ai voulu assister à l'audition d'un des gendarmes mais on m'a dit que je ne devais pas me trouver dans le bureau. Je devais participer à l'enquête mais sans avoir accès à tout.

Le lendemain je suis allé pour entendre le commandant François avec le major Vernaillen mais, comme il n'avait jamais entendu des personnes, il a voulu que je commence. Je voulais qu'il interroge lui-même mais il ne voulait parce que j'étais habitué et il y a eu toute une discussion. Finalement, j'ai commencé à interroger le commandant François et c'est là que nous avons eu les premiers éléments positifs de l'enquête. Des personnes ont été interceptées mais je ne pouvais faire qu'un tel devoir bien déterminé et progressivement , de la façon dont l'enquête se déroulait, je voyais bien qu'elle ne pouvait pas aboutir. Cela a duré jusqu'au mois de mar

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

9/4	STENOGR. VANDENBRANDEN	EVTL REVIS.	DACT. VAN HOOF	DAT.

L'interpellation des intéressés a commencé à la fin de l'année.

M. le Président .- En septembre ou octobre ?

M. Goffinon .- Il y a d'abord eu une préparation et c'est à la fin de l'année que les intéressés ont été interpellés.

A la fin mars j'ai été appelé chez M. de Broscau juge d'instruction chargé du dossier qui me fait part que l'enquête ne se déroule pas bien, que rien n'en sort et que l'on ne peut laisser les choses ainsi. La presse commence à faire du bruit autour de ce problème et il faut trouver quelque chose. Je dis à M. de Broscau que de la manière dont on travaille rien ne pourrait en sortir. Je lui explique la manière dont il aurait fallu étudier certains dossiers et je lui cite un cas. Sur base de cela, M. de Broscau me dit qu'il faut les interroger. Je lui réponds que je regrette, que j'exécute les ordres

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

du major Vernaillen et qu'il faut bien s'entendre à ce sujet.

M. de Biseau a contacté M. Peltier et a donné l'ordre par apostille que je procède ~~apostille de procéder~~ à l'audition d'un des auteurs qui était en fin de compte Decuypers.

J'ai interrogé De Kuyper. Les éléments du dossier étaient en ma possession, et, par chance, j'ai eu les premiers aveux de membres du BMD dans cette affaire-là.

Ensuite, M. de Biseau m'a obligé - vous pouvez retrouver toutes ces apostilles dans le dossier - à entendre moi-même toutes les personnes en cause. Etant francophone, j'ai même dû procéder à l'audition des néerlandophones, avec l'aide d'un collègue. Cela s'est bien passé et nous sommes arrivés au bout de l'enquête. [Il y a cependant eu quelques ~~petits~~ problèmes de friction parce qu'à partir du mois de mars, époque à laquelle M. de Biseau m'a chargé de procéder à ces auditions, le major Vernaillen s'est désintéressé de l'affaire et ne venait plus que très rarement. Lorsque j'interrogeais le commandant François, il se faisait remplacer par un officier. A l'occasion, il

assistait pendant quelques minutes à l'audition, puis, il partait, me laissant seul, bien que la présence d'un officier soit requise, lorsque j'interrogeais un autre officier.

Durant l'enquête, j'ai encore eu un petit problème avec le major Vernaillen. J'ai constaté que dans cette affaire étaient impliqués des gens de la DIA. J'ai donné des explications au magistrat et j'ai envisagé d'en faire un procès-verbal. Là, j'ai pu constater que le major Vernaillen était réticent. Malgré tout, j'ai insisté et lorsqu'il est parti en commission rogatoire, notamment aux Etats-Unis, j'en ai profité pour rédiger un procès-verbal détaillé de tous les éléments concernant les gens de la DIA qui ont, d'ailleurs été impliqués. J'ai entendu certains d'entre eux, mais on m'a fait remarquer qu'ils étaient protégés par l'immunité diplomatique, et ils n'ont pas été poursuivis.

M. le Président. - Pouvez-vous nous citer quelques noms.

M. Goffinon. - J'ai procédé à l'audition de M. De Cuypers qui était

le responsable de l'époque.

Je ne vais pas entrer dans les détails mais la DIA a essayé de s'introduire dans l'affaire, soi -disant pour nous aider. J'avais bien compris le système. Ils voulaient nous aider alors que certains des leurs étaient impliqués.

Je dois vous dire - et personne ne le sait jusqu'à présent - que cela n'est jamais sorti du dossier, puisqu'il n'a pas été traité au tribunal comme il aurait dû l'être. Les condamnations qu'ont reçues certains sont ridicules quand on voit les tonnes de haschisch et d'héroïne qui ont été passées, et quand on voit des condamnations similaires. D'ailleurs, à un moment donné, un avocat m'a dit qu'on ne pouvait pas plaider ce dossier, les éléments étaient trop

précis, on devait plaider sur la qualité des gens. En fin de compte, on a vu des condamnations qui ne ressemblaient à rien.

Je vais même plus loin. Vous avez deux individus qui trafiquent de la drogue. C'est ainsi que j'ai pu découvrir la filière de drogue qui passait par des Belges se trouvant en Suisse, vers l'Italie et les Etats-Unis. Cela a permis aussi de découvrir en Italie trois laboratoires. J'ai reçu M. Falcon à plusieurs reprises et j'ai interrogé les intéressés en sa présence. J'ai même rencontré l'attorney américain qui a permis de démonter toute une filière. Nous avons intercepté Barbé, Gillet et un troisième... En fin de compte, Barbé et Gillet ont été libérés après quelques mois de détention alors que Gillet avait presque dix-sept ans à purger,

reliquat de ce qui lui restait de son passé judiciaire, plus ce qu'il avait encouru ici.

Il existe des documents d'intervention notamment ...

M. le Président. - Ici ? En Italie ?

M. Goffinon. - Il a été libéré en Italie parce que, au moment de son interpellation, on ne possédait pas encore d'éléments, suffisants pour l'inculper.

Un membre de la DIA était aussi présent, un certain Angelli. Il s'agit d'ailleurs d'une histoire épique, des disputes entre la police, les carabinieri italiens, et la garde des finances concernant Gillet en vue de s'emparer des détenus. Des policiers ont déplacé Gillet d'une prison pour que les autres ne puissent pas le contacter. C'est une histoire invraisemblable et je ne puis vous la raconter en détail.

En fin de compte, on n'a pas pu interpeller Gillet,

qui leur a donné malgré tout certaines informations. Il jouait le beau jeu. A ce moment-là, les Italiens ne savaient pas ce qu'il avait fait dans l'affaire et c'est grâce à des documents que j'ai retrouvés dans une commission rogatoire en Suisse que j'ai découvert le pot aux roses. D'ailleurs, étant en Suisse, j'ai fait arrêter Gillet en Belgique et toute cette filière a été démantelée.

De heer Voorzitter.- Welke personen of welke dienst heeft u gezegd dat er in het onderzoek niet te veel moest worden aangedrongen aangezien het om beschermde personen ging ?

3

2

1

M~~onsieur~~o Goffinon.- C'est le ~~Colonel~~ Major Vernaillen qui m'a parlé de cela. Il était très bien avec lui. Il m'a dit : "Il ne faut pas hésiter; c'est un service officiel; il est là pour nous aider."

Permettez-moi de revenir sur un point qui m'a échappé tout à l'heure. En fin de compte, pourquoi le commandant François est-il tombé ? Il a fait son travail du mieux qu'il l'a pu. Mais n'ayant jamais mené d'enquête judiciaire, il est tombé dans le panneau qui avait été monté. Et par qui avait-il été monté, ce panneau ? Par la DIA. Comme ça, on pouvait tenir le commandant. En fait, c'est M. Touboul qui a fait tomber directement le commandant François. ~~c'est~~ un informateur de la DIA, ~~M. Touboul~~. M. Touboul fréquentait divers milieu~~x~~, diverses personnes, et notamment un certain Godart, de la PIDE qui, comme lui, faisait toutes sortes de choses. Pendant l'enquête, M. Touboul avait accepté de me contacter, mais il voulait me voir à l'Ambassade Américaine à Paris alors que la DIA prétendait

qu'il était sur la liste noire. Il y a quelque chose qui ne va pas. Si la DIA avait voulu, ce ne serait pas arrivé avec M. Touboul.

:

De heer Voorzitter.- Is wat u nu komt te zeggen het antwoord op de eigenaardige vraag die u op de Etat-major werd gesteld en die luidde : "heeft men ons dat doen opzetten precies om ons in de val te lokken? "

Telle était la question un peu spéciale que l'on vous a posée à un certain moment.

M. Goffinon.- A la fin de l'enquête dite du commandant François - je n'aime pas beaucoup du BND et du BIC -, comme j'aime connaître toute la vérité, j'ai continué à faire des recherches afin de voir d'où cela pouvait provenir. J'ai constaté que le commandant François était du district de Mouscron. J'ai appris ~~, notamment~~ par le colonel Magirus qu'il avait trouvé étrange que le commandant François, qui était à Mouscron, avait des contacts très fréquents avec des gens de la base Américaine en Allemagne. Par ailleurs, on constate que M. Farcy fréquentait toute la région de Mouscron et de Menin. J'apprendrai ultérieurement - je ne peux pas entrer ici dans le détail car trop de choses se sont passées, et, si mes souvenirs sont exacts, M. Farcy a été arrêté dans les années 1973-1974 - qu'avant cette

M. Farcy avait déjà été impliqué dans un trafic de drogue vers les Etats-Unis. M. Farcy avait alors chargé son homme de peine, M. Vienne, de conduire la drogue aux Etats-Unis. Les Américains étaient au courant. A ce moment-là, ils ont fait arrêter à Miami, si je ne me trompe, toute une série de trafiquants. Lorsqu'on est revenu ici quelque temps après, on a fait arrêter M. Vienne qui était impliqué avec Farcy dans divers vols. Une information est arrivée - seules, des personnes bien au courant de cet trafic pouvaient le savoir - précisant que la voiture de M. ~~Huvenne~~ Vienne, qui était arrêté depuis deux ans, portait des résidus de la drogue qui avait été transportée dans cette voiture. Vérification a été faite, et cela s'est révélé exact. Le dossier a été repris par le commandant François, puis par M. Reyniers de la police judiciaire.

Je ne dis pas qu'il n'était pas coupable, mais il fallait tenir compte

des circonstances - condamner M. Vienne pour trafic de drogue alors qu'il était téléguidé dans cette affaire.

M. le Président.- Etes-vous tout à fait certain de ce que vous avancez ?

M. Goffinon.- Je vous parle ici de mémoire. Il faudrait rechercher tous les dossiers, mais tout ce que je dis peut être démontré.

M. le Président.- Si vous avez des documents sur des dates ~~ou~~ des procédés, des personnes, cela nous intéresse, et je vous prie~~rai~~ de bien vouloir me les communiquer. Je reconnais que vous n'aviez pas été averti et que vous ne pouviez donc prendre ces documents avec vous.

Une dernière question : Et M. Raes dans tout cela ? C'est lui qu'on a liquidé! On n'en entend plus parler. Après tout ce qu'il a fait pour tenter de faire comprendre à ses supérieurs qu'il se passait

quelque chose, est-il encore intervenu après le commencement de l'enquête ?

M. Goffinon.- Je connaissais cette affaire avec M. Farcy. A un moment donné, alors que M. Raes était en visite avec moi en Hollande pour rencontrer M. Farcy, il a été écarté, sachant qu'il y avait une tension de la gendarmerie vis-à-vis de moi et de M. Raes. J'avais été averti par certains officiers dont je tiens à taire le nom ici et qui m'avaient dit ~~que~~ de faire attention parce qu'on allait tacher de m'avoir. J'ai dit que, moi, je travaillais dans la légalité, que je n'avais rien à me reprocher. Puis il y a eu tous ces problèmes avec M. Raes. C'est un scandale. Je le dis franchement. Je suis même allé trouver M. ~~Petier~~ Peyfiers pour lui demander de faire quelque chose. M. ~~Petier~~ Peyfiers m'a dit qu'il allait se renseigner pour voir si, éventuellement, il ne pourrait pas passer à la police judiciaire. Mais, renseignements pris, M. ~~Petier~~ Peyfiers m'a dit : "Non, il est un peu trop vieux, ce n'est plus possible." Je lui ai dit qu'on ne pouvait pas

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE	
STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
12/2 DECAMP		DE RYCKE	

l'abandonner, il n'a fait que son devoir ...

M. le Président.- C'est votre intime conviction?

M. Goffinon.- Oui, c'est mon intime conviction. Je suis toujours en contact avec lui et, quand je sais l'aider, je le fais. Je n'ai pas peur de le dire devant n'importe qui.

M. le Président.- C'était donc mes questions. Je donne la parole en priorité à M. Trousse.

M. Trousse.- J'aimerais demander quelques précisions à M. Goffinon afin que son exposé soit bien clair.

Est-il exact que le jour où M. Raes a déposé sa première dénonciation chez M. ~~Rexxxx Pelletier"c'était~~ Peyssiers, le 7 août 1979, vous avez été amené, dans le courant de l'après-midi,...

M. Goffinon.- Fin de l'après-midi?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Trousse.- ~~Dans le courant de l'après-midi~~ à remettre à M. ~~Pelletier~~ [Peyfiers] le rapport ~~daxMx~~ que M. Raes avait adressé par la voie hiérarchique à l'Etat-Major?

M. Goffinon.- Non, ce rapport-là, je ne l'ai jamais eu en mains.

M. Trousse.- Le procès-verbal de M. ~~Pelletier~~ [Peyfiers] dit que, dans le courant de l'après-midi, c'est vous qui avez remis le rapport.

M. Goffinon. Ce n'est pas possible. Je n'ai pas eu de remise de rapport. J'ai peut-être remis un rapport de synthèse des éléments que je possédais. Cela, c'est possible. Mais le rapport de l'Etat-Major, je n'en ai jamais reçu copie.

M. Trousse.- ~~Le rapport que~~ M. Raes [é] a remis au major Brugmann, ~~qui était~~ son chef hiérarchique. Celui-là, l'a envoyé directement à l'Etat-Major. C'est un rapport de 6 pages dactylographiées, très

~~serrées~~

serrées, que M. Raes avait rédigé à l'intention et à la demande du major Brugmann.

M. Goffinon._Oui, mais cela, c'est sur l'entrefait de l'audition. Quand on a appris que j'étais au courant de la chose, que ~~qu'il y avait~~ quelque chose était ~~en~~ cours, notamment au parquet, M. Raes a eu un contact avec le major Brugmann. C'est à ce moment-là qu'il lui a demandé de faire ce rapport.

M. Trousse.- Le rapport de M. Raes date du 12 juillet, si mes souvenirs sont bons. La première entrevue de M. Raes avec M. le Premier Substitut Peyfiers ~~Pellètier~~ date du 27 août. Deux jours après vous intervenez avec M. Raes chez le Premier Substitut Peyfiers ~~Pelletier~~ pour lui dire : "Monsieur le Premier Substitut, faites attention, l'Etat-Major a bloqué une instruction en cours qui consistait à

réentendre une certaine Madame Tierpont qui avait fait des déclarations à la BSR de Gand. Vous avez même cité un nom, je crois que c'était le général Reniers qui était intervenu pour empêcher cette enquête.

M. Goffinon.- Non, c'est le colonel Haesaert.

M. le Président.- Racontez-nous cela, Monsieur Goffinon, parce que il y a là des points d'interrogations pour nous.

M. Goffinon.- Je vais essayer. J'ai une bonne mémoire, mais il s'agit là de détails. Maintenant je commence à comprendre ce qui s'est passé.

~~Il y avait, dans un cas de trafic de drogues, une personne que~~ l'on suspectait une personne d'avoir participé à ~~ce~~ un trafic de drogues, c'était M. ~~Klauden~~ Klonen. Une description avait été donnée à Madame Tierpont de l'un des trafiquants. ~~Il s'est passé que~~ le premier chef de logis

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DA1.
12/6	DECAMP		DE RYCKE	

a voulu présenter la photo de ~~Knauden~~ Klonen au témoin. ~~Là il y a eu une discussion entre~~ le commandant François ~~qui~~ s'y opposait. Comme il s'y opposait, il est allé trouver un autre colonel, le supérieur du commandant François qui, lui, a accepté. Mais lorsque Verbruggen est arrivé à Gand pour présenter la photo, il a reçu un avis de l'Etat-Major de district l'avertissant qu'il était strictement interdit de présenter la photo. Il n'a donc pas pu la présenter.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	Voir

Nous avons, malgré tout, présenté la photo. Et M. ~~Klauden~~ Klonen (?)

a été formellement reconnu.

:

M. le Président.- De cette manière, on peut faire avancer une enquête...

C'est tout à fait la méthode !

M. Trousse.- N'y-avait-il pas, outre M. ~~Klauden~~ Klonen qui faisait partie

du bureau des informations criminelles, quelques gendarmes de la

BND que Mme ~~Lydia~~ Thierpont aurait pu également reconnaître ?

M. Goffinon.- C'est possible mais nous n'allons pas si loin. A

ce moment-là, le BND et le BIC étaient très liés. Tous les deux

y voyaient leur intérêt. D'un côté, il y avait l'affaire avec le

commandant François, de l'autre l'affaire avec Van Gründerbeek.

Dans l'affaire Van Gründerbeek et Fardy, les chefs du BIC étaient

au courant de qui s'était passé avec le trafic de drogues.

De heer Derycke.- Mijnheer de Voorzitter, in heel het verhaal dat de heer Goffinon vertelt en dat wij met een ander oor beluisteren dan de eerste maal, treffen mij een aantal zaken :

Ten eerste, ik wens te weten in hoeverre de Generale Staf, naar zijn gevoelen, de zaak François eerst in gesloten circuit heeft willen behandelen. Is de indruk die wij hebben gekregen ingevolge dit verhaal juist ?

Ten tweede, welke was de rol van kolonel Vernaillen in deze zaak ? Handelde hij in strikte opdracht van de Generale Staf of handelde hij alleen wanneer hij sommige personen uit het onderzoek wilde weren en het onderzoek wilde centraliseren ?

Ten derde, voerde de DIA EENXSTRIJDXTEGENXDEXRIJKSWACHTX een strijd tegen de rijkswacht of tegen bepaalde personen in de rijkswacht ? Waarom ?

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

13/3	STENOGR. PEETERS	EVTL REVIS.	DACT. ROOSENS	DAT.

Ten vierde, op een bepaald ogenblik heeft de getuige gezegd dat na het proces - hij heeft figuren genoemd die enkele maanden nadien werden vrijgesteld - gesproken over "des documents d'intervention". Wie had ze dan gestuurd ?

3

2

1

PAR.STENOGR. | PAR.REVIS.

M. le Président.- Que représentent ces documents d'intervention ?

M. Goffinon.- J'avais confiance en toute une série de magistrats. J'ai eu des conversations à bâtons rompus avec eux. C'est ainsi que, chez un magistrat, j'ai eu l'occasion de voir le document d'intervention. En discutant avec ce magistrat, je lui ai dit : "Voyez un peu le résultat de l'affaire de la drogue ici ! Est-ce bien cela l'optique que l'on a sur la façon de combattre la drogue en Belgique ? Ce n'est pas de cette façon qu'on y arrivera." Au cours de la discussion, celui-ci m'a dit : "Nous ne sommes pas seuls maîtres là-dedans. Il y a des interventions." Je puis difficilement en dire plus sans son accord. ~~Vous allez me comprendre~~ Il m'a montré ce document. J'ai donc vu cette note où était cité le nom de ce service qui demandait l'intervention pour libérer M. Gillet. D'ailleurs, voyez ce qui s'est passé avec

M. Baerts. Six mois après sa libération, il se fait à nouveau arrêter en Amérique avec 300 kilos de drogues.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
13/6.	PEETERS		ROOSENS	

De heer Derycke.- De getuige moet ons de naam maar zeggen van de magistraat. Wij gaan niet opnieuw ~~beginnen met te~~ aanvaarden dat het niet kan of mag worden ge~~zegd~~noemd.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Je préfère demander à ce magistrat si je peux en dire plus.

M. le Président.- Y-a-t-il certaines actions des magistrats qui devraient être cachées ?

M. Goffinon.- Non, mais il y a des documents dont je n'ai pas à prendre connaissance en tant qu'enquêteur. Je ne fais pas partie de la magistrature. Je suis simplement un enquêteur au service de la magistrature. Si on me montre des documents confidentiellement, je tiens à garder la confidentialité.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

13/8..	STENOGR. PEETERS	EVTL REVIS.	DACT. ROOSENS	DAT.

De heer Derycke.- Mijnheer de Voorzitter, als men hier beweert dat iemand ~~recht~~ gekregen heeft ~~op~~ zeventien jaar en deze terecht verdient - de getuige zegt dat het nog veel te weinig was - en vrij komt na een paar maanden door een "intervention écrite" van een zekere dienst ...

De heer Voorzitter.- Wie kan hem vrijstellen ? Het is toch niet de magistraat.

De heer Derycke.- De magistraat kan hem toch niet vrijstellen !

De heer Voorzitter.- Het is toch niet de magistraat die hem kan zijn vrij laten weten stellen. ~~(?)~~

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Ce n'est pas ce magistrat-là qui a fait procéder à la libération. Je puis vous dire que M. Cornelis, qui a dirigé les débats à la Cour, m'avait dit au départ : "Monsieur Goffinon, je vous garantis qu'ils auront dix ans." Il y a tellement de services impliqués dans ce genre d'affaire. En réalité, tous les services de police étaient impliqués dans cette affaire-là, le BIG, le BND et également la police judiciaire.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

14/1	STENOGR. LEMOINE	EVTL REVIS.	DACT. CONRARD	DAT.

M. Derycke.- Ce papier d'intervention était donc officiel? Il émanait d'un service officiel?

M.Le président.- Des avocats et des parlementaires écrivent également.

M.Goffinon.- Non, non, il s'agit bien d'une lettre d'intervention pour essayer de faire libérer ~~M£~~ M.Gillet, car ce dernier pouvait leur servir. Gillet est d'ailleurs resté ici par la ~~sx~~ suite.

M.Le Président.- Je veux bien vous faire confiance, mais je vous demande donc de faire cette démarche auprès de ~~votre demande à~~ ce magistrat pour nous communiquer les noms, etc... Nous prenons note de la chose, pour la faire figurer au Procès Verbal.

M.Mottard.- Ce document a-t-il été montré, a-t-il été demandé ~~à M.Goffinon?~~ Cette question n'a en fait pas encore été posée au témoin

M.Le Président.- C'est bien ce que je ne comprends pas. ~~Cette question n'a pas encore été posée précisément à M.Goffinon.~~ /

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M.Mottard.- Monsieur Goffinon, vous a-t-on spécifié que ce document était confidentiel au moment où on vous l'a montré ~~ce document~~ ou non?

M.Goffinon.- On me l'a montré sans autre précision. Ce document était demandé par un organisme et une personne.

M.Le Président.- C'est donc le magistrat, président de la Chambre, ou le magistrat-juge d'instruction ou le magistrat du Parquet qui vous a montré ce document?

M.Goffinon.- Le magistrat du parquet.

M.Le Président.- Voilà au moins une réponse précise.

M.Trousse.- Monsieur le Président, je voudrais ~~amener~~ apporter une petite précision. Il résulte de la lecture du dossier de l'affaire François et Compagnie qu'il y a eu une intervention des autorités américaines en faveur de M.Gillet; c'est incontestable.

M.Le Président.- Est-ce exact, Monsieur Goffinon?

M.Goffinon.- Des voyages ont même été offerts ~~à son épouse~~ au Major Vernaillen et à son épouse, etc... pour se rendre là-bas. Je ne comprends donc pas que d'un côté on implique un agent de ~~DEI~~ DIA alors que d'un autre côté on offre ~~à~~ un voyage à l'enquêteur et à son épouse?

M.Le Président.- Monsieur Trousse, tout cela figure-t-il au rapport?

M.Trousse.- Il y avait, au moment de l'audience, des pièces d'intervention des autorités américaines en faveur de M.Gillet.

M.Goffinon.- En réalité c'est ~~après,~~ après la condamnation lorsqu'ils sont en train de purger la peine.

M.Trousse.- Cela, je l'ignore, mais il y a des pièces d'intervention avant.

M.Le Président.- Je reviens à la question de M.Mottard qui vous

demandait si vous êtes bien certain que ce document n'a été dévoilé qu'à vous, ou s'il s'agit d'un "secret de polichinelle."

M.Mottard.- Avez-vous eu ce document entre les mains en tant que document confidentiel?

M.Goffinon.- C'est dans un cabinet, et en discutant que j'ai vu ce document. Nous étions deux.

M.Le Président.- C'est donc bien à votre intention que ce document a été montré. Je comprends mieux maintenant. Nous recevrons donc cette information, Monsieur Mottard concernant la source. C'est l'essentiel. Je veux en tout cas laisser à M.Goffinon la possibilité de contacter ce magistrat au préalable.

M.Goffinon.- Il faut tout de même être net vis-à-vis des magistrats.

De heer Beckers.- Het blijkt dat zij na een paar maanden zijn vrijgekomen.

De heer Voorzitter.- Mijnheer Beckers, dat is een andere zaak. Er wordt tussengekomen door de rijkswacht; mijn reactie is dat de rechtbank niemand op vrije voet kan stellen. Wij beschikken nog niet over rechters die over de uitvoering waken. Andere instanties moeten eerst een beslissing hebben genomen. In de eerste plaats moeten wij weten wie tussengekomen is bij wie, en die personen moeten worden ondervraagd ten einde te weten wat er precies is gebeurd. Er zijn hier meerdere juristen aanwezig. Zij kunnen mij eventueel zeggen of er nog andere echelons bestaan.

De heer Derycke.- Er blijft nog vraag naar de heer Vernaillen.

De indruk die wij in het verleden van hem hadden zou totaal omgekeerd zijn.

De heer Coveliers.- Ik wil mij ook hierbij aansluiten. De versie die u geeft, verschilt totaal van de versie van de heer Vernaillen en van andere getuigen. Indien de heer Vernaillen zich inderdaad niet veel met de enquête zou hebben bezig gehouden, dan stel ik mij de vraag waarom zijn toenmalige overste, indien ik mij niet vergis kolonel Devos, nu leutenant-generaal, hem een brief heeft geschreven waarin hem wordt gezegd zich minder met de zaak te moeten bezig houden. Dus, ofwel hield de heer Vernaillen zich wel met de zaak bezig en weet de heer Devos niet wat hij schrijft, ofwel hield hij er zich wel mee bezig en was uw versie onjuist.

De heer Derycke.- Wat is het verhaal van de heer Vernaillen die zo-gezegd naar Amerika vliegt.?

De heer Coveliers.- Dan moet men eerst nog de verklaring zien van Vienne afgelegd in Karachi en waarin uw rol eigenaardig overkomt.

De heer Voorzitter.- Ik zou deze vraag ook hebben gesteld.

De heer Vernaillen had de indruk dat hem kwalijk werd genomen zich met deze enquête bezig te houden.

M.Le Président.- Quelle est votre impression à ce sujet?

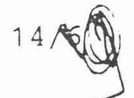
M.Goffinon.- Il faut comprendre, il ne faut pas interpréter le rapport du colonel Devos comme étant une intimidation.

Le colonel Vernaillen était le commandant de district...

M.Le Président.- Que dites-vous?

M.Goffinon.- Je précise : le commandant de district est chargé de gérer un district mais il n'est pas chargé des enquêtes. Ce qui s'est passé, c'est que l'adjoint s'occupait d'autre chose et je comprends l'attitude du colonel Devos dans ce sens là lorsqu'il dit qu'il y a des enquêteurs pour l'enquête et qu'il faut donc s'occuper du district.

C'est ainsi que pour permettre ultérieurement au colonel de pouvoir continuer l'enquête ~~que l'~~on a appelé un autre Major, le Major Demesmaeker, pour donner un coup de main.



M.Le Président.- Adjoint au district ou à l'enquête?

M.Goffinon.- Il était venu donner un coup de main dans le cadre de l'enquête et c'est finalement le major Marchoul qui a dirigé le district en attendant que le major Vernaillen ait terminé.

Je crois que c'est cela qu'il faut comprendre car finalement le commandant de groupe précise qu'il faut s'occuper du district dont on a la charge.

M.Le Président.- Mais tout à l'heure vous avez dit qu'il ne s'occupait presque pas de cette enquête.

M.Goffinon.- En réalité l'état major voulait être informé de tous les détails.

STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
15/1 WYCKMANS		SMETS	

Tous nos procès-verbaux, toutes nos interventions, l'état-major était au courant de tous les détails. C'est pour cela qu'il était difficile de travailler dans une enquête. J'ai été obligé de tenir des éléments secrets le plus longtemps possible avant de les sortir dans le procès-verbal pour ne pas qu'il puisse y avoir l'un empêchement ou l'autre.

De heer Voorzitter.- Ik wil u toch een algemene vraag stellen. De kern van ons probleem is niet zozeer het kennen van al die details, maar wel het feit dat wij vandaag voor de zoveelste keer - men zal mij misschien niet geloven indien ik zeg dat het reeds voor de tiende keer is - vaststellen dat het onderzoek zeer slecht is verlopen. Na alles wat u gezegd heeft moet u dat toch toegeven.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
15/3	WYCKMANS		SMETS	

M. GOffinon .- ~~Au départ de l'enquête il n'y avait pas~~ L'enquête, en fin de compte, n'a pas bien marché au départ. Puis il y a eu l'intervention de M. de Biseau en expliquant le pourquoi. Et l'enquête ensuite a bien marché. NOus avons sorti tous les éléments et le résultat de l'enquête par rapport à la gravité des faits. Le résultat du tribunal, qui ne nous concerne plus en tant qu'enquêteurs, n'a pas été en correspondance en fin de compte avec ce qu'il y avait.

M. le Président.- Vous avez raison à ce sujet.

Mais comment éviter à la gendarmerie que cela se passe comme ça?

C'est ça que nous cherchons, des éléments de contrôle, des inspections, je ne sais pas. Il y a un général-inspecteur mais qui n'a jamais su trouver tout ce que vous venez de nous dire.

PAR.STENOGR. | PAR.REVIS.

M. GOffinon .- Nous dépendons administrativement de la gendarmerie et ainsi de suite, et de l'autre côté, nous dépendons du parquet. La gendarmerie veut avoir un regard sur les activités des gendarmes, donc un regard sur les dossiers. Il suffit, si on veut empêcher par exemple qu'une enquête aboutisse dans un certain sens ou contrecarrer une enquête, de dire que"pour des raisons de personnel, et ainsi de suite, je vous déplace dans un autre district ou un autre endroit". Et d'autres reprendront l'enquête.

M. le Président.- On a essayé de nous convaincre que cela se faisait, d'autres ont essayé de nous convaincre que cela ne se faisait pas.

M. GOffinon.- Reprenons le cas de l'affaire de la voiture. C'est exactement la même chose. C'est moi qui trouve les éléments concernant la voiture, c'est moi qui arrête Buslik, qui trouve les

éléments concernant la voiture du major Vernaillen. Le major Vernaillen rentre et décide : interdiction pour moi de continuer l'enquête et je suis envoyé à l'info.

M. le Président.- On a entendu cela, on ne va pas l'oublier et on revient la dessus.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
15/6.	TUYPENS		DE SMEDT	

De heer Coveliers.- Ik zou toch nog eens willen terugkomen op die auto, want daarover is toch wel één en ander te zeggen.

De heer Voorzitter.- Laten wij eerst dit ~~onder~~ deeltje afronden.

De heer Coveliers.- Inderdaad. Ik wil nog eens terugkomen op het feit dat de heer Goffinon zegt dat de heer Vernaillen ~~in feite~~ eigenlijk met het onderzoek niet zoveel te maken had. Hoe is het dan te verklaren dat, wanneer hij naar de Verenigde Staten gaat, de heer Gillet hem zegt: "Gij gaat het proces François niet meer meemaken, want gij zult dan al gelikwideerd zijn"? De verdachten - als ik het zo mag zeggen - vonden dan toch wel dat het Vernaillen was, en nadien is er - dat kan onmogelijk worden geloochend - een aanslag (op hem!) gepleegd. ~~op de heer Vernaillen.~~

Ik had ook graag een antwoord in verband met de zaak Farcy. U weet ~~wellicht~~

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

wellicht dat hier is verklaard dat, 15 dagen nadat u de heer Farcy had bezocht - ik weet niet of het met een rogatoire opdracht dan wel met het klassieke NATO-marsbevel was - hij uit de gevangenis van Den Haag is ontsnapt, dankzij onder meer het gebruik van een handgranaat van Belgische makelij en dat de Nederlanders u dat persoonlijk zeer kwalijk nemen. U zou ook goede contacten hebben gehad met één van de medewerkers dan de heer Farcy, een zekere meneer Parisis. Zij deze beweringen juist of niet ?

Een laatste vraag betreft het volgende. Op het bewuste proces heeft de heer Claude Leroy, kabinetsmedewerker van de heer Gol, een getuigenis afgelegd ten gunste van al deze personen. Is daar een verklaring voor ? Kan men dat koppelen aan de verklaring die is afgelegd door de heer Cloonen, waarbij hij heeft gezegd dat zij moesten opdraaien voor

een aantal hooggeplaatsten die niet in verlegenheid mochten worden gebracht ? Heb u er een idee van wie dan die hooggeplaatsten zouden kunnen zijn ?

M. le Président.- Je crois qu'il y a trois questions, la première : on a dit à Vernaillen de faire attention ; ensuite, la dernière question, concernant les gens qui devaient être protégés et finalement. l'évasion de Farcy.

M. Goffinon .- Je vais d'abord répondre quant à ~~xx~~ l'affaire Farcy.

Je comprends fort bien que vous parliez de la question d'évasion. Je peux vous dire que c'est la plus facile des manières pour tenter de déstabiliser une enquête, c'est de tenter de faire porter sur l'enquêteur principal des soupçons. Voilà ce que j'ai vu depuis 1980 et ça n'a jamais cessé.

Je vais encore vous dire une chose concernant M. Farcy. Je ne peux pas dire que je sais - ce sont des réflexions d'enquêteurs- mais je me doute d'où vient l'évasion de M. Farcy. Alors on a tenté de faire croire que c'était moi qui aurais fait évader M. Farcy. Quel intérêt aurais-je, moi, qui ne connaissais pas ce monsieur à faire cela. Qu'on n'oublie pas que j'ai fait un procès-verbal démontrant noir sur blanc l'implication directe de M. Farcy dans le meurtre de Maenhout (?)

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

15/41	STENOGR. Wyckmans	EVTL REVIS.	DACT. Smets	DAT.

Ce dossier ~~qui~~ était traité à Bruges par le commissaire Devries . J'ai rédigé ce procès-verbal-là et ce commissaire est allé voir Farcy. Après cela j'ai revu le commissaire qui me dit : vous n'avancez pas avec les éléments qui sont des éléments d'ordre capital dans votre enquête. Or la preuve est là de l'implication directe, avec des documents à l'appui. Il me dit : ~~MxxxxxxxGOFFINON~~ Monsieur Goffinon, votre intervention dans cette affaire c'est ennuyant. On est ennuyé au parquet de Bruges. Je lui demande comment cela se fait et il me dit : on est ennuyé pour la bonne raison qu'~~avant cela~~ vous êtes en train d'accuser M. Farcy. ~~et ici~~ Or il y a un M. Balast et un M. VanGriederbeek qui à l'époque sont venus trouver le parquet général pour faire libérer une première fois M. Farcy et ~~vous voyez~~ maintenant, on ~~me~~ devrait faire réarrêter M. Farcy dans le cadre

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSI

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
15/42	Wyckmans		Smets	

du meurtre alors qu'il y a eu une intervention du BIC pour le faire arrêter puis pour le faire libérer suite à l'affaire Vanhoute , qui avait déjà été arrêté, et on le fait libérer. Et vous avec votre procès-verbal cela nous ennuie.

Il n'y a jamais eu de signalement de Farcy à ce sujet-là.

PAR.STENOGR. | PAR.REVIS. | voir 1

~~Il n'y a jamais eu de signalement de Farcy à ce sujet-là~~. Je tiens encore à ajouter une chose - et MM. Jacques et Peeters sont là pour le confirmer - j'ai entendu pendant 4 ou 5 jours M. Farcy qui voyait, en fonction de l'interrogatoire que je menais, qu'il ne pouvait plus s'en sortir et il essayait de nous narguer et de nous faire passer pour des moins que rien car les gardiens avaient l'habitude là-bas d'apporter une tasse de café, des biscuits, etc., aux détenus. Il nous faisait remarquer qu'il était servi à la prison. Je lui ai donc dit "Monsieur Farcy, lorsque vous rentrerez en Belgique, puisqu'on va demander votre extradition, ~~c'est~~ c'en sera fini de nous narguer. Vous me donnez à présent des réponses qui ne constituent, en fait, que des échappatoires mais vous serez bien obligé de me donner des explications.

Et M. Farcy, à une dizaine de reprises, m'a dit, en

présence de MM. Jacques et Peeters : "Monsieur Goffinon, vous imaginez que je vais rentrer en Belgique !?" Je lui ai dit : "Monsieur Farcy, vous rentrez en Belgique." Il rétorqua : " Oui, parce que vous voulez m'avoir pour l'affaire de drogue mais aussi pour l'affaire du meurtre de M. De Vries." Ma réponse fut : "Oui, et là, vous parlerez." Il m'a dit : "Je ne rentrerai pas parceque si je rentre, Monsieur Goffinon, c'est une bombe !" Je lui demandai : "Qu'est-ce comme bombe ? Vous êtes encore en train d'inventer des choses." "Non", dit-il, "je vous ferai faire une perquisition à un endroit déterminé. Là, vous ne trouverez qu'un document et à partir de ce document-là, vous irez perquisitionner ailleurs et vous verrez les dossiers que je possède sur toute une série de personnes, ici en Belgique". Il voulait parler des policiers.

Je n'ai jamais cru M. Farcy mais en fonction de l'évolution des événements, je me demande s'il n'avait pas raison. En outre, je tiens encore à vous signaler - ~~vous pouvez le demander également à M. Pettier~~ - qu~~and j'ai appris,~~ il y a deux ou trois années, que M. Farcy était réapparu en France. J'ai demandé à M. Pettier de le faire arrêter en France ou tout au moins que l'on dénonce les faits là-bas. ~~Il m'a~~ On nous a répondu que la distance était trop éloignée et on n'a rien fait. Je ne pense pas que ce soit là la bonne manière à utiliser pour une personne qui voudrait faire évader M. Farcy.

De plus, j'ajouterai que lors de l'enquête François ~~bd~~ j'ai démontré la filière venant de Thaïlande vers la Belgique et la Hollande, ainsi qu'une autre qui transitait par l'Espagne et l'Afrique pour se diriger vers les Etats-Unis. J'ai voulu remonter

ces filières. On m'a rétorqué que ce n'était pas notre problème et qu'il ne fallait pas poursuivre dans cette voie.

Voilà comment certaines insinuations lancées ~~par~~ à l'encontre des ~~des~~ enquêteurs parviennent à les mettre en doute. Certains journaux ont même tenté de faire croire - je peux vous présenter l'article d'un journal bien déterminé - que MM. Raes et Goffinon avaient tenté de trafiquer de la drogue. Tels sont les procédés de certaines personnes.

M. le Président.- Il faut réfléchir à ces propos. Cependant, vous n'avez pas répondu à la dernière question de M. Coveliers. Peut-être voulez-vous la répéter, Monsieur Coveliers ?

De heer Coveliers.- Uit dit antwoord leid ik dus af dat er dossiers bestaan over politiemensen waarmee men deze personen zou kunnen "chanteren". Het gaat hier dus over zaken die het daglicht niet mogen zien.

M. Goffinon.- Je m'en tiens à ce qu'on m'a dit.

De heer Coveliers.- U dit als argument gebruikt. Ik stel vast dat U er ook geloof aan hecht.

3

2

1

M. Goffinon.- Allez voir MM. Jacques et Peeters et vous verrez ce qu'ils vous diront. Je comprends ce qu'on avance ici. Vous verrez que ce n'est pas un fait unique et que cela revient régulièrement. J'ai malheureusement été amené à m'occuper dans certaines circonstances de toute une série d'enquêtes importantes. Et en poursuivant le récit, vous constaterez que cette situation que vous connaissez ici, vous la retrouverez dans d'autres circonstances.

CHAMBRE - KAMER

COMMISSION D'ENQUÊTE | **ONDERZOEKS-COMMISSIE**

16/.7	STENOGR. BRUYNINCKX	EVTL REVIS. VAN DE VELDE	DACT. DE NAUW	DAT.

De heer Coveliers.- U zegt bij een aantal belangrijke onderzoeken betrokken te zijn geweest. Dat is inderdaad juist, maar uit een aantal verklaringen blijkt dat U steeds wou deel uitmaken van die onderzoeken.

Insake (van Waals) Brabant bijvoorbeeld, zei kolonel Pint dat het, rekening houdend met de zaak Vernaillen, beter was dat U geen deel uitmaakte van die cel. Betekent dit dat die dossiers daarover handelen en men U daar buiten wil houden ?

Mijnheer Goffinon, wij maken deel uit van een onderzoekscommissie, men verklaart hier dat er dossiers bestaan. In verband met het beruchte dossier Pinon horen wij aanvankelijk dat er geen dossier was, om nadien te vernemen dat er in feite drie zijn; eerst bestaan er geen cassettes en later blijkt dat wel [illegible]

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	

Nu komt U hier met nieuwe dossiers voor de dag. Misschien heeft U gelijk ; ik zal dat niet ontkennen, maar dan zou het wel wenselijk zijn hierover meer te vernemen want dat betekent dan dat er niet alleen chantagedossiers bestaan ten aanzien van politici, maar ook van politiemensen. Ik begin mij af te vragen wie er uiteindelijk niet wordt gechanteerd.

M. Goffinon.- Je n'ai jamais cherché à faire partie d'une enquête quelconque. Dans l'affaire"Farcy" j'ai été amené par des collègues qui m'ont demandé d'aller voir un individu et puis j'ai fait un rapport à mes chefs. Ce n'est pas moi qui ait demandé à M. Petier de m'occuper du rapport de M. François. Vous comprenez bien que je ne préférerais pas m'attaquer à toute la gendarmerie.Qui m'a désigné ? C'est le Parquet. Dans l'affaire du Brabant Wallon je ne suis jamais intervenu. Par contre les collègues du Brabant Wallon sont venus très nombreux pour me contacter et me demander des conseils. Je n'ai jamais travaillé dans l'affaire du Brabant Wallon.

M. Pint devrait se renseigner convenablement. Quant à l'affaire de Mendès, ce n'est pas moi qui l'ai demandé mais le Parquet de Nivelles m'a fait aller là-bas et pour des raisons qui sont restées très obscures pour moi.

De heer Coveliers .- Welke zijn die : "raisons obscures" ?

M. Goffinon.- Si vous le permettez étant donné que ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ cette affaire est à l'instruction je préfèrais répondre à huis clos.

M. le Président.- Je peux comprendre votre souhait quand vous dites que vous préférez répondre à huis clos sur ce point précis. C'est bien cela que vous voulez dire ?

Il faut faire attention à ~~qu'on~~ ne pas mélanger ~~pas tout à la fois~~.

M. Goffinon.- Si vous le permettez je voudrais encore répondre sur un autre point...

M. le Président.- Mais il reste encore des questions de M. Coveliers.

De heer Coveliers .- Hoe komt het dat, indien Vernaillen geen belangrijke figuur was in dat onderzoek, de heer Gillet in de Verenigde Staten zegt dat hij het proces François niet meer zal meemaken en de aanslag gebeurt nà een belangrijke fase in dat proces met name een bericht van vaststelling voor de Raadkamer. Dat was mijn eerste vraag.

Leno 4

Mijn tweede vraag betrof de heer François en zijn getuigenis op het proces.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
17/5	HICGUET		V.MEERBEEK	

M. Goffinon.- Concernant la première partie je peux vous répondre si vous le voulez, mais pour mieux comprendre l'ensemble des problèmes il serait préférable d'attendre que je puisse poursuivre concernant les attentats. Vous comprendrez, en fin de compte, car la presse a dit certaines choses. Tout le monde pense que c'est comme ça. Quant à moi, je ne pense pas que ce soit une réalité, je vous expliquerai en temps voulu l'ensemble de ces affaires. Je vous répondrai concernant les questions que vous m'avez posées sur MM. Ver~~hoyen~~naillen et Gillet. Ceci concerne un autre volet, mais j'aimerais tout autant suivre un ordre chronologique et j'~~en~~ arriverai plus tard sur les attentats, j'expliquerai ce qui s'est passé en détail.

Concernant l'affaire de M. Leroy je dois vous dire ...

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

De heer Coveliers .- Er werd gezegd dat een aantal mensen genade hebben gekregen of voorwaardelijke invrijheidstelling. Dat is normaliter een beslissing die enkel de Minister kan nemen.

De heer Voorzitter .- Op advies.

De heer Coveliers .- Het is daarom dat ik die vraag stel.

M. le Président.- Vous n'avez pas eu de réponse. Alors il ne faut pas essayer de répondre.

3

2

1

De heer Coveliers .- Mijnheer Goffinon vindt u het niet eigenaardig - u die terecht veel wantrouwen heeft ten aanzien van DEA - dat een parket-magistraat, lid van het kabinet van de Minister, op een proces ten gunste van mensen komt getuigen waarvan u zegt dat zij verschillende jaren gevangenisstraf zouden moeten krijgen. Ik stel u die vraag omdat ik dit hoogst eigenaardig vind.

M. Goffinon.- Moi-même je trouve cela bizarre de parler en faveur de ces gens-là, quand on connaît le dossier, quand on a vu ce qui a été trafiqué, quand on a constaté les kilos de drogue et que l'on calcule le nombre de morts qu'il y aurait pu y avoir, comment peut-on encore parler en faveur de ces gens-là?

De heer Coveliers .- Zoals François Raes zegt, heeft men inderdaad miljoenen - de heer Raes spreekt van 120 miljoen - verdiend. Die bedragen zijn nooit teruggevonden.

M. Goffinon.- Non, mais il faut vous dire que ces 120 millions, c'est vite dit, il y en a peut-être plus mais il ne faut surtout pas oublier qu'il y avaient des trafiquants. Ce qui s'est passé c'est qu'il faut se rendre compte qu'on peut scinder le BNP en deux xxxxxx parties. La première celle du commandant François dans laquelle le commandant s'est fait rouler sur toute la ligne. Deuxième partie concernant les gens qui connaissaient l'affaire du commandant François. s'en sont servis pour nous dire : "Vous n'avez rien à nous dire."

Il y a une personne que j'excluerais, c'est Cammerman. Son chef avait des problèmes. Il a voulu l'aider, c'est pour cela qu'il a participé à la vente de quantités de drogues. Le commandant François avait les pieds et les mains liés par tous ces gens-là.

M. le Président.- Pendant combien de temps ?

M. Goffinon.- Continuellement, Jusqu'au moment de notre intervention.

M. le Président.- Pendant des mois ?

M. Goffinon.- Mais oui. C'est ainsi que les autres ont profité de la situation avec les trafiquants. Il y a des gros intérêts. On voit tout cet argent qui passe et on se dit faisons le passer de l'autre côté.

M. le Président.- Cela a-t-il pu durer des années ?

M. Goffinon.- Il faudrait que je revoie les dates. Certainement

deux ou trois ans.

~~De heer Van Parijs.-~~

De heer Van Parys.- Mijnheer de Voorzitter, ik wou nog even terugkomen op de bewering die men had geuit ten opzichte van de heer Goffinon in verband met het bestaan van bepaalde dossiers van bepaalde politiemensen bestaan . Heeft u daarvan proces-verbaal opgemaakt ? Bij gebreke aan het volgen van de regels en bij gebreke aan het opmaken van een proces-verbaal op het ogenblik dat bepaalde zaken worden vastgesteld, stelt u zich bijzonder zwak op . U doet een enquête en u doet dit blijkbaar voor een deel op eigen houtje zonder dat daaromtrent een evaluatie wordt gemaakt met onder meer de onderzoeksrechter . In gans het getuigenverhoor heb ik bij voorbeeld nooit gehoord wat de rol van de onderzoeksrechter zou zijn geweest in de enquête die u zou hebben gevoerd . Waarom wordt daar dan geen proces-verbaal van opgemaakt ? Mijns inziens zijn de feiten voldoende belangrijk

om ze te redigeren en over te maken aan degenen aan wie ze moeten overgemaakt worden .

3

2

1

M. Goffinon.- Il y a un procès-verbal de plus de trente pages de l'audition de Farcy. Farcy ne m'a jamais montré le moindre document. Ce sont des "on-dit" de la part de Farcy. Je ne l'ai jamais cru au départ. Mais à la longue, voyant les contacts de Farcy avec tous les services de police, je me suis demandé s'il n'aurait pas raison quand il prétend détenir des dossiers. C'est tout.

~~De heer Van Parijs.-~~

3

2

1

De heer Van Parys.- Het is toch niet de rol van een onderzoeker om te noteren wat hij gelooft en niet te noteren wat hij niet gelooft . U moet noteren wat er gezegd wordt . Volgens mij is dat toch het systeem volgens hetwelk een onderzoeker moet tewerkgaan . U neemt akte van de verklaringen . Als u het niet gelooft dan noteert u het niet , terwijl nadien blijkt dat het inderdaad zo was . Zo verliest u tal van mogelijke informaties die op een bepaald moment wel moeten gekanaliseerd worden, maar dan niet door u , maar wel door degenen die de leiding van het onderzoek hebben. Ik heb de indruk dat u enquêteert - waarschijnlijk te goeder trouw, dat ga ik niet betwisten - en uw eigen enquête voert en eigenlijk datgene kanaliseert wat u zelf belangrijk vindt . Aldus volgt u de piste die u wenst te volgen of die volgens u de piste is die

die moet gevolgd worden . Dat is niet uw opdracht . U ~~acteert~~ neemt akte van wat men u zegt en degenen die de leiding van het onderzoek hebben moeten daar richting aan geven. In feite is u toch maar de uitvoerder van degene die het onderzoek leidt .

M. le Président.- C'est là la question.

M. Goffinon.- Il faut savoir ce qu'est une enquête judiciaire.

:

Vous êtes en contact avec de très nombreuses personnes. Certaines personnes nous disent : "J'ai entendu ceci..." Ou, "je pense que..." Elles avancent un tas de choses. Or que met-on dans un procès-verbal ? On entend une personne sur un fait bien déterminé.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
19/1	NESLANY		DE RYCKE	

De h. Van Parys.- Als iemand U zegt dat er bepaalde dossiers bestaan op naam van politiemensen en daarmee in feite chantage pleegt op U, dan is dat toch een concreet feit. Dat beweert U nu toch.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Ce~~la~~ n'est pas un fait concret. On peut raconter - car il ne s'agit que de sous-entendus - n'importe quoi. Si M. Farci me ~~donne~~ laisse sous-entendre qu'il détient des renseignements concernant des policiers, et qu'il ~~puisse~~ peut me citer un exemple précis, dans ce cas, je rédige un procès-verbal. Mais il n'est pas possible de rédiger un procès-verbal à chaque fois que j'ai un entretien avec une personne. Il faut savoir que certaines personnes vous racontent n'importe quoi. Il faut quand même ~~localiser~~ sélectionner les choses. Lorsque vous entendez une personne sur un fait précis vous l'entendez en détail. Mais vous ne pouvez pas rédiger un rapport sur toutes les élucubrations que les gens vous racontent. Dans le cas contraire, on n'en sortirait plus.

3 On pourrait éditer des bouquins entiers. Si jamais, par exemple,

2 par la suite, Farciy fournissait un nom ou si un ami de Farciy venait

1 nous citer des exemples ou Farciy ~~venait~~ "tiendrait" quelqu'un on aurait

quelque chose de concret. Dans ce cas-là, je rédige un procès-verbal et je rappelle dans le procès-verbal que M. Farcy nous a déjà parlé en ce sens, mais sans donner de précisions. Mais je ne peux pas faire de procès-verbal sur n'importe quoi. Le juge me demanderait ce que cela a à voir avec le dossier qu'il m'a demandé de traiter. En effet, les gens vous parlent de tout dans une audition de leur vie privée, de la vie privée des autres et cela n'a rien à voir avec l'enquête. Si je devais prendre note de tout cela il n'y aurait plus moyen de s'y retrouver. Il faut poser des questions précises. Il est évident que l'enquêteur reçoit des informations à droite et à gauche, mais elles doivent quand même être contrôlées avant de les remettre au magistrat. Si nous le voulions, nous appellerions le magistrat toutes les cinq minutes en lui

disant que nous avons appris telle chose. Mais quel serait l'élément ? [L'enquête est menée par un juge d'instruction. Il faut suivre le magistrat saisi de l'affaire: Généralement ce sont les enquêteurs, qui, en fonction de leur orientation, parlent avec le juge d'instruction, qui leur donne son accord.

3

2

1

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
19/5	NESLANY		DE RYCKE	

De heer Van Parys.- Als dat voor U een onbelangrijk gegeven was waarom moet het dan voor ons belangrijk zijn?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
19/6	HOUDRY		ROOSENS	

M. Goffinon.- Quand je reçois ~~la~~ une telle information d'un intéressé, au départ, c'est insignifiant. Je lui dis même qu'~~ctest~~ il est ~~inventaire~~ un vantard ~~et~~, qu'il essaie de nous faire croire n'importe quoi et il répond: Vous verrez bien! Mais, au fur et à mesure que j'évolue ~~dans~~ l'enquête et après tout ce qui s'est passé, je me suis demandé s'il n'avait pas raison. Quand j'ai appris qu'il avait d'autres contacts avec une série de personnes de la BIC et qu'il n'avait pas uniquement des contacts avec M. Van ~~Gimberbeek~~ Gijnderbeek. ~~(?)~~ je me suis dit qu'il était peut-être possible qu'il ait raison en fin de compte. Mais je ne dispose pas d'éléments précis. Si M. Farcy m'avait donné un élément précis, j'aurais rédigé un procès-verbal mais je ne pouvais pas dresser un procès-verbal ~~pour~~ concernant des éléments qui ne se tenaient pas.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

De h. Van Parys.- Wat zijn uw precieze beweegredenen om dat nu hier te zeggen?

3

2

1

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
19/8	HOUDRY		ROOSENS	

6 M. Goffinon.- Lorsqu'il y a un élément susceptible de ~~provoquer~~ pouvoir faire démarrer une enquête.

M. Derycke.- C'est la question des dossiers.

De h. Van Parys.- Als U dat nu ——— zegt wat is dan uw precieze

gegeven om dit aan ons mee te delen?

3

2

1

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

19/10	STENOGR. HOUDRY	EVTL REVIS.	DACT. ROOSENS	DAT.

M. Goffinon.- Pour faire des communications ! Je n'ai pas de données précises au stade actuel. Je vous ai dit, il y a deux minutes, que j'avais pensé qu'il n'était pas exclu qu'il aurait pu avoir raison. Je n'ai pas dit ~~qu'il~~ que j'avais des données précises à ce sujet. J'ai pensé qu'il aurait pu avoir raison lorsque j'ai considéré ce qu'il avait dit, en fonction des ramifications. J'ai appris qu'il ne connaissait pas uniquement Van Ganderbeek, qu'il connaissait d'autres personnes du BIC, qu'il sortait avec eux, qu'ils allaient même au tir. A ce moment-là, je répète que je me suis dit qu'il y avait peut-être quelque chose de vrai dans ce qu'il disait. C'est toujours ~~le raisonnement que j'ai tenu~~ ce que j'ai dit.

M. le Président.- Ce sont donc ces éléments qui vous ont fait changer d'avis ?

M. Goffinon.- Ce sont ces éléments qui m'ont fait dire qu'il était

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

possible qu'il ~~xxxxx dixxxx~~ ait raison. ~~Mais un~~ (l') informateur vous donne certaines informations mais, en réalité, il faut souvent tenir compte d'un tiers, d'un quart ou même d'un vingtième de ces informations.

De h. Coveliers.- Mijnheer Goffinon, U kent de politiewereld, vooral in het Brusselse, zeer goed. Denkt U uit uw eigen ervaring dat het inderdaad mogelijk is dat dergelijke zaken bestaan?

M. Goffinon.- Oui.

De h. Coveliers.- De controle op de politiediensten is dus zeer strikt nodig.

De h. Voorzitter.- Collega's, de heer Deprêtre is aangekomen. Mijn zorg is echter de volgende. De ondervraging van de heer Goffinon verloopt heel vlot en wij hebben toch belang bij een zekere continuïteit. Natuurlijk zijn de aanvullende inlichtingen die de h. Deprêtre ons eventueel kan verschaffen ook belangrijk. Ik meen nochtans dat wij een beroepsmatige fout zouden begaan wanneer wij het gesprek met de h. Goffinon nu zouden afbreken, daar waar ik

ervan uitga dat wij dit vandaag kunnen afronden. Wij hebben de h. Deprêtre uitgenodigd en het is vervelend een Procureur des Konings te immobiliseren en zich te laten voorbereiden, zonder aan het woord te kunnen komen. Wij hadden niet gedacht dat het gesprek zo erg zou uitlopen.

Ik verneem dat de heer Deprêtre is bereid te wachten, zelfs tot 20 uur. Ik denk echter dat dit voor de Commissieleden te laat zou worden vermits zij toch nog andere verplichtingen hebben.

M. Eerdekens.- Monsieur le Président, pour notre part nous ne voyons aucun inconvénient à continuer ce soir. J'ignore si tel est le cas pour tous nos collègues mais dés votes étant prévus au Conseil de la Communauté française à 19 heures, nous devons resté dans la Maison au moins jusqu'à cette heure-là.

M. le Président.- Si nous poursuivons nos travaux jusqu'à 18 heures nous ne pourrons terminer l'audition de M. Deprêtre car il me semble qu'elle prendra au moins deux heures, cela me semble absolument nécessaire.

Quant à l'audition de M. Goffinon, nous devrions pouvoir en terminer pour 18 heures mais il me paraît difficile d'aborder ensuite un chapitre tout différent. Nous sommes sans doute des hommes forts mais il ne faut pas exagérer.

M. Eerdekens.- Si vous estimez préférable de reporter l'audition

de M. Deprêtre, nous n'y voyons pas d'objection. J'insiste cependant pour que, dorénavant, tous nos travaux se déroulent en séance publique pour les raisons que j'ai expliquées ce matin.

De heer Voorzitter.- Geachte collega's, het zou wijs zijn niet tot 20 uur te vergaderen. Wij zullen trachten de hoorzitting met de heer Goffinon af te ronden.

Ik zal aan de heer Deprêtre de toestand uitleggen.

Wij onderbreken thans onze werkzaamheden gedurende enkele minuten.

- De vergadering wordt geschorst om 16 u. 10 m.
  Ze wordt hervat om 16 u. 25 m.

- ~~De vergadering wordt hervat om 16u25min.~~

De heer Voorzitter.- Wij hervatten dus deze hoorzitting.

Het eerste gedeelte is afgehandeld. Ik wens te komen tot het tweede gedeelte, met name het onderzoek in de zaak "l'attentat sur la voiture de la BSR" en het onderzoek in de zaak "l'attentat Vernaillen".

Nous allons les traiter ensemble puisqu'il n'est pas nécessaire de nous expliquer ces enquêtes. Il suffit que vous nous disiez ce que vous avez vécu et que vous écoutiez les questions des commissaires s'ils désirent en savoir davantage.

Nous avons déjà entendu des interventions sur l'attentat de la rue de Louvain ; vous nous avez déjà donné une explication suivant laquelle vous avez mené une enquête et fait arrêter M. Lekeu. Donnez-nous donc quelques faits essentiels et nous passerons aux questions.

M. Goffinon.- Il y a eu l'attentat sur la voiture, puis l'attentat sur le Major Vernaillen. J 'ai été appelé par le Commandant de la BSR qui m'a demandé de me charger de cette enquête.

Je suis allé avec le magistrat du Parquet ~~de~~ et de l'instruction sur place. Nous avons fait les recherches et les

vérifications et nous sommes allés voir le Major Vernaillen. J'ai commencé l'enquête le lendemain.

Deux jours après l'attentat, un coup de téléphone à la gendarmerie annonçait que Goffinon et ~~Depretz~~ Deprez allaient mourir. Le lendemain matin, j'étais avisé par un magistrat, M. Marchal, qu'il avait reçu ~~un coup de téléphone~~ une communication téléphonique destinée à M. le Juge d'instruction de Biseau qui répétait les mêmes noms : Goffinon et Deprez vont mourir.

Pourquoi M. Deprez ? Quelques temps avant ces attentats, j'avais eu une communication téléphonique de M. de Biseau m'informant qu'il avait dans son cabinet une personne du Comité supérieur de Contrôle, un certain M. Deprez que je ne connaissais pas, qui me demandait de me recevoir parce qu'il avait des renseignements à

fournir sur un trafic de drogue, dans lequel étaient impliqués le Commandant François et Cammerman. M. Deprez est venu chez moi m'informer qu'un informateur - il n'a pas voulu donner davantage de précision - lui avait dit qu'un trafic de drogue existait entre la Belgique et le Luxembourg, dans lequel étaient impliqués le Commandant François, Cammerman, ainsi que le Ministre Vanden Boeynants. D'après son informateur, la drogue venait du Luxembourg dans des camions de la firme Congel de Mammers et arrivait ainsi en Belgique.

Je lui ai dit que je voulais bien travailler sur cette enquête mais qu'il me fallait pour cela des éléments matériels. Le Commandant François a été impliqué dans cette affaire, Cammerman également et l'on peut supposer qu'il y aurait eu une continuation.

M. le Président.- Qui avait donné ces informations ?

M. Goffinon.- M. Deprez. Je lui ai dit qu'il me racontait une histoire

mais qu'il me fallait un élément matériel que je puisse vérifier pour pouvoir aller plus loin. Il m'a dit qu'il allait me recontacter quelques jours après.

Je suis allé voir M. de Biseau en lui disant ce que M. Deprez m'avait raconté et en l'informant que je l'avais renvoyé en lui demandant un élément précis pour ouvrir l'enquête. En attendant, j'allais procéder de mon côté à une vérification sur l'existence de la firme Congel à Mammers. C'était exact. Il s'agit d'une firme chargée d'amener, notamment, des poulets en Belgique. Pour aller plus loin, j'attendais des renseignements.

J'attendais des renseignements. J'ai patienté longtemps avant de rencontrer M. Depré.

Au départ, M. Depré m'a fait remarquer qu'il me rencontrait confidentiellement, qu'il ne voulait pas que ses chefs soient au courant de son déplacement, que je ne devais pas le contacter à son bureau de Bruxelles mais à son domicile ou à un bureau qu'il a à Liège.

M. le Président. - Encore un qui fait des enquêtes de cette façon-là ?

M. Goffinon. - N'ayant pas de réponse de M. Depré, je l'ai recontacté afin d'avoir des précisions. J'ai revu M. Depré mais à ce moment-là, il m'a affirmé ne plus rien pouvoir me dire car ses patrons semblaient avoir été mis au courant de son intervention chez le juge d'instruction et chez moi.

Je lui ai répondu qu'il avait avancé des renseignements et que j'aimerais savoir s'ils étaient exacts. J'ai finalement eu une discussion avec lui et il m'a assuré qu'il n'avait rien, que son informateur ayant très peur, ne voulait plus lui donner d'informations, qu'il allait essayer de le convaincre et qu'éventuellement on se reverrait. Il souhaitait recevoir une convocation du parquet; ainsi, il aurait une justification.

Je n'ai plus jamais eu de contacts avec M. Depré.

Je suis allé trouver M. ~~Pelletier~~ Peyters qui est un des responsables de la drogue et lui ai demandé de le convoquer afin d'obtenir éventuellement d'autres données sur cette affaire. M. Depré a été convoqué, mais il semble qu'il n'ait rien

dit de plus.

Huit jours après avoir reçu M. Depré, j'ai été appelé chez le commandant de région de l'époque, le Colonel Devos, qui m'a demandé si je faisais une enquête sur le ministre Van den Boeynants.

M. le Président. - Cela s'est passé à quelle époque ?

M. Goffinon. - Vers la mi-1981. Je pourrais éventuellement rechercher la date exacte dans mes documents.

Le Colonel Devos m'a fait cette remarque et je lui ai répondu que sa question m'étonnait. D'abord, je ne fais pas d'enquête sur le ministre Van den Boeynants, n'ayant aucun élément pour l'instant. Si on me demande d'enquêter, je le ferai. "Mais comment se fait-il que vous me posiez cette question ?" Il m'a répondu qu'il venait de recevoir un coup de fil du général Beaurir qui lui-même avait reçu un coup de fil de M. Van den

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

22/4.	STENOGR. BORREMANS	EVTL REVIS.	DACT. LEMIARE	DAT.

Beeynants lui faisant part que je faisais une enquête sur lui au sujet d'un trafic de drogue. Je lui ai dit qu'au stade actuel, je ne faisais pas une enquête sur un trafic de drogue. On m'a fourni un certain nombre de données sur lesquelles je n'ai pas la possibilité de faire une enquête. On verra le déroulement de la chose. Et cela en est resté là. En fin de compte, il n'y a jamais eu d'enquête proprement dite. J'ai rencontré le juge d'instruction M. de Biseau qui m'a dit attendre d'avoir des éléments. Il n'y en a jamais eu.

M. le Président. - Donc, M. de Biseau n'a pas poursuivi l'enquête?

M. Goffinon. - Non, nous avons été bloqués, M. Depré n'ayant rien voulu dire. J'ai essayé de savoir quels étaient ses informateurs. Nous avons même pensé à un moment donné que son informateur était un membre de la gendarmerie, un certain Van  Daele qui lui ser-

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

vait de relai dans le cadre de l'affaire François. On a fait des suppositions, M. Van Daele s'étant suicidé.

M. le Président. - Peut-être avez-vous cru que c'était M. Van Daele ?

M. Goffinon. - D'après la conversation que nous avons eue avec M. Depré, il semblait qu'il connaissait M. Van Daele. C'est pourquoi nous avons cru que c'était lui qui lui avait donné les renseignements.

M. Van Daele était chargé par nous, chaque fois que nous avions besoin d'un renseignement, de faire des recherches plus approfondies dans les dossiers. On lui téléphonait pour lui demander de vérifier tel ou tel dossier et il nous communiquait les ren-
3
2 seignemants.

1 Je suppose que si M. Van Daele avait eu des renseignements à cet égard ...

M. le Président. - Il ne serait pas passé par M. Depré ?

M. Goffinon. - Mais nous avons eu malgré tout un doute, qu'il ait peur de nous parler car, finalement nous ne savons pas certaines choses.

Cette enquête n'a pas abouti. Nous en sommes restés là. J'ai demandé au juge d'instruction s'il y avait lieu de dresser procès-verbal. Il m'a répondu que, comme il n'y avait pas d'éléments positifs pour ouvrir l'enquête, cela ne servait à rien.

M. le Président.- Qu'a-t-on fait avec le dossier? Y-a-t-il eu un non-lieu?

M.Goffinon.- Nous n'avons jamais reçu de renseignements nous permettant d'ouvrir un dossier.

M. le Président.- En conclusion, donc, il n'y a jamais eu de dossier sur cette firme Congel.

M.Goffinon.- Non. Nous avons fait des recherches. J'ai contacté les autorités luxembourgeoises. Je suis allé moi-même au Luxembourg pour vérifier si, de leur côté, ils n'avaient pas de renseignements concernant un trafic de drogue auquel cette firme aurait pu être mêlée.

Il m'a répondu que cette firme et toutes les personnes qui en faisaient partie étaient honorablement connues et qu'elles n'avaient ni soupçons ni doléances à leur égard.

De heer Coveliers .- Er is ooit een onderzoek geweest van het Hoog Comité van Toezicht bij de Boucherie Ghysels. De eigenaar daarvan heeft gezegd dat al zijn moeilijkheden het gevolg waren van zijn schoonzuster, weduwe Jacqueline Speckaert, vroegere echtgenote Ghysels. Deze mevrouw is ooit in voorarrest geplaatst. Ik dacht dat het in verband was met deze zaak. Weet u dan in welk verband wel ?

M.Goffinon.- Je connais la firme Ghijsels, mais, dans le cadre de ces ébauches d'enquête, ce nom n'est jamais apparu.

De heer Coveliers.- Het was toch zo dat op het ogenblik dat de heer De Daele dood werd gevonden, hij bezig was met onder meer een enquête over gestolen voertuigen die hier werden gestolen en naar het Midden-Oosten werden overgebracht en dat hij naar aanleiding daarvan kennis kreeg van een aantal drugtransporten en daarom met anderen contact zou genomen hebben.
Weet u daar iets van ?

3

2

1

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
23/6	SELKE		CONRARD	

M.Goffinon.- Non. M. Van den Daele ne nous a jamais contactés à ce sujet. Tout ce que je sais, c'est un de ses collègues que j'ai interrogé avec le Major Vernaillen qui nous l'a ~~dit~~ révélé, c'est qu'avant sa mort, il a dit à ce collègue, - qui était son copain de bureaux - : "Il y a là un dossier. S'il m'arrive quelque chose, tu t'en occupes". "Le lendemain de sa mort," nous a déclaré ce collègue, "quand j'ai voulu voir ce dossier en question, il n'y était plus." Et il n'a pu nous donner aucune indication à ce sujet.

De heer Coveliers. Was dat of het CBO?

M. Goffinon.- Nous avons ~~même~~ contacté à ce moment-là le commandant de ~~du BCR~~ la BSR pour demander si des dossiers avaient été pris, mais il m'a répondu par la négative.

M.Le Président.- Ce dossier, c'était sur quel sujet?

M.Goffinon.- Nous ne le savons pas.

M.Le Président.- Le collègue n'a jamais su sur quoi il était en

train d'enquêter?

M.Goffinon.- Non. Il semblerait que ce garçon était assez renfermé. Il ne parlait pas beaucoup de ce qu'il faisait. Dans le cadre de notre dossier sur le BIC et le ~~BN~~ BOND, nous avions demandé que la personne qui nous servait de relais ne colporte pas les divers renseignements. Les demandes lui étaient adressées. Il faisait les recherches et nous en communiquait les résultats, à nous et à personne d'autre. Est-ce pour cette raison que l'on a dit qu'il était assez secret? C'est possible.

M.le Président.- Vous ne l'avez pas connu?

M.Goffinon.- Non.

De heer Van Parys.- Het lijkt mij bijzonder eigenaardig dat een zekere meneer Depré kennis heeft van een aantal feiten, dat er een aantal plichten worden uitgevoerd, dat men de firma Congel identificeert in Luxemburg, dat er een verklaring is van de heer Depré ten opzichte van de Procureur en dat er toch geen dossier bestaat. Ik begrijp dat niet, ofwel heb ik mijn praktijk als advokaat niet goed uitgevoerd, ofwel heb ik slechte cursussen gevolgd. Ik begrijp niet dat dit alles mogelijk is zonder het bestaan van een dossier.

[illegible] : Iedereen kan zomaar plichten uitvoeren en onderzoeken doen naar een firma.

De heer Voorzitter.- Dat betekent dat alles kan verdwijnen op het ogenblik dat men dat wil en dat men in het dossier zet wat men wil, de rest wordt geklasseerd. Er moeten dus dubbele kelders zijn in het Paleis van Justitie, één voor de officiële en één voor de alternatieve

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
24/2	DAEMS		V.MEERBEEK	

dossiers.

De heer Van Parys.- Wie heeft het initiatief genomen om die firma te identificeren en om naar Luxemburg te gaan ? Hebt U dat initiatief zelf genomen of heeft iemand U die opdracht gegeven ?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

24/3	STENOGR. DECAMP	EVTL REVIS.	DACT. VAN HOOF	DAT.

M. Goffinon .- Non, le juge d'instruction me dit : voyez ce qu'il en est dans cette affaire-là. Je reçois M. Deprez.

M. Van Parys .- Il a dit mais il n'a pas écrit !

M. Goffinon .- Non. Il n'y pas eu d'apostille. Il m'a seulement téléphoné.

Il faut savoir que, pour qu'une enquête judiciaire puisse démarrer, ~~démarrer~~, il faut des éléments concrets, des éléments qui permettent de faire une enquête.

Dans ce cas-ci, nous n'avons aucune preuve.

Or, il faut pouvoir vérifier les données. Lorsque on dispose d'éléments, on avertit les magistrats. On ne le fait pas avant.

Lorsque je fais mes surveillances du soir, lorsque je contrôle les gens, je ne peux tout indiquer sur papier. Si je le faisais, je rentrerais le matin avec un bouquin! ~~Que ferais-je ?~~

Fe

Rédiger des procès-verbaux qui, dans une telle affaire ne seraient valables qu'à raison de 10 ou 20 pour cent. En effet, il s'agit souvent d'élucubrations , de "on-dit". Cela représenterait des dossiers énormes dans lesquels il n'y aurait rien. Voilà pourquoi il faut vérifier le travail des enquêteurs, le filtrer.

Lorsqu'une indication s'avère exacte , si elle correspond aux informations et aux recherches préliminaires que nous faisons, nous rédigeons un procès-verbal , nous avertissons le magistrat. Par contre, si ces indications, ces renseignements ne sont pas exacts, s'ils sont inventés, nous devons les filtrer. Il existe des tas de possibilités. Il faut donc vérifier avant de rédiger un procès-verbal.

Le premier devoir des enquêteurs est d'essayer de voir ce qu'il en est. Ils rencontrent des gens chaque jour. Ces gens

24/.5.	STENOGR. DECAMP	EVTL REVIS.	DACT. VAN HOOF	DAT.

parlent d'un tas de choses. Ils font des réflexions.

De heer Van Parys.- Mijnheer de Voorzitter, de getuige is zo overtuigend in zijn getuigenis, bevestigend in wat wij dus zoeken. En wij hebben de bevestiging : "Il faut filtrer". Er is een preliminair onderzoek, een nieuw onderzoek geboren, er is een opsporingsonderzoek, het strafonderzoek, maar er is nog een onderzoek, namelijk het gefiltreerd onderzoek. Hoe kunt U zich legitimeren, mijnheer Goffinon, als op een bepaald moment vast komt te staan dat U een onderzoek hebt ingesteld naar die firma Congel ? Laten wij aannemen dat men op een bepaald moment deze vaststelling doet. Trouwens, hoe kunt U zich legitimeren ten opzichte van Van den Boeynants, want het was inderdaad al iemand ter ore gekomen dat U bepaalde plichten had gedaan ? U staat daar bijzonder zwak omdat U nergens een paraplu hebt waaronder U zich kunt verschuilen. U stelt zichzelf daardoor zwak op. U moet begrijpen dat U zelf daar in eerste instantie

24/7.	STENOGR. DAEMS	EVTL REVIS.	DACT. V.MEERBEEK	DAT.

het slachtoffer van bent, met alle mogelijkheden van chantage vandien, die dan blijkbaar aanleiding geven tot een escalatie, tot feiten die zich hebben voorgedaan en die wij stilaan begrijpen, misschien niet in de concrete oorzaken maar in de algemene oorzaken.

PAR.STENOGR. | PAR.REVIS.

zie 25

M. Goffinon.- Je crois que le terme "filtre" n'est certainement pas adéquat pour ce que je veux expliquer. Il faut vérifier les renseignements, recueillir des données pour pouvoir réaliser l'enquête. Si je vous dis : "une telle personne a tué". Qu'allez-vous faire ? Vous allez demander : "a tué qui ?". On ne sait pas le dire! Comment voulez-vous faire une enquête ? Je dois faire un procès-verbal et on ne peut me fournir aucun renseignement sur la victime, sur le lieu ! Comment voulez-vous que je fasse un procès-verbal ? Je risque d'avoir des centaines de milliers de procès-verbaux dans ce style!

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
25/2	VINDEVOGEL	LODEWIJCKX	KEVELAERTS	

De heer Van Parys.- Mijnheer Goffinon, uw getuigenis is zeer ontroerend . U bewijst alleen dat u niet beseft wat het probleem is.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Voyez comment j'ai procédé dans l'affaire Congel. Je connais des collègues au Luxembourg avec lesquels j'ai déjà travaillé dans des enquêtes. Je leur donne un coup de fil en leur demandant de se renseigner. Je leur dis que nous avons un renseignement sur une firme qui trafiquerait de la drogue dans de la viande congelée. Je leur demande de vérifier exactement ce qu'est cette firme Congel. Un de mes collègues là-bas me répond : "Je connais très bien la firme Congel. Cette société est très honorablement connue. Que voulez-vous que je fasse ? La première chose à faire était de prendre des renseignements sur un nom qu'on me donnait et c'est ce que j'ai fait.

M. le Président.- Monsieur Goffinon, j'ai l'impression que vous, vous avez bien travaillé. Mais je n'arrive pas à comprendre qu'un fonctionnaire du Haut Comité s'adresse à un magistrat, que ce magistrat estime qu'il faut essayer de vérifier quelque chose, et qu'il n'en reste pas de trace. Je ne veux pas dire que vous avez commis une faute. Mais il est très curieux que ce haut fonctionnaire du Comité, après avoir fait un tel déplacement, après quelque temps commence à se taire et ne veut plus parler. C'est cela qui est dangereux.

M. Goffinon.- Il a sans doute été influencé...

M. le Président.- Il essaie de vous mettre en difficulté. Soyez sur vos gardes !

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
25/5	VINDEVOGEL	LODEWIJCKX	KEVELAERTS	

De heer Coveliers.- Er bestaan processen-verbaal van het Hoog Comité van Toezicht waarin naar andere PV's met het nummer erbij over die zaken wordt verwezen. Die PV's moeten dus bestaan !

De Heer Voorzitter:- Dan zullen wij ook een onderzoek moeten doen bij het Hoog Comité van Toezicht.

De heer Casier.-

de vraag Ik stelde mij of de gestelde opsporingsdaden niet in het kader van een ander dossier gebeurden zonder dat er daarom een specifiek dossier voor de opsporing bestond . Volgens de getuige heeft een onderzoeksrechter hem gevraagd om de feiten te onderzoeken. Dat vind ik minder normaal. Ik kan begrijpen dat men tracht na te gaan wat er van die "ziegezeggezo " echt gebeurd is, en daarvan geen spoor overblijft. Als een onderzoeksrechter

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
25/6.	VINDEVOGEL	LODEWIJCKX	KEVELAERTS	

echter een opdracht geeft, dan moet daar uiteraard wel een spoor van overblijven, in de vorm van een dossier.

De heer Voorzitter.- Blijkbaar heeft het Hoog Comité van Toezicht een onderzoeksrechter gevonden.

De heer Cassier.- Ofwel paste die opdracht in het kader van een lopend onderzoek, ofwel had de onderzoeksrechter iets vernomen, wat hiermee geen verband had. Toch moest de onderzoeksrechter, als het enigszins kon, dit toch noteren.

De heer Derycke.- Men kan zich niet indenken dat een onderzoeksrechter dezelfde methode als de heer Goffinon hanteert. Men kan zich niet inbeelden dat een onderzoeksrechter telefonisch wordt gevraagd een firma Congel in Luxemburg, die ervan wordt verdacht drugs in diepgevroren vlees te vervoeren, te onderzoeken!

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

De heer Cassier .- Dat is inderdaad geen normale praktijk .

Van een onderzoek van kleine geruchten wordt niets op papier gezet, tenzij in kleine notaboekjes . Er wordt geen proces-verbaal opgemaakt, maar men schrijft : "na talrijke opsporingen die geen resultaat hebben opgeleverd..." .

De heer Van Parys.- Wat zijn kleine geruchten ?

De heer Voorzitter:- Mijnheer Goffinon, u hebt de discussie tussen experten, advocaten en commissarissen gehoord .

3

2

1

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
26/1	LEMOINE		DE RYCKE	

M. Goffinon.- Je comprends l'expert et j'abonde dans son sens. Par contre, je ne comprends pas très bien M. Van Parys. S'il veut dire que tout ce qui nous parvient doit être ~~soit~~ mis sur papier il nous faudrait écrire un livre chaque jour.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

De heer Coveliers.- Maar men gaat U toch niet elke dag vertellen dat een gewezen Eerste Minister betrokken is bij een drugtransport.

:

CHAMBRE - KAMER

COMMISSION D'ENQUÊTE

ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
26/3	LEMOINE		DE RYCKE	

M. Goffinon.- Croyez bien que beaucoup sont venus, non pas avec un Premier Ministre ou un ancien Premier Ministre, nous raconter des choses parfois ahurissantes, Mais avant de faire quoi que ce soit on vérifie les renseignements.

3

2

1

*

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

De heer Coveliers.- Nu is er mij verteld dat U nogal sterk geloofde in die zaak want dat U zelfs aan de onderzoeksrechter zou hebben voorgesteld het onderzoek voort te zetten, grondiger te doen, en dat U zelfs een initiatief hebt willen nemen om een brief daarover te schrijven.

M. Goffinon.- Lorsque j'ai vu le résultat, je suis allé faire rapport au Juge d'Instruction et quand j'ai constaté que M. Peytiers ne voulait pas venir, je lui ai expliqué que ce dernier ne voulait plus être entendu par nous. J'ai même proposé de le convoquer pour essayer d'en savoir plus mais il m'a répondu que son instruction était terminée et qu'il fallait voir M. Peytiers.

Je suis donc allé voir M. Peytiers et lui en ai touché un mot et M. Deprez est allé voir M. ~~Pelletier~~ Peytiers. Que voulez-vous que je fasse d'autre?

M. Coveliers.- Vous avez ~~parlé de~~ dit: "mon instruction est terminée".

M. Goffinon.- Son instruction était renvoyée. Il avait été requis et avait donc renvoyé son instruction après l'avoir terminée; ~~et~~ ce renseignement lui est parvenu de M. Deprez.

Il m'a donc demandé ce qu'il en était; je lui ai fait rapport. Il m'avait même précisé que si des éléments nouveaux intervenaient, je devais refaire un nouveau procès-verbal, un nouveau dossier. Mais il n'y avait rien!

Je ne peux tout de même pas, chaque fois qu'une personne vient me dire quelque chose sans m'avancer le moindre élément de preuve, établir un procès-verbal.

De heer Coveliers. _ Het verbaast mij ook enigszins dat die meneer Depré achteraf nog bedreigd geweest is.

3

2

1

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
26/.8.	LEMOINE		DE RYCKE	

M. Goffinon.- Je ne dirai pas oui mais j'en ai entendu parler dans ce sens-là.

De h. Voorzitter.- Welke bedreigingen zou de Heer Dupré gekregen hebben?

M. Goffinon.- Il semble qu'il ait été influencé par ses supérieurs pour stopper les contacts qu'il avait avec nous.

M. le Président.- Avec ses informateurs?

M. Goffinon.- Les contacts qu'il avait avec nous,

PAR.STENOGR. | PAR.REVIS.

De heer Coveliers.- Was de Voorzitter van het Hoog Comité toen ook

Raymond

al de heer ~~Bon~~charles ?

De heer Goffinon.- Oui.

De heer Coveliers.- Ik moet er dus geen tekening bij maken, mijnheer de Voorzitter. De namen die wij hier horen zijn al dikwijls genoemd.

Mijnheer de Voorzitter, ik zou nog een vraag willen stellen over het onderzoek. De heer Goffinon is begonnen met het onderzoek naar het bevroren vlees. Ik zou graag een aantal vragen stellen over die beruchte bom in zijn auto, over de aanslag op Vernaillen en over zijn houding op dat moment.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
27/1	DE REU		SMETS	

De heer Voorzitter .- Wat het bevroren vlees betreft, welke naam droeg dit dossier op het parket. Welke naam had de onderzoeksrechter aan dit dossier gegeven ? Wij stellen ons ~~xxxxxxxx~~ ook vragen over het feit dat men dit dossier nergens schijnt te kennen. Wij denken dat de reden hiervan is dat wij niet de juiste identificatie van het dossier kunnen geven. Kan u ons daarin helpen ? Bestaat dit dossier onder een andere naam ?

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Il y a eu que les trois noms : le commandant François, Kammerman et M. le Ministre Vanden Boeynants et la firme CONGEL de Mammer. C'est tout. C'est pour cela qu'il n'y a probablement pas de dossier au parquet. Il faut filtrer les renseignements. Il faut voir où sont les données pour arriver ...

M. le Président.- Je comprends mais ce n'est pas ce que je demande.

Je vous demande d'essayer de nous retrouver les dates précises ou la période pour pouvoir éventuellement poser à nouveau notre question au parquet général. Voilà c'est tout.

3

2

1

De heer Van Parys .- Heeft u zelf notities gemaakt inzake uw activiteiten in dit dossier ?

Op een bepaald ogenblik heeft u een rapport uitgebracht aan de onderzoeksrechter. Was dit een mondeling rapport ?

M. GOffinon.- Oui.

De heer Derycke.- Met wie werkte ~~de heer Goffinon~~ u samen in dit onderzoek ?

2

1

M. Goffinon.- Dans cette enquête j'ai travaillé parce que c'était à la fin de l'affaire du commandant François.

M. Derycke.- Avec Bouhouche ?

M. Goffinon.- Non, Bouhouche avait été déplacé à ce moment-là dans une section qu'on appelle "antiquaire", qui s'occupe des antiquités. Il est venu ultérieurement me renforcer parce que je n'avais à ce moment-là qu'une équipe de trois hommes avec moi. Et vu l'évolution de l'affaire de l'attentat il fallait des hommes en supplément. Les deux nouveaux arrivants ~~qu'il y avait~~ ont été rejoindre mon équipe pour donner un coup de main. Lorsqu'ils sortaient à deux, l'un appartenait à mon équipe et l'autre était un nouveau.

M. le Président.- Qui était-ce ?

M. Goffinon.- C'était Mutrier (?) et Bouhouche. C'est après cette affaire CONGEL, mais il était au bureau depuis des mois.

M. Derycke.- Donc M. Bouhouche était au courant ?

M. Goffinon.- Oui. Disons que j'évitais d'en parler mais cela se passait dans mon bureau, on discute. J'ai averti le major Vernaillen à ce moment-là.

M. Derycke.- Tout le monde en discutait ?

M. Goffinon.- Non, pas tout le monde parce que j'avais dit; ~~qu'~~il n'y a rien pour l'instant, j'attends des renseignements.

M. le Président.- Cela se passait dans la cellule parce qu'elle se trouve dans le même bureau?

M. Goffinon.- Ce n'est pas dans le même bureau mais dans le même couloir où il y avait plusieurs bureaux.

M. le Président.- Un bureau ou un couloir. Un couloir ce n'est pas tout le bâtiment.

M. Goffinon.- Je crois que c'est le local juste à côté de moi

du mien que Bouhouche occupait (?)

M. Derycke.- Il était un peu partout Bouhouche !

M. Goffinon.- Oui, il cherchait un peu partout.

M. le Président.- Il aidait à chercher. On pourrait poser des questions à ce sujet mais nous allons continuer dans l'ordre.

Premier fait, c'est ce que vous avez raconté maintenant.

Ensuite, attentat à la voiture. Vous avez déjà relaté les faits, mais qu'en est-il de l'enquête ?

M. Goffinon.- Il y a eu ces coups de téléphone qui me paraissaient ~~ent~~ étranges parce qu'ils arrivaient quand même un peu en retard.

~~Ce qu'il y a eu avec la voiture~~ Au moment de l'attentat de la voiture, une personne a téléphoné au CTR chez nous en disant que c'est un informateur à moi, qu'il me donnait rendez-vous. Il ne voulait pas ~~donner~~ révéler son nom mais il me donnait rendez-vous au

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
27/7	WYCKMANS		ROOSENS	

Drug de l'Opéra, pour un double meurtre, je crois, à Anderlecht.

Comme on ne pouvait pas m'atteindre ~~N'étant pas touchable~~ chez moi, une autre équipe est allée sur place. Elle n'a vu ~~xxxxxx~~ personne ~~xxxxxxxxxxxxxxx~~ et est rentrée au quartier. Donc en fonction de cette enquête sur la voiture, nous avons pensé que, pendant le ~~peut-être lors du~~ déplacement des intéressés au Drug de l'~~.........~~Opéra, ~~éventuellement~~ on aurait pu en profiter pour mettre la bombe. Nous ne savons pas exactement ce qu'il en est.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	VOIR 28

En fin de compte, les objets auraient pu être mis - on le voit en fonction de l'évolution de l'enquête - soit à l'intérieur de la gendarmerie, soit même à l'extérieur, sur la rue. Pourquoi? ~~Parce que~~ xxxxxxxxxx lorsqu'on a effectué des recherches sur le véhicule et les différents matériels employés pour provoquer l'explosion, on a retrouvé des piles dans un magasin et on a pu déterminer qu'elles avaient été achetées à une période X, donc, le véhicule ne savait pas se trouver sur la rue. Normalement, il devait se trouver à l'intérieur de la Gendarmerie. C'est la raison pour laquelle on pense que ce véhicule devait peut-être se trouver à l'intérieur de la Gendarmerie lorsque la bombe a été placée.

on a pensé que tout était dirigé contre la

Il est évident qu'au début de l'enquête, xxxxxxxxxx suite à

et notamment à un appel d'un

des coups de téléphone anonymes, ~~on vient m'appeler~~ soi-disant informateur au sujet d'un ~~pour un~~ double meurtre et qui ne sera jamais identifié, on a pensé

~~que tout était dirigé contre moi.~~ Or, j'ai étudié le problème et je constate que j'étais de service le week-end où cela s'est produit. Mais lorsque le véhicule a été déplacé - finalement, on devait probablement savoir que j'étais de service - on remarque que 2 autres équipes devaient encore me précéder avant que je ne monte dans le véhicule, au moment où l'explosion a eu lieu. Donc, quelque chose clochait et vu la situation de l'époque - nous sortions précisément de l'affaire avec le Commandant François - avec les membres de la BIC, affaire qui avait fait couler beaucoup d'encre ~~et~~ le mieux était de faire croire que les auteurs venaient de cette enquête-là.

Personnellement, je n'y crois pas. Pourquoi? ~~Lorsqu'on analyse~~ Analysons les différents éléments; ~~car~~ Il s'est produit à la gendarmerie non pas 3 mais 4 faits. Un premier fait se situe avant les

vacances : il s'agissait du vol d'un poste Jet. Ce poste Jet est un poste un peu particulier d'où l'on peut suivre tous les canaux de la gendarmerie, à quelqu'endroit ~~que~~ où l'on se trouve. Donc pour les auteurs, il s'agit d'une chose très intéressante. On aurait pu, en effet, voler le véhicule. Or, on a uniquement volé le poste. Donc, c'est qu'on avait besoin d'un poste! Ce poste n'était indispensable que pour écouter les canaux de la Gendarmerie. Vous ne savez capter Radio-Luxembourg ou la RTBF. Ce sont des cristaux particuliers qui ne permettent que d'entendre les émissions "Gendarmerie". Donc, la personne qui a volé cela avait besoin de ce poste pour finalement étudier l'affaire en question? Cela se passait au mois de juin.

M.Trousse.- ~~Maxxxx~~ Mai!

M.Goffinon.- Ou fin mai! Ensuite que constatons-nous? L'attentat

du véhicule, et une quinzaine de jours plus tard l'attentat sur la personne du Major Vernaillen. Prenons à présent les 2 attentats, on peut déduire que ces personnes travaillaient pour l'affaire François, etc...et que donc c'était là qu'il fallait chercher les auteurs.

Pour ma part, les gens qui ont fait cela sont très intelligents. Ils ont dit "c'est le moment". D'ailleurs l'enquête s'est orientée tout un temps dans ce sens. Quelque temps plus tard - voilà où le bât blesse - a eu lieu le vol de l'ESI. Nous en savons ce qu'il en est puisque j'ai retrouvé des armes chez certains individus.

M.Le Président.- Cela se paasait en décembre?

M.Goffinon.- Effectivement.

M.Le Président.- Le vol du poste Jet a eu lieu en mai ensuite...

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
28/5	DE BOUVERE		CONRARD	

M.Goffinon.- ... pour s'en servir à la préparation des 2 autres.

Or, que constatons-nous en outre? Un de nos véhicules a servi pour le major Vernaillen. Le poste de radio a été enlevé et on a même changé l'antenne. Il faut vous dire que les canaux de la Gendarmerie ne sont captés que sur une certaine longueur d'ondes donc, la personne s'y connaissait et a dû changer l'antenne. Sinon pourquoi avoir placé une seconde antenne si ce n'est pour y placer un poste nécessitant une antenne particulière. Je ne vois qu'une explication : il s'agit du poste qu'on avait volé au mois de mai.

M.Le Président.- Voulez-vous répéter, car ce que vous dites est tout à fait curieux.

M.Goffinon.- Oui mais, je n'ai pas pu continuer l'enquête.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon. - Je n'ai pas pu continuer l'enquête.

M. le Président. - Mais si nous avons les faits, cela nous suffit. Donc : en mai il y a eu le vol du poste ~~xxx~~ Jet ; ensuite, le 9 octobre, attentat de la voiture Goffinon. Le 26 octobre : attentat Verna~~eyen~~llen. ~~Sxxqxixxxxpxxxx~~ Pouvez-vous nous dire clairement ce qui s'est passé avec le poste radio et l'antenne de la voiture de M. Verna~~eye~~llen ? A quelle date cela s'est-il passé ?

M. GOffinon. - Je voudrais encore ajouter une chose concernant la voiture , je signale que les personnes qui se trouvaient dans la voiture au moment de l'attentat faisaient partie de la section des stupéfiants. Pour moi, c'est un élément important : c'était

3 la section "stupéfiants". ~~Mxxxxxxxxe~~

2 M. Trousse. - Etait-ce la mazda ?

1 M. Goffinon. - Non, c'était la voiture de la BSR, une Peugeot 504.

M. le Président. - Revenons à la radio et à l'antenne. A quelle époque était-ce ?

M. Goffinon. - Cela s'est passé très vite, quelque temps après l'attentat. Il y a eu un concours de circonstances quant à la manière dont on a retrouvé la voiture. Cela s'est passé alors que j'avais envoyé un homme pour vérifier l'administration de la police de Woluwé, un de mes collègues avait remarqué qu'on avait jeté un extincteur dans la voiture volée qu'on avait retrouvée. Cette personne était venue me trouver en me disant qu'il avait trouvé quelque chose d'étrange. Il m'a dit : "je n'ai jamais vu cela." Il existe un nouveau procédé venant de France car dans ce pays on a débuté avec ce système. Je lui ai posé la question : "quel véhicule est-ce" ? On a retrouvé ce véhicule à l'ULB. Il me dit ensuite : "On a retrouvé une cartouche à l'intérieur de ce véhicule". Je lui ai dit : "Peux-tu retourner à cet endroit

car c'était justement la période où on avait tiré sur le major Verna~~eyen~~illen. Va à la police et demande si on ne veut pas nous prêter la cartouche et vérifie toi-même tous le~~s~~ ~~xx~~ véhicule~~s~~ en détail. C'est ainsi que j'ai eu l'occasion de voir cette cartouche qui correspondait au style de cartouche qui avait été tirée lors de l'attentat contre le major Verna~~eyen~~illen. Directement, j'avertis le magistrat qui commence une enquête. Il en résultait que cette cartouche correspondait à une des armes qui avait servi pour tirer sur le major Verna~~eyen~~illen.

M. le Président. - Est-ce tellement évident ? Est-ce si facile de faire la comparaison , pouvez-vous nous expliquer de quelle manière vous pouvez le constater ?

M. Goffinon. - La partie introduite dans le canon au moment où il y a des coups de feu ~~la~~ (douille) ~~qui s'y trouve~~, prend la forme

du fût de l'arme , il y a toute une série d'empreintes comme si vous faisiez une empreinte digitale qui se mettent tout autour de la balle et que l'on retrouve dans le canon ; ensuite, lorsque les pièces mobiles viennent de nouveau frapper à l'arrière, une empreinte se forme à nouveau. Chaque arme est spécifique. Nous avons même fait des recherches à la FN à ce sujet. Chaque arme est spécifique , cela ressemble à une empreinte digitale. Nous avons pu déterminer qu'il s'agissait d'une arme qui avait été tirée dans le cas du major Vernaillen. En plus de cela, une partie qu'on pourrait appeler pointe (la douille et la balle) était pliée parce qu'il semble y avoir eu un mauvais enrayage. Or nous avons eu la preuve par l'expert qu'au moment où il y a eu le coup de feu tiré sur le major Vernaillen, il y avait effectivement eu enrayage

d'une des armes.

Que constate-t-on dans ce véhicule ? Lorsqu'on va voir le véhicule, on dit au policier : attendez, dans le véhicule, il faudra faire attention , il ne faut pas le restituer, on veut voir comment on a modifié le véhicule. On a voulu voir l'extérieur du véhicule car chacun personnalise son véhicule en y apposant par exemple un auto-collant ou autre chose. On constate que tout cela a été modifié.

On constate également qu'en plus de l'antenne du poste normal, il y avait une antenne qui avait été forée au milieu du toit. Donc, on avait placé une seconde antenne au milieu du toit, et le poste qui avait été placé sur le véhicule par le propriétaire avait été enlevé , on l'avait remplacé par un autre poste. Ce qui veut dire que l'on a recherché et qu'on n'a pas

voulu employer un poste normal et que l'on a foré une autre antenne adaptée à un autre poste tout-à-fait particulier. Or, fin mai, on vole un poste tout-à-fait particulier à la gendarmerie sur lequel il faut adapter une antenne toute particulière d'une certaine dimension. Donc je conclus que le poste doit rentrer en ligne de compte dans l'enquête relative à cette affaire

M. le Président.- L'enquête sur ce vol de radio a-t-elle abouti ?

M. Goffinon.- Cela n'a rien donné. C'était dans le même contexte. Des recherches ont été effectuées par la suite. J'avais retrouvé ce poste-là et fait une synthèse de l'ensemble de ces éléments. Il y avait toute une série de faits dont certains pouvaient avoir un rapport avec l'enquête BND et l'enquête du BIC mais il y avait d'autres faits, notamment le vol de l'ESI et le vol de l'autre côté. Tout cela semblait avoir la même liaison. C'était à la même époque et chaque fois de manière assez semblable. D'autre part, il s'agit d'auteurs qui s'y connaissaient. Il devait y avoir une liaison pour que tout arrive en même temps à la gendarmerie. J'avais été chargé au début de cette enquête. Je me suis fait aider par un électricien expert qui m'a donné une explication détaillée, que

je demandais d'ailleurs, concernant les éléments radio qui avaient été trouvés dans l'explosion. J'ai même demandé des explications sur des soudures. Et on a pu déterminer la provenance du matériel, qui avait été construit notamment avec des petits condensateurs. Nous avons eu la chance de savoir qu'un de ces condensateurs, très petit et tout nouveau, avait été vendu chez Tandy à Nalinnes tout récemment. J'ai envoyé une équipe à Nalinnes. C'est M. Bouhouche qui est allé avec un collègue qui m'a rappelé à plusieurs reprises qu'il était heureux qu'on ait trouvé cet élément sans lequel on ne serait pas allé jusque-là. Je les ai envoyés à Nalinnes où se trouve la centrale Tandy pour faire des recherches sur toutes les fiches retrouvées concernant ce petit élément. En feuilletant

les fiches, on en a trouvé qu'une seule relative à cet élément dont on xxxx n'avait vendus que très peu d'exemplaires. Cette fiche avait été dresséee par une personne sous un faux nom à St-Josse. Nous avons remonté la filière et nous sommes tombés sur M. Busny. Nous avons fait les vérifications et j'ai pu déterminer qu'il avait encore acheté des objets à Waterloo. NOus avons retrouvé tous les endroits où l'on avait acheté différents matériels pour constituer des ensembles. J'ai xxxxx intercepté M. Busny qui a été obligé de reconnaître que c'est lui qui l'avait fabriqué.

En prétendant qu'il s'agissait d'une ouverture de porte, je lui ai alors posé la question de savoir, s'il s'agissait d'une ouverture de porte, pourquoi avoir mis des piles ? En effet s'il s'agit d' un appareil pour ouvrir des portes, lui ai-je dit, vous disposez du courant domestique ~~qui~~ il n'était donc pas nécessaire d'~~employer~~ employer des piles. Il n'a pas su répondre.

Il a été ~~maintenu~~ détenu pendant quelques mois. Entre-temps, le major Vernaillen qui ~~sortit~~ sortait de l'hôpital m'a dit, même s'il ne l'a pas fait ouvertement, que je devais aller à l'info.

On m'a interdit de continuer l'enquête. J'ai donc stoppé l'enquête.

Je ne pense pas qu'on ait apporté d'autres éléments après mon départ. Je sais qu'on a créé une petite cellule pour avancer mais je ne pense pas qu'on ait trouvé d'autres éléments et on en est resté là.

En ce qui concerne mon déplacement - et là il faut que je retourner

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
31/2	HOUDRY		DE SMEDT	

quelque peu en arrière - à un moment donné un de mes collègues M. Van Reinbrouck a reçu un coup de xxx téléphone d'un inconnu à son domicile. Cette personne avait d'abord contacté le père de l'intéressé afin d'avoir son numéro de téléphone. Cette personne voulait soit rencontrer M. Van Reinbrouck soit me rencontrer. En fin de compte, M. Van Reinsbrouck a donné rendez-vous à ce Monsieur près de la gare de Gand Gent. La personne en question a averti M. Van Reinsbrouck que nous devions faire très attention parce qu'on avait en sorte que l'on ne puisse pxxxixipex pour témoigner au procès. Il a même précisé que même des officiers de gendarmerie en voulait à notre vie. M. Van Reinbrouck est venu alors me voir. Je me trouvais avec M. VandenBos Nous nous donc retrouvés à trois. Nous avons parlé de xx choses qui nous paraissaient ahurissantes mais le climat de l'époque était tel que nous devions nous méfier. En discutant avec mes collègues je leur

ai donc dit qu'il pouvait nous arriver quelque chose et qu'il était préférable que quelqu'un soit averti. Puisque, dans l'affaire, il était question d'officiers de la gendarmerie je leur dis qu'il ne fallait pas fournir les ~~xxxxxxxxxxxx~~ "aliments" aux "loups" - s'ils existent et si l'information ~~est~~ était exacte. Nous avons donc décidé d'aller voir ensemble M. Pétiez. Nous lui avons expliqué la situation M. Pétiez, m'a amené chez M. le Procureur du Roi M. Poelman en personne. Nous lui avons expliqué la situation. Ce magistrat nous a dit de ne rien dire à personne mais de rédiger un rapport à lui adresser personnellement dans le cas où il nous arriverait quelque chose. Nous avons rédigé ce rapport, avec toutes les explications que M. Van Reysbrouck nous avait donné, qui a été transmis à M. Pétiez. ~~Il~~

Il y a ~~enquite~~ eu ensuite l'enquête sur l'attentat du Major Vernaillen. Je répète que les éléments ~~xxx~~ nous concernant étaient secrets mais nous

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
31/4	HOUDRY		DE SMEDT	

nous sommes dit que M. Vernaillen était peut-être également concerné par les menaces divulguées par l'informateur puisqu'un attentat avait déjà eu lieu contre lui nous devons donc l'avertir. Par souci d'honêteté j'ai donc averti le Major Vernaillen en lui disant que cette information était secrète pour des raisons que je lui ai expliquées mais nous tenons à ~~vous~~ en faire part puisque ~~vous avez~~ déjà fait l'objet d'un attentat. L'affaire en est restée là. Quelques jours après j'ai été muté à l'info sans explications et j'y suis resté un an. Etant à l'info j'ai été appelé à un moment donné chez le Major Vernaillen qui avait rédigé un rapport disciplinaire pour avoir communiqué des renseignements à la presse. A cette époque j'~~ai~~ ~~été~~ sur une affaire d'~~attentats~~ turques. Pour la première fois on était remonté aux auteurs je m'étais rendu au Parquet pour assister à une réunion avec la police hollandaise. J'avais tout expliqué et M. Vernaillen ~~nous~~

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

avait demandé de nous accompagner. Il ne connaissait pas le dossier, il a pris toute une série de notes durant l'interrogatoire, ce qui m'a surpris. A un moment donné, c'est ~~m~~ paru dans un journal et j'ai été accusé d'avoir communiqué ces renseignements à la presse. Un officier, que je connais très bien, a trouvé cela étrange. Il m'a dit qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, qui n'était pas clair. Il avait été averti par un major ou un colonel dont il tenait à taire le nom par respect pour lui et il m'a dit de faire attention parce qu'on essayait ~~essaie~~ de m' ~~vous~~ "avoir". On a téléphoné ~~xx~~ à la direction du journal, et on a appris en fin de compte, qu'en aucun cas - on avait même été jusqu'à suspendre mes congés ce qui fait que j'ai perdu quatre jours de congés - que c'était une autre personne que moi qui avait transmis l'information. On nous a ~~avait~~ fait ~~com-~~ ~~prendre ce qui~~

comprendre de qui il s'agissait. On soupçonne qu'il s'agissait bien du major Vernaillen qui avait personnellement ~~adressé~~ donné l'information alors que c'était lui qui faisait un rapport me concernant.

voir 32

Normalement, tous mes documents étaient déjà prêts à être transportés ~~de~~ vers la Légion mobile ~~à~~ au départ de la BSR.

Voilà où nous en étions à ce moment-là.

Ensuite, on a pu prouver que je n'avais rien à voir dans cette affaire-là. J'ai pu partir en congé et, un peu plus tard, le commandant de région m'a fait réintégrer dans ma section.

M. le Président.- Vous y êtes donc retourné ?

M. Goffinon .- Effectivement.

De heer Coveliers.- Er is eerder een tegenstrijdigheid in verband met uw tijdsgebruik op de avond van 26 oktober . De heer Vernaillen heeft onmiddellijk na de aanslag getelefoneerd naar de Leuvense Weg. Men heeft getracht U thuis te bereiken, maar niemand nam de telefoon op. Vervolgens heeft men een combi gestuurd ; toen de twee leden van de Rijkswacht bij U aankwamen, stond U kant en klaar en bleek U reeds op de hoogte van alles wat was gebeurd.

U lacht ; U zal uiteraard een andere versie geven. Wij willen niets ~~onthouden~~ achterhouden : alles staat geschreven ; U kan het lezen.

Een tweede element is - en U weet dit wellicht langs de pers - dat U niet zo een goede verstandhouding schijnt te hebben met kolonel Vernaillen, destijds niet en ook nu niet. De heer Vernaillen heeft gezegd dat, wanneer U daar toekwam U vooral interesse had voor zijn aktentas. Welke is ter zake uw versie ?

M. Goffinon.- Je pense d'abord qu'un avocat général avait déjà démenti par la voie de la presse certains faits avancés par M. Vernaillen.

Puisque vous voulez entrer dans les détails, je vais vous expliquer ce qu'il en est ~~er~~ exactement. Le jour de l'attentat sur le major Vernaillen je me trouvais à mon domicile. Je n'ai pas le téléphone à l'étage, je ne puis donc l'entendre sonner ~~le téléphone~~. A un moment donné, vers ~~MMMMMMMMMMMM~~ 11,30 h. ou minuit, j'ai entendu un coup de sonnette à la porte d'entrée, ce qui m'étonnait à cette heure tardive. N'oublions pas l'ambiance qui règnait à l'époque: l'attentat, des renseignements fournis par un individu, etc.. Je devais donc me méfier. J'ai ouvert la fenêtre de ma chambre et j'ai vu notamment deux individus

porteurs d'une mitraillette. Je les ai aperçus dans la pénombre et j'ai reculé de la fenêtre. Quelques instants plus tard ils m'ont vu ouvrir la fenêtre et, à ce moment-là, j'ai constaté que parmi eux se trouvait un de mes collègues, M. Mormont. M. Delpierre était également là. Ils m'ont fait signe de descendre, ce que j'ai fait et, à ce moment précis, le téléphone sonna. Je l'ai décroché, c'était M. Van Reybroeck. Il m'a dit qu'il essayait de me contacter pour me dire qu'un attentat avait eu lieu sur le major Vernaillen et que le commandant de la BSR me demandait d'arriver d'urgence. Je répondis que des collègues étaient près de chez moi et il me dit qu'ils avaient été envoyés pour assurer ma protection en attendant que j'arrive à la BSR.

J'ai ouvert la porte et mes collègues ont bien dû s'apercevoir quelle tenue je portais. Ils sont entrés et m'ont expliqué

la situation. L'un de ces collègues est resté auprès de ma famille alors que je partais à la caserne où j'ai rencontré différents officiers, des colonels, etc... Ensuite, nous sommes partis ensemble vers Hekelgem pour voir ce qui s'était passé. Là nous avons rencontré M. Bellemans, juge d'instruction chargé de l'enquête, ainsi que M. Pétier et différents magistrats. L'expert en balistique est arrivé sur les lieux . Nous nous sommes dirigés vers l'hôpital en vue d'avoir des nouvelles du major Vernaillen et pour obtenir les renseignements que nous souhaitions. Nous sommes allés après cela chez le major Vernaillen. Nous nous demandions pourquoi cet attentat avait eu lieu et, à un moment donné, le juge d'instruction Bellemans a fait cette réflexion : Ne transportait-il pas quelque chose de compromettant que certains auraient essayé de récupérer ? Serait-ce pour cela que l'on a tiré ?

On nous a dit qu'il était rentré avec sa serviette et M. Bellemans a demandé qu'on la trouve pour voir si elle ne contenait rien de spécial. On a apporté la xxxxxxx serviette à M. Bellemans mais il n'y avait rien dedans.

J'ai insisté parce qu'il y avait un magistrat-instructeur sur les lieux et que ce n'était pas moi qui devais dire ce qu'il fallait faire.

De heer Coveliers .- Ik meen mij te herinneren - ik zou de verklaring van de heer Vernaillen opnieuw moeten lezen - dat hij nog ter plaatse was op het moment dat u daar aankwam.

M. Goffinon.- Je veux bien qu'il ait été accidenté, nous sommes allés le voir sur son lit d'hôpital. Je peux me rappeler éventuellement les noms de toutes les personnes qui étaient là.

M. Trousse.- ~~Dans~~ L'attentat contre le Major Vernaillen ~~qui~~ s'est produit le 26 octobre 1981 avec une voiture Mazda dont vous avez parlé tout à l'heure; cette voiture appartient à Faez el Ajjaz. Or, il se fait que, d'après les déclarations de Faez el Ajjaz, vous auriez eu des relations avec lui, c'est-à-dire que vous l'auriez rencontré en premier lieu avec un certain M. Van Brussem et un Commandant de la BSR. Ensuite, vers le mois d'août 1982, vous auriez encore eu des relations avec M. Faez al Ajjaz qui a voulu vous mettre en contact avec Latinus. Pouvez-vous nous parler de ces éléments?

M. le Président.- Et nous donner votre opinion sur ce personnage

que l'on rencontre partout.

M. Goffinon.- J'ai rencontré deux ou trois fois M. Faez al Ajjaz. La première fois, c'est lorsque l'on a trouvé le véhicule Mazda et que j'ai voulu avoir des renseignements sur la manière dont il avait été volé. C'est M. Moutrier qui s'est chargé d'interroger M. Faez el Ajjaz et qui l'a laissé partir après son interrogatoire. Il m'a montré le procès-verbal et, en le lisant, je me suis aperçu que quelque chose n 'allait pas, qu'il ne disait pas toute la vérité. Pour démontrer cela, il fallait tâcher de se renseigner à Anvers pour voir si l'intéressé n'avait pas acheté des clés supplémentaires. On a envoyé une équipe à Anvers et, effectivement, il s'est avéré que, quelques temps avant le vol de ce véhicule, ce monsieur avait fait refaire un double des clés alors qu'il possédait les deux clés.

J'ai dit à M. Moutrier qu'il devait faire revenir l'intéressé et l'interroger à nouveau. M. Faez el Ajjaz est arrivé et j'ai parlé cinq minutes avec lui dans le bureau en le mettant en demeure de dire la vérité. Je ne l'ai plus revu par la suite dans le cadre de cette enquête.

Ultérieurement, des équipes de chez nous ont découvert suite à cela toute une série de vols de papiers mais c'est une autre équipe qui s'en est occupée en dehors de ceux qui s'occupaient de l'attentat. Ils ont été plusieurs fois en rapport avec M. Faez el Ajjaz qui semblait intervenir dans ces vols de voitures, notamment le premier Toumsaint.

Un jour où je me trouvais à l'info, j'ai reçu un coup de fil de M. Toumsaint pour me dire que M. Faez el Ajjaz voudrait bien me rencontrer parce qu'il avait des informations pour moi.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
33/6	VANDENBRANDEN		BLASSON	

Je le fais monter et il me dit qu'il ne me connait pas bien, qu'il a eu l'occasion de me rencontrer une fois et qu'il sait que je m'occupe des terroristes. Il me demande si cela m'intéresserait de rencontrer une personne qui pourrait me fournir des renseignements sur des terroristes et sur une filière libyenne. Je lui demande qui est cette personne et il me dit alors qu'il ne peut me donner son nom mais que son prénom est Paul. J'ai ~~dit~~ alors ~~que je voulais~~ accepté de ~~bien~~ le rencontrer.

Deux jours après, j'ai reçu un coup de téléphone d'un certain M. Paul qui me dit : "Vous ne me connaissez pas mais je voudrais vous rencontrer dans tel établissement à la rue du Trône, car j'ai des renseignements à vous fournir". J'ai rencontré ce monsieur, que je n'avais jamais vu. Il m'a parlé de la Sûreté de l'Etat, qu'il avait travaillé dans cet organisme et qu'il ne voulait plus travailler avec eux parce qu'ils se disputaient.

Il me dit préférai travailler avec moi, parce que j'étais renommé et que j'allais faire quelque chose.

Il m'a parlé d'une filière Lybienne, mais sans donner de précisions. je lui ai demandé de m'en fournir.

Il aurait reçu cette information d'un de ces amis et il doit lui demander l'autorisation pour me donner plus de renseignements. Je l'enjoins de le recontacter.

Au cours de notre conversation, j'ai senti qu'il essayait de

me tester, d'en savoir un peu plus. Il parlait à demi-mots. Ce monsieur me paraissait très étrange. Ce n'était pas un informateur, c'était quelqu'un qui était en train de m'étudier.

Lorsque je suis rentré au bureau, j'ai pris des renseignements sur cet individu vu qu'il avait travaillé à la Sûreté de l'Etat. Je suis allé voir la section qui s'occupe de surveiller les mouvements extrêmistes de droite et de gauche afin de savoir s'ils connaissaient un individu travaillant à la Sûreté de l'Etat. Je le leur ai décrit et à première vue ils ne voyaient pas de qui il s'agissait. Ils m'ont montré des photos et parmi celles-ci je l'ai reconnu. Il s'agissait de M. Latinus.

Ne connaissant pas ce monsieur, j'ai rencontré le capitaine Masson, qui était l'officier de district s'occupant de cette affaire . Je lui en ai touché un mot et il m'a dit qu'il était inutile de rencontrer cet individu-là. Je sais qu'il a parlé à ce

moment là, au Major Vernaillen qui a insisté pour que je retourne voir l'intéressé. Cela pouvait être intéressant et j'y suis retourné une deuxième fois. En fin de compte, on n'a plus parlé de la filière Libyenne bien que je lui posais des questions. Il me proposait un dossier de trafic d'armes. Il a été en chercher une photocopie. Ce dossier concernait un certain Desquière. Il a voulu me revoir une troisième fois, alors que la première fois, il s'agissait de la filière Lybienne et la deuxième fois de l'affaire du dossier d'armes.

La troisième fois, j'ai commencé à discuter avec lui et je lui ai dit, à un moment donné, que je perdais mon temps, et que s'il avait des informations précises à me fournir, je serais d'accord de la revoir, mais qu'en attendant je préférais ne plus le rencontrer.

De heer Coveliers .- Er is nog iemand die in dat verband uw naam heeft genoemd, namelijk de heer Libert. Hij heeft zelfs gezegd dat u in het bezit was van wat men noemt een "code puma".

M. Goffinon.- Je ne sais pas ce que c'est. J'ai vu dans les documents du WNP, que j'ai eu l'occasion de . consulter, qu'on parlait du"code puma". Cela ne me dit absolument rien.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

34/6	STENOGR. TUYPENS	EVTL REVIS.	DACT. VAN HOOF	DAT.

De heer Coveliers .- Hoe verklaart u dan, toen Latinus dood werd aangetroffen, documenten werden gevonden waarin uw naam nogal in het middelpunt stond. ?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Il est possible qu'on rencontre des personnes qui ont connu M. Latinus. Il paraît qu'on lui raconte une chose et qu'il va la raconter en augmentant la chose, toujours à sa manière, toujours en sa faveur, et à une autre personne, il dira encore autre chose. M. Latinus est vraiment une personne qui fait croire quelque chose aux gens. D'ailleurs, il faut voir les gens avec qui il était.

J'ai eu trois contacts avec M. Latinus et quand on m'a dit ce qu'il était, j'ai eu la prudence de rédiger un rapport détaillé de mon contact avec lui.

Le Major Masson a d'ailleurs reçu une copie de ce rapport et j'en ai remis un exemplaire personnellement à Mme Lyna.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

34/.8.	STENOGR. TUYPENS	EVTL REVIS.	DACT. VAN HOOF	DAT.

De heer Coveliers .- Is er ooit intern bij de Rijkswacht een onderzoek geweest naar aanleiding van het feit dat uw naam voorkwam op het document dat bij Latinus werd gevonden ?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	ZIE 35

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
35/1	SELCKE		DE RYCKE	

M. Goffinon.- A ma connaissance, non, Vous savez, on vous classe d'extrême droite ou d'extrême gauche, mais je puis vous certifier que je suis tout à fait politique. Et je peux le prouver.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
35/2	BRUYNINCKX	VAN DE VELDE	ROOSENS	

De heer Coveliers.- Dat zeggen de meesten.

De heer Casier.- Mijnheer de Voorzitter, ik kan bevestigen dat wat de heer Goffinon verklaart volledig terug te vinden is in het dossier. Er werden inderdaad een paar stukken teruggevonden waarop de naam van de heer Goffinon staat vermeld. Ik vraag mij echter af wie daaruit wijs kan geraken : het staat vol met namen en tal van verwijzingen. Zelfs de naam van de heer Tindemans komt erin voor. De naam van de heer Goffinon stond inderdaad vermeld op die bepaalde stukken die tussen honderden andere werden gevonden. Voor het overige vermeldt het dossier niets over de heer Goffinon. Het dossier bevat ook de fotocopie waarover hij sprak.

De heer Voorzitter.- Het gaat dus om een zonderling dossier met allerhande nota's.

De heer Casier.- Voor iemand die het dossier niet heeft gezien kan

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE		
	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
35/3.	BRUYNBINCKX	VAN DE VELDE	ROOSENS	

het wel vreemd lijken dat de naam van de heer Goffinon er in wordt vernoemd, zelfs als lid van DURAFLEX. Mijnheer de Voorzitter, indien u ooit in contact was geweest met de heer Latinus, dan zou uw naam misschien ook in het dossier staan. Ik wil u enkel duidelijk maken hoe dit stuk er uitziet. Ook de heer Libert werd ondervraagd om meer uitleg te verstrekken over dat dossier, maar hij geraakte er ook niet wijs uit.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. le Président.- Duraflex, cela ne vous dit rien?

M. Goffinon.- C'est probablement sur base de cela que M. Piens citait mon nom. Quand on est un peu connu - et c'est malheureusement mon cas - votre nom apparaît un peu partout, même dans des dossiers que vous n'avez jamais traité.

M. Laurent.- Toujours dans l'affaire Vernailles, M. Goffinon s'est-il exprimé sur sa présence ou non sur les lieux?

M. le Président.- Oui.

M. Laurent.- Deuxième question alors : était-il là lorsqq'on a procédé au repérage et à l'enlèvement des balles qui ont été tirées dans les murs?

M. le Président.- On a déjà parlé de cela dans un autre contexte mais cette question précise n'a pas été posée.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
35/5	SELCKE		DE RYCKE	

M. Goffinon.- Nous sommes allés sur les lieux avec l'expert en balistique , M. Dury qui s'est chargé d'extraire les balles. Nous avons vu les traces sur les murs. D'ailleurs, à ce sujet, tant les enquêteurs que les experts et les magistrats sont arrivés à la conclusion qu'en réalité, d'après la manière dont les tirs ont été effectués, on n'a pas voulu attenter à ~~l'avoir~~ la vie du major Vernaillen. Si on avait voulu l'avoir, ce n'est ainsi qu'on s'y serait pris.

M. Laurent.- Pouvez-vous nous donner des précisions sur la façon dont on a enlevé les balles des murs?

M. Goffinon.- Non.

M. le Président.- Les experts s'en chargeaient eux-mêmes?

M. Goffinon.- Oui. Nous avons repéré les traces et ils s'en sont occupés.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.
7/1	

M. Laurent.- On a aidé l'expert à repérer les traces d'impact, mais c'est lui qui, manuellement, se chargeait de retirer les balles.

M. Goffinon.- Oui.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
35/.7.	BRUYNINCKX	VAN DE VELDE	ROOSENS	

De heer Derycke.- Mijnheer de Voorzitter, ik zou aan de getuige nog twee vragen willen stellen in verband met de aanslag op mogelijk Vernaillen.

Ik tracht dit gesprek zo goed mogelijk te volgen en de reacties van de betrokkenen zo goed mogelijk na te gaan. Ik heb de indruk dat de getuige ook niet erg gelooft in een aanslag met de bedoeling te doden. Heeft hij hier voor dan een andere verklaring of een andere thesis ?

Weet de getuige dat ongeveer gelijktijdig en parallel, met de aanslag op de wagen van de rijkswacht, de aanslag op de heer Vernaillen en de diefstal bij Diane, binnen de rijkswacht een disciplinaire procedure liep tegen Bouhouche en Beijer wegens afluisterpraktijken ?

~~M. le Président.- Au même moment donc~~

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	IIE 30

M.Le Président.- Il n'y a pas seulement la radio et l'antenne, mais aussi les écouteurs dans le bureau de M.Vernaillen, écouteurs que l'on place au même moment.

M.Goffinon.- Je pense que toutes les personnes présentes sur le lieu étaient convaincues qu'on n'a pas voulu attenter à la vie du Major Vernaillen. Je vais vous expliquer pourquoi, d'autant plus que c'est relativement simple.

La porte d'entrée de la maison de M.Vernaillen comporte de chaque côté, une partie vitrée. Lorsque le tir a commencé, M.Vernaillen est arrivé dans le couloir et s'est caché derrière la porte. On a tiré non pas dans la porte - s'il en avait été ainsi, le Major Vernaillen ne vivait plus! - mais vers les 2 côtés de la porte. Les impacts des balles le prouvent.

On constate ensuite que le tir a eu lieu par la fenêtre.

Il ne faut pas être expert pour savoir que, lorsqu'on tire à travers une fenêtre le premier réflexe de la personne visée est de se coucher à terre. On sait donc que le Major Vernaillen doit être couché à terre dans son salon où il est arrivé en rampant. De plus, on constate que les balles ont été tirées non pas près de la fenêtre et vers le bas mais à distance et vers le haut car les balles ont atteint le mur près de la cheminée. Cela signifie que les balles ont été tirées vers le haut et ont fait ricochet contre ce mur. Le Major Vernaillen ne peut être touché puisque les balles étaient hautes. On peut constater la présence de scrapnels dans le salon.

Dans le fond du salon vers la droite se trouve une porte donnant dans le couloir, donnant, je pense aux chambres. ~~Madame~~ Mme Vernaillen est arrivée par là car elle avait entendu le tir.

Elle avait été touchée par le scrpnel provoqué par l'impact des balles sur le mur en pierre.

Voilà donc comment le major Vernaillen et son épouse ont été touchés.

Selon les experts, on n'a pas voulu attenter à la vie du Major. C'était en tout cas notre conclusion lors de l'enquête sur le lieu.

M.Derycke.- Dans quel but voulait-on lui faire peur? Ce n'était pas la volonté du DIA.

M.Goffinon.- Lorsque le Major Vernaillen a téléphoné au district, il a demandé de m'avertir ainsi que M.Cooper de la DIA. Cela m'a étonné. Nous avons d'ailleurs eu un long entretien avec M.Bellemans à ce sujet. Nous nous sommes demandés pourquoi le Major Vernaillen souhaitait mêler la DIA dans cette affaire-là.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
36/4	DECAMP		CONRARD	

M.Bellemans voulait que nous interrogions nous-mêmes le Major Vernaillen. Vu que c'était notre commandant de district, nous avons pensé qu'il ne nous appartenait pas de l'interroger. M.Bellemans nous a dit alors qu'il l'entendrait en notre présence. FInalement il ne l'a jamais entendu à ce sujet, à ma connaissance du moins, et je ne pense pas que cela s'est fait ultérieurement.

M.Trousse.- C'est un dossier de M. Dubois. Je ne peux être affirmatif.

M.Le Président.- Pourriez-vous poser la question à M.Dubois? Nous aimerions savoir si M.Bellemans et éventuellement M.Cooper ont entendu le Major Vernaillen.

M.Derycke.- Dernière question : dans l'affaire ~~Lequeux~~ Bouchaude et Beijer, quelles ont été les sanctions disciplinaires et quelles sont les concordances?

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Les enquêtes n'ont pas abouti au stade actuel.

M. Derycke.- Depuis le temps que cela dure !

M. Goffinon.- Quand j'étais là-bas, j'ai pu déterminer qui était intervenu dans ces vols de l'ESI puisque nous avons pu retrouver les armes. Dès l'année 1983, alors que je me trouvais à la section infos, j'ai tenté, malgré le fait que le major Vernaillen m'avait dit que je ne pouvais plus continuer l'enquête, Je me sentais concerné et de réaliser toute une étude sur cela. J'ai fait des recherches sur cette affaire. Et j'ai abouti à une personne dont on parle encore maintenant. Je suis arrivé à la conviction que cette personne était impliquée dans cette affaire. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer, en présence d'un collègue qui se trouvait à proximité - parce que je voulais un témoin - cette autre personne qui est en fuite maintenant.

Je voulais savoir s'il pouvait me renseigner parce que j'étais convaincu de son implication dans ce dossier. Je ne savais pas si Toucet était impliqué dans cette affaire. Et au cours de mes recherches, j'ai appris par le chef de service de la section "information" qu'il existait un dossier "G" à la gendarmerie. J'ai d'ailleurs vu ce dossier mais il était très laconique. On avait eu connaissance de ce dossier par M. Lekeu qui participait normalement à la réunion. Quand M. Lekeu a entendu qu'on était peut-être au courant, il est arrivé nous dire qu'il connaissait certaines choses. Tout le monde a dit ensuite qu'il était venu nous trouver pour essayer de se couvrir, si l'on venait à parler de lui. Il n'y a pas grand chose dans ce dossier. On y parlait de réunions chez un garçon de la brigade de Ganshoren. ~~Certains de la BSR avaient~~ pris quelques photos. ~~chez~~ Mais il ne semble pas qu'on ait fait une enquête quelconque,

ou qu'on ait interrogé les gens à ce sujet-là. Je ne pense pas qu'il y ait eu un dossier. Mais cela ne faisait que confirmer que la personne que je soupçonnais était en rapport avec une personne de l'extrême droite, un certain M. Waicampx qui ~~Il~~ ne se cachait d'ailleurs aucunement d'être membre de l'extrême droite. Il a même fait partie du WNP. Je me suis orienté progressivement sur cette piste. J'ai pu ensuite reprendre l'enquête. Ce qui est surprenant, c'est que malgré les éléments irréfutables et les aveux de Bxxx Bussy qui est celui qui a constitué les éléments de la bombe et qui n'a pas voulu dénoncer la personne qui lui avait demandé de la fabriquer, M. Bussy a été remis en liberté. LOrsque j'ai pu reprendre cette enquête un peu plus tard, j'ai essayé de faire arrêter à nouveau Bussy. parce que nous avons retrouvé de nouveaux éléments qui corroboraient

nos soupçons. Il a été arrêté pendant un mois dans le cadre de la même affaire et remis en liberté. Il est ensuite parti à l'étranger.

Pour poursuivre ma réponse à la question posée, on constate une chose. A une période déterminée, avant les vacances, une écoute téléphonique a été installée. Au départ, l'adjudant Vandewalle qui est le chef de service et qui est au courant, ne veut rien faire. Il est à la veille de sa pension. Il a beaucoup de considération pour MM. Beyer et Gour (?) qui se sont occupés des écoutes téléphoniques.

M. le Président.- Il ne veut rien faire en ce qui concerne les attentats ou les écoutes téléphoniques ?

M. Goffinon.- Il s'agit des écoutes téléphoniques. Il avait une certaine considération pour les gens intéressés et ne savait

pas ce qu'ils faisaient en -dehors de leur service.

Mais M. Vandewalle est parti quelque temps après et c'est M. Gilmont qui s'est occupé de l'affaire. On est revenu le trouver. Il a dit : "Cela ne doit pas en rester là !" ~~je ne laisse pas cela comme ça~~. Il est alors allé trouver le commandant Kalloy pour lui dire que c'était inacceptable, que des gens de la section insistaient en trouvant inadmissible qu'on mette des collègues sur écoute téléphonique.

Le commandant Kalloy a appelé les intéressés. Il leur a dit : "je ne vous en dis pas plus mais je vous fais déplacer de section." Il en a envoyé un à l'info et l'autre à la section "antiquités" chez nous. Le major Vernaillen est rentré de congé au mois d'août et a appris ce qui s'était passé. Il a exigé qu'on fasse une enquête parce que le déplacement de ces collègues risquait de se stabiliser et ils ~~pourraient plus tard~~

~~peut être~~ réintégrer avaient peut-être plus tard la section. Ils étaient simplement changés

de section mais xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx faisaient toujours partie

de la BSR, sans avoir réellement reçu une punition disciplinaire.

Le major Vernaillen a donc donné l'ordre de refaire un

dossier disciplinaire et de les poursuivre. ~~C'est ainsi~~

~~qu'~~Ils ont été poursuivis et ~~Ils~~ ont dû quitter la BSR. Ils ~~sont~~ ont été envoyés dans les brigades ~~ori~~

~~partis en brigades~~. L'Etat-Major a finalement décidé de les

muter définitivement ~~en~~ dans les ~~brigades~~. ~~parce que~~ Les intéressés

ont alors décidé de démissionner.

M. le Président.- Cette affaire des écoutes se situe-t-elle aussi dans cette chronologie ?

M. Goffinon.- Cela se situe juste avant toute cette affaire .

M. Derycke.- Avec sanctions, sanctions en appel , etc.

M. Goffinon.- C'est début septembre que les premières sanctions sont arrivées : déplacement avec rapport disciplinaire en attendant la mesure à prendre et vers la fin de l'année - période de l'attentat - déplacement en brigade .

M. le Président.- Les a-t-on interrogés sur les raisons et les motivations qui les avaient conduits à procéder à ces écoutes ? Il serait intéressant de savoir pourquoi.

M. Goffinon.- En réalité, on sait pourquoi. Ce qui s'est passé au début c'est que des gens du BNB mais qui n'avaient pas été

impliqués dans les affaires du BND, ~~puisque~~ lorsque ce service a été dissous, sont revenus à la BSR. Ces gens, provenant d'un autre service et ayant une certaine ancienneté, ont provoqué quelque jalousie.

A un moment donné, les deux intéressés, Bouhouche et Beyer, ont reçu des informations sur un trafic de drogue dans lequel était impliqué ~~une personne,~~ ~~qxxxxxxxxxxxxxxxx~~ un gros trafiquant connu de la BND. Comme il s'agissait d'un "gros poisson" ~~que le BND connaissait,~~ il avait été décidé que le BND s'occuperait de cette affaire.

Le chef, plus ancien ~~que~~ qu'eux et venant du BND, aurait été chargé de diriger l'enquête. Ces deux hommes qui jouaient toujours cavaliers seuls ensemble ont ~~xxx~~ été victimes d'une certaine jalousie. Lorsque les autres ont pu avoir des contacts et entendre

les informateurs, ils ont voulu savoir de quoi on discutait puisqu'il s n'étaient pas présents dans le bureau. Ils ont donc fait porter le journal par quelqu'un ~~qui xxxxxxx tenait~~ camouflant un micro ~~caché~~ dans le bureau où l'informateur se trouvait avec les gendarmes , alors qu'eux mêmes écoutaient dans le bureau d'à côté grâce à ce micro camouflé .

M. le Président.- Ce n'était donc pas un micro qui avait été placé ! (Assentiment de M. Goffinon) Ce procédé s'est-il répété ?

M. Goffinon.- Cela s'est passé une ~~fxixxm~~ seule fois mais on l'a appris , et les personnes concernées n'ont pas admis que l'on s'introduise de la sorte chez elles.

M. le Président.- Ce qui est normal .

M. Eerdekens.- Je voudrais poser une question sur le groupe G au témoin.

Le groupe G a été mentionné à plusieurs reprises dans nos débats comme ayant été au sein de la gendarmerie . Or c'est la première fois que l'on parle d'une photographie des membres du groupe G, et même d'un petit dossier .

On nous avait dit qu'il n'y avait pas de dossier sur le groupe G et j'aimerais donc savoir qui a fait ou fait faire ce dossier et où ~~qx~~ se ~~xmamxvaxtxdix~~m trouvait-il ?

M. Goffinon.- Je ne sais pas qui a ouvert ce dossier. Je pense que c'est l'adjudant Stratsart , chef de la section info , qui suite à cette affaire, a ouvert ce dossier . Il y avait aussi quelques notes également .

Une réunion devait avoir lieu dans la maison d'un membre de la brigade de Ganshoren ; l'un des membres a pris deux ou trois

phtos où l'on voit des individus entrer dans la maison.

M. Eerdekens.- Connaissez-vous ces individus ?

M. Goffinon.- Personnellement, non. Je ne connais pas tous les gendarmes. Il s'agissait en fait d'une réunion de tous les gendarmes en rapport avec lex le Front de la Jeunesse .

M. le Président.- M. Eerdekens a raison de vous poser cette question. Certes , ce n'est pas de votre responsabilité mais il faut à nousaix aider .

On sait donc qu'un groupe G existe, qu'il a des rapports avec le Front de laJeunesse ~~chose importante~~ et, chose importante, des photos ont été prises . Et puis terminé !

M. Goffinon.- A ma connaissance, il n'y a pas eu de suite à cela . Le dossier est resté quand l'adjudant Stratsart est parti et il

CHAMBRE - KAMER

COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

38/6	STENOGR. LEMOINE	EVTL REVIS.	DACT. KEVELAERTS	DAT.

a été repris par son successeur et c'est ~~moi~~ (?) qui, en discutant

avec Schuddon a dit

qu'il y avait un dossier sur le Groupe G, a demandé de qui il s'agissait.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

VOIR 39

Alors, il m'a montré le dossier. J'ai eu l'occasion de le lire à mon aise. Il ne contient deux fois rien.

M. le Président. - Mais il se peut qu'il se soit étoffé par la suite.

M. Goffinon. - Non, ce dossier était uniquement gardé pour le cas où...

M. Eerdekens. - Et Lekeu ? Déjà à l'époque, il essayait de minimiser ...

M. Goffinon. - ... il y a eu un rapport avec l'affaire du commandant François. Il s'agissait de tout ce petit groupuscule.

M. Eerdekens. - Parce que M. Lekeu sera l'homme qui, plus tard, révélera publiquement le projet dans une interview à M. Dupont, si je ne m'abuse, alors qu'il se trouve en Floride. Ce groupe G était, néanmoins, connu puisqu'il y a plusieurs années, on en avait

parlé et on nous avait montré un petit dossier. Publiquement, personne ne connaissait son existence, sauf quand M. Lekeu a révélé l'information à M. Dupont.

M. Goffinon. - C'est effectivement M. Lekeu qui est à la base de cette affaire. Il faisait normalement partie de ce groupe G et il a senti que ~~nous en avions eu~~ quelques échos, notre section info en avait eu, car elle était en contact avec des jeunes du Front de la Jeunesse afin de suivre l'évolution de leur mouvement. ~~et~~ M. Lekeu, selon les dires de M. Stroatsaert et de M. Ben Abdallah, a compris que la section infos semblait être au courant de certaines choses mais, afin de ne pas être pris dans l'affaire, il est venu nous révéler l'existence du groupe G. C'est donc à cette occasion qu'on a créé le dossier Groupe G.

M. le Président. - C'est donc M. Lekeu qui est à l'origine de ce dossier ?

M. Goffinon. - Ah oui ! Néanmoins, ce dossier ~~xxxx~~ est considéré comme étant ~~xxxxxx~~ insignifiant. Il semble qu'il n'y ait rien eu.

M. le Président. - Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il n'y a rien eu mais il n'est pas insignifiant quand on sait...

~~MXXXXXXXXXXXXX~~

M. Eerdekens. - Justement, Monsieur le Président, à ce propos il ne s'agit donc pas d'un dossier en cours puisqu'il n'y a pas de dossier répressif établi en la circonstance si ce n'est un dossier interne de type apparemmment administratif. Il serait fondamental que nous disposions de ce dossier.

M. le Président. - On l'a déjà fait !

M. Goffinon. - Il doit se trouver à la section infos de la BSR.

C'est là que je l'ai vu pour la dernière fois.

M. Eerdekens. - Pour ma part, il n'existe pas 36 solutions.

Ce dossier existe, le témoin est formel, à ce sujet. Il lui a été montré par un autre ...

M. Goffinon. - Ben Abdallah.

M. Eerdekens. - Le dossier existant, il est impossible qu'on nous ~~dixexqntixn~~ nie son existence. Il faudrait insister en disant que des témoins, de façon formelle, sous la foi du serment, en ont attesté. Ils nous ont en outre appris l'existence de photos de personnes qui se réunissaient à Ganshoren. Je demande, dès lors, que ce dossier nous soit communiqué et qu'on ne nous dissimule plus son existence et son contenu.

M. le Président. - Permettez-moi de corriger mon tir. Les secrétaires m'informent à l'instant qu'on ~~est déjà à sa~~ a entrepris (?) recherche

et qu'on ne l'a pas encore trouvé. Dès qu'on l'aura trouvé, il sera communiqué à la Commission.

M. Eerdekens. - Je constate que M. Dupont a révélé ~~dans~~ les faits dans La Dernière Heure, il y a sept ou huit mois. Depuis lors, on aurait eu le temps de le trouver, me semble-t-il ! Ceci ne constitue qu'un avis personnel.

M. le Président. - Vous n'êtes pas le seul à en parler. Il y a d'autres témoins que M. Goffinon, qui ont parlé ouvertement d'un groupe G.

M. Goffinon. - J'ai vu ce dossier mais auparavant - et cependant, je suis au service de la BSR depuis des années - je n'avais jamais entendu parler de ce groupe G. Lorsque j'ai consulté ce dossier, il existait depuis trois ou quatre ans.

M. le Président. - A un certain moment vous avez parlé du vol

de l'ESI et vous n'avez jamais cité personne. Vous parlez de l'une ou l~~e~~'autre personne, mais je voudrais connaître votre sentiment.

M. Goffinon. - L'enquête n'étant pas terminée, je ne veux accuser personne. Mon sentiment dans cette affaire est que l'on constate un fait bien déterminé, qui est une histoire d'écoute, etc..., ensuite, on reconstate qu'il y a attentat sur les véhicules de la BSR où se trouve non pas M. Goffinon, mais des membres de la section stupéfiants qui ont suscité l'enquête disciplinaire. Ensuite, une autorité a pris une position contraire plus grave que celle du commandant de la BSR et qui a pris ~~[illegible]~~ une ~~dis~~déposition selon laquelle il y a eu un attentat. Suite à cela, l'Etat-Major est intervenu. ~~[illegible]~~

voir 40

M. Goffinon.- C'est mon impression. Je n'accuse personne. Je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir continuer l'enquête dans les détails, mais il y a tout de même des faits extrêmement troublants d'après tout ce qu'on peut voir.

M. le Président.- Je regrette un peu que nous ne soyons pas en possession de ce dossier mais je ne vais pas insister pour le moment.

M. Laurent.- Lorsqu'on parlait du groupe G au sein de la gendarmerie, en quels termes en parlait-on, à propos de quoi ?

M. Goffinon.- Laconiques, très laconiques. Quand on a parlé de cela on a dit : il y a un groupe G qui fréquentait les gens de l'extrême droite. C'est tout.

M. Laurent.- Donc qui fréquentait des gens de l'extrême droite. Ou qui faisait partie de l'extrême droite ?

M. Goffinon.- Disons qui faisait partie de l'extrême droite.

M. Laurent.- Vous parliez d'un dossier "insignifiant"...

M. Goffinon.- Comme on me l'a présenté, cela devait être un dossier insignifiant.

M. Laurent.- Des gens qui sont là pour assurer le respect de la loi, qui font partie de la force publique et qui font partie de l'extrême droite, on en parle comme de quelque chose d'insignifiant au sein de la gendarmerie.

M. Goffinon.- Enfin, comme on m'en a parlé, à moi.

M. Laurent.- Est-ce que c'est de nature à susciter votre étonnement ?

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
40/3	WYCKMANS		REYERS	

M. Goffinon.- Oui. J'ai même demandé à l'époque si l'on avait fait une enquête pour en savoir plus à ce sujet.

M. Laurent.- Vous n'avez jamais eu l'envie d'aller voir un peu plus loin avec votre conscience professionnelle ?

M. Goffinon.- Je ne suis pas le gendarme de la gendarmerie. Il y a des autorités au-dessus de moi et ce n'est pas à moi, si elles ne font pas leur devoir, à devoir faire leur devoir à leur place.

M. Laurent.- Est-ce que vous avez connaissance de collègues qui ont été sanctionnés parce qu'ils ont fait leur devoir au sein de la gendarmerie ? Est-ce que c'est possible ?

M. Goffinon.- M. Raes, parce que c'est une sanction.

M. Laurent.- Alors il a fait son devoir ?

M. Goffinon.- C'est certain et je prétends que M. Raes est un garçon très honnête. Il a peut-être, il faut le reconnaître, certaines oeillères. Il ~~a~~ lui est difficile ~~à~~ d'analyser ~~xxxxx~~ l'ensemble des ~~choses~~ données. Il est obnubilé par une chose et il ne veut pas en démordre, même s'il y a d'autres éléments qui viennent s'ajouter. Mais M. Raes est un garçon profondément honnête.

M. Laurent.- Toutes les corporations ont leurs oeillères.

M. Goffinon.- Oui,mais au point de vue des enquêtes je crois qu'il faut s'organiser dans le temps.

M. Laurent.- Quelle est l'opinion de vos collègues ? Vous n'êtes pas le seul à estimer que M. Raes a été sanctionné alors qu'il a fait son devoir ?

M. Goffinon.- Je pense que tous mes collègues qui sont à la BSR et qui ont connu M. Raes sont tout à fait de mon avis.

:

M. le Président.- Monsieur Laurent, M. Goffinon nous a expliqué ce qu'a fait M. Raes. Il a informé tout le monde et il a même parlé à M. Goffinon avant de s'adresser au juge et j'ai posé la question à M. Goffinon : selon vous cela a-t-il été discret ? Il m'a dit : il a été très discret.

M. Laurent.- Une autre question. Avez-vous eu connaissance de la Commission rogatoire qui est partie interroger M. Bultot ?

M. Goffinon.- Non.

M. Laurent.- Est-ce que vous aviez connaissance de deux collègues de la BSR qui avaient un contact particulièrement bon avec M. Bultot et qu'il aurait été adéquat sinon indiqué d'envoyer

dans la Commission rogatoire ?

M. Goffinon.- Je sais qu'à mon insu le capitaine Rousseau avait eu des contacts avec M. Bultot et je sais que certains magistrats ont eux-mêmes pris des contacts, ~~et~~ mais moi j'ai toujours refusé. Pour un enquêteur c'est un manque total de déontologie d'avoir ~~xxxxxxxxxxxx~~ avec une personne que l'on suspecte des contacts autres qu'une enquête judiciaire proprement dite. J'ai toujours été contre cela.

J'ai essayé par tous les moyens d'aller entendre moi-même M. Bultot parce que j'avais des données. La Commission rogatoire est rentrée sans résultat. D'ailleurs certains collègues de Charleroi m'ont dit: ~~que~~ le seul qui pouvait y aller ~~et~~ pour avoir

des résultats c'était vous. On a trouvé une excuse à cause de l'affaire du capitaine Rousseau en disant : il vaut mieux que la gendarmerie n'y aille pas parce qu'on peut penser ceci et cela. Or je constate qu'en commission rogatoire il y avait des gens qui ne savaient rien du tout. Parce que chaque procès-verbal concernant Bultot, qui expliquait les raisons pour y aller, qui a demandé pour aller à la Commission rogatoire. Il doit encore y avoir une copie de cette Commission rogatoire où j'étais envoyé avec le capitaine Rousseau là-bas, mais à un moment donné on m'a dit non.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
41/1	HICGUET		BLASSON	

~~On m'a dit non~~ On m'a dit que c'était M. Deprêtre qui avait dit que je ne devais pas y aller et que ~~xtx~~ d'autres devaient s'y rendre. J'ai vu M. Deprêtre et je lui ai demandé s'il n'avait pas confiance en moi. Il m'a répondu: ~~xxx~~ si mais comprenez bien, je vous connais depuis des années, comment pouvez-vous prononcer des paroles semblables." Je lui ai demandé : "Mais pourquoi m'interdisez vous d'y aller ?" Il me répondit : "C'est une affaire de gendarmerie, une affaire du Capitaine Rousseau et on va penser que la gendarmerie fait ceci et cela".Je n'ai pas insisté. Par apprès, je me suis rendu compte qu'on avait envoyé un officier de Termonde. Mon affaire en est restée là et je pourrais vous citer toute une série de tractations entre les trois Parquets pour une question rogatoire. Je ne vais pas entrer dans les détails.

Après cette commission rogatoire, j'ai demandé

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

en fonction des éléments que je possédais, l'extradition.

J'ai fait un rapport bien plus tard avec une série de détails démontrant la nécessité de l'entente sur ce point mais on n'a jamais rien fait.

M. Eerdekens.- Qu'entendez-vous par "on n'a jamais rien fait" ?

Parce que l'extradition de Bultot est une préoccupation que la Commission a déjà soulevée. On nous a dit qu'il n'y avait pas d'élément juridique. Etes-vous formel, avez-vous vraiment fait un rapport démontrant qu'il y avait des éléments ...

M. Goffinon.- On m'a même dit si vous me prouvez que ces éléments sont présents, l'extradition sera tout de suite exécutée. J'ai fait un rapport de quatre à cinq pages, d'une manière détaillée, avec des éléments du dossier.

M. Eerdekens.- Avez-vous un double du dossier ?

M. Laurent.- Avez-vous une assurance-vie ?

M. Goffinon.- Non, je veux bien relater ce que je sais mais je ne suis pas là pour contrer une enquête judiciaire qui est en cours. Je crois que vous devez vous mettre à ma place car cette copie a été placée en lieu sûr comme d'autres choses. Je ne tiens pas à en faire état car c'est un élément d'enquête. Si je dois venir plus tard vous donner certains éléments pour mon départ, vous comprendrez pourquoi. Je dois m'assurer de garantir personnellement...

M. Laurent.- Etes-vous menacé ?

M. Goffinon.- Non, mais ...

M. Eerdekens.- Ou vous l'êtes, ou vous ne l'êtes pas ?

M. Goffinon.- Je ne suis pas menacé. Mais je me méfie depuis l'affaire du Commandant François en 1979. J'avance mais toujours avec un mur derrière moi.

M. Eerdekens.- Vous vous méfiez de vos supérieurs à la gendarmerie ?

M. Goffinon.- Pas seulement, mais peut-être moins de la gendarmerie que d'autre part.

M. Laurent.- Le rapport dont vous parlez à qui a-t-il été adressé ?

M. Goffinon.- A une autorité judiciaire.

M. Laurent.- Mais pas par la voie hiérarchique ?

M. Goffinon.- Non, directement. Comme c'étaient des éléments confidentiels d'analyse d'enquêteur, ils ont été remis confidentiellement.

M. le Président.- Cela nous suffit car nous savons où nous adresser.

M. Eerdekens.- Le témoin est un enquêteur et peut-être pas un juriste. Je ne connais pas la formation de M. Goffinon mais le témoin peut avoir le sentiment que le dossier permet l'extradition. Avez-vous étudié le droit en matière de droit d'extradition ? Avez-vous étudié la technique permettant d'apprécier que ce dossier permettait

l'extradition ?

M. Goffinon.- Oui.

M. Laurent.- C'est dans ce sens que vous avez rédigé ce rapport. N'avez-vous pas eu l'impression d'être incompris ?

M. Goffinon.- Si vous le permettez, je ne ferai pas de commentaires.

M. Laurent.- N'avez-vous pas demandé si l'on avait oublié ce rapport ou autre chose joint au dossier ?

M. le Président.- Ce sont les avocats qui agissent de cette façon. N'avez-vous pas oublié de payer quelque chose ? (Rires)

M. Goffinon.- Je suis précis dans ce que je fais.

M. le Président.- Tout le monde doit rester car nous avons une brève séance à huis clos. Prenez-en acte.

De heer Coveliers.- In het kader van het onderzoek naar de heer Bultot ~~Bulteau~~ zijn er wel sommigen die door de heer Goffinon ondervraagd zijn, die stellen dat wat zij gezegd hebben niet altijd op dezelfde manier in het proces-verbaal is terechtgekomen. U had dus nogal een duidelijke visie, Mijnheer ~~Meneer~~ Goffinon en u wenste ook dat deze ook door de ondervraagden werd geformuleerd. Op bepaalde momenten heeft u zelfs categoriek geweigerd om bepaalde zinnen op te nemen in het proces-verbaal.

M. Goffinon .- Cela n'existe pas. Je voudrai voir la personne qui a dit cela.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

42/2 ~~427~~.	STENOGR. DE RAEDT	EVTL REVIS.	DACT. DE SMEDT	DAT.

De heer Coveliers.- Ik heb dit niet van één persoon gehoord, maar van verschillende.

PAR. STENOGR.	PAR. REVIS.

De heer Coveliers.- U ondervraagt nooit iemand alleen ?

M. Goffinon .- Si ces personnes ont été interrogées et ont dit cela demandez-le leur. Je n'interroge jamais quelqu'un seul. Je ne suis jamais seul lorsque je vois quelqu'un. Quand je me déplace, je ne me déplace jamais seul non plus.

De heer Coveliers.- In uw kantoor heeft U toch al mensen alleen ondervraagd ?

M. Goffinon.- Non. Et je sais ce que je dis.

De heer Coveliers.- Ik ook.

De heer Voorzitter.- Wij vragen aan de getuige of hij namen kan noemen.

De heer Coveliers.- Ik zal hetzelfde zeggen als wat de getuigen hier hebben gezegd : "Ik zal aan die mensen eerst vragen of zij akkoord gaan ~~namen~~ hun naam te noemen."

De heer Voorzitter.- Ik ben het daarmee eens.

M. Laurent .- Je ne peux pas m'empêcher d'avoir le sentiment même du témoin. Est-ce que dans les énigmes du Brabant, dans toutes ces affaires qu'on a essayé à tort ou à raison de connecter entre elles, y a-t-il, selon l'homme de terrain et l'enquêteur qui vous êtes ~~y a-t-il~~ des raisons expliquant l'échec ? Y a-t-il des rapports entre toutes ces affaires qui tiendraient à une trahison ou à un phénomène de pollution interne comme certains témoins l'ont dit.

M. le Président .- A cela s'ajoute que nous avons toujours l'équipe de Wavre, Messieurs Dessart, Lacroix et Billet, tous ceux qui ont été mutés mais qui ont fait, à la demande du juge d'instruction, des synthèses d'enquêtes et des rapports et qui ont peut-être insisté sur certains aspects comme par exemple le trafic d'armes.

Cela va dans le sens de la question de M. Laurent. Avez-vous l'impression que l'on n'a pas voulu suivre certaines pistes ?

C'est une question générale. Y a-t-il ou non des prédateurs ?

Terrorisme de droite ou de gauche ?

M. Goffinon .- Cette question est excessivement délicate.

Un enquêteur doit d'abord étudier de nombreuses situations, envisager différentes possibilités et les étudier en fonction de cela, voir quelle est la bonne possibilité et faire le point de nouveau pour repartir. Vous posez une question très délicate. Dans l'ensemble ce n'est pas clair, mais pas du tout à mon avis. En second lieu, je pense que si le dossier d'extrême-droite aurait été traité à fond on n'en serait pas là avec l'affaire du Brabant Wallon. Mais cela n'expliquerait pas tout.

VOIR 43

~~Mais ça n'expliquerait pas tout.~~

M.Le Président.- Mais cela n'expliquerait pas ~~xxxx~~ tout? Il y a autre chose.

M.Laurent.- Expliquez-vous.

M.Goffinon.- Vous me mettez dans une situation difficile, car il m'est difficile d'expliquer.

M.Laurent.- Cela veut dire que c'est délicat, que c'est confidentiel, ~~secret~~, que cela fait partie du secret de l'instruction.

M.Goffinon.- L'analyse que je fais est une analyse d'enquêteur.

M.Laurent.- Personnelle?

M.Goffinon.- Personnelle et que je dois vérifier. Si je dois vous fournir ~~l'~~mon analyse ~~que je dois réalablement vérifier~~, je dois également avancer des noms, des organismes, etc...Je ne peux pas le faire, vous devez me comprendre. Je ne peux pas accuser un service ou une

organisation alors que je n'ai pas de ~~pr~~ preuves. Toute une série de données ~~qui~~ peuvent me faire pencher vers une thèse et Dieu sait si je revois encore tous les éléments ...

M.Le Président.- Vous vous occupez toujours de l'enquête?

M.Goffinon.- Absolument pas.

M.Laurent.- Vous en êtes-vous ouvert à un supérieur ou à un membre de l'ordre judiciaire?

M.Goffinon.- Je leur ai donné mon impression en leur disant comment je voyais les choses, etc.. ~~J'étais~~ J'ai été appelé des dizaines de fois à Charleroi. On m'a demandé mon avis sur un sujet, je leur ai dit qu'il fallait procéder de telle manière. Quand j'ai découvert ce "pistolet bolognèse" que Mme Bouhouche m'a apporté, ~~j'ai été demandé de donner mon avis d'un expert~~ le premier avis des experts a été de dire que des éléments corroboraient avec

certaines analyses d'armes du Brabant Wallon. Un des experts s'est retiré par la suite en disant qu'il avait dit "oui" parce que les autres avaient dit "oui". L'autre a dit que ce n'était pas tout à fait certain. Le 3ème a dit qu'il maintenait ses dires. Pour ma part, si il y avait ~~qu'un~~ un élément, ne fut-ce qu'un élément dans l'empreinte digitale qui ~~peut~~ pouvait avoir une correspondance, il ~~faut~~ fallait ~~aurait une enquête~~ faire une analyse de cette arme. J'ai demandé à ce magistrat de Charleroi de faire faire une analyse immédiatement. On m'a répondu que cela coûtait cher. J'ai insisté et on m'a répondu que ce n'était pas de son ressort mais de celui d'un autre juge, etc... On a attendu ~~au départ et et est après~~ plusieurs mois pour l'envoyer au CAP qui a dit qu'il n'y avait rien du tout. Permettez-moi de dire après tout ce que j'ai entendu que j'ai des doutes. J'ai demandé de faire cette analyse tout de suite. J'ai

expliqué les motifs et on a attendu des mois avant de la faire.

Au moment où je suis parti, j'ai averti mes collègues qu'après mon départ, on ferait analyser cette arme, tout comme d'autres choses.

C'est ce qui s'est passé.

M.Le Président.- Vous avez dit que c'était à cause de l'argent...

M.Goffinon.- L'argent n'est pas un motif.

M.Le Président.- N'est-ce pas parce que l'on voulait poursuivre l'affaire devant la Cour d'Assises de Mons et que l'on croyait ne pas avoir suffisamment de temps.

M.Goffinon.- Cela s'est passé après, Monsieur le Président.

Il y a eu l'histoire du "pistolet Bolognèse" qui a fait stopper le tribunal de Mons à cause de cet élément que l'on voulait vérifier.

En fin de compte, les experts ont manqué de certitude et ils se sont

rétractés et l'on a continué. J'ai vu l'expert qui avait expliqué devant les magistrats ces éléments. J'ai dit qu'il fallait absolument ne pas se contenter des experts consultés et qu'il fallait envoyer cela à un service réellement spécialisé qui est le Carme. Durant les 8 mois durant lesquels je suis encore resté dans ce service, on n'a rien fait. On a attendu que je sois parti pour l'envoyer ~~en fin de compte~~. Je l'avais prévu. Permettez-moi donc d'avoir un doute en ce qui concerne le résultat. Je ne dis pas qu'il y a quelque chose, mais c'est une possibilité.

M.Le Président.- Vous n'avez jamais connu le résultat?

M.Goffinon.- Non, Monsieur le Président.

M.Eerdekens.- Le témoin, Monsieur le Président, n'est donc plus chargé du dossier pour l'instant, il nous a dit qu'il avait certaines idées mais qu'il ne souhaitait pas les exprimer parce que cela

impliquait que certaines personnes soient citées. Il est évident que vous devez être prudent pour ne pas accuser quelqu'un qui serait probablement innocent. Mais ne pourriez-vous pas nous donner une hypothèse car, quand on donne une hypothèse, on n'accuse pas. Quelle hypothèse pourriez-vous nous suggérer?

M. Laurent.- Vous avez parlé d'un service ?

M. Goffinon.- Je ne puis pas entrer dans les détails mais je vais vous dire le fruit de mes réflexions à ce sujet. Cependant, je préfèrerais parler à huis-clos de ces choses là.

M. Laurent.- Vous avez évoqué l'hypothèse de l'extrême droite. Mais, à votre connaissance, des magistrats, des enquêteurs associés ou mêlés aux dossiers qui nous concernent font-ils partie de mouvements d'extrême droite ?

M. Goffinon.- Je ne puis vous répondre par oui ou par non, mais je vais vous dire une chose : je pense qu'en général les gens de la magistrature sont honnêtes, comme cela doit être le cas dans tous les services. Mais il n'est pas exclu qu'à une personne, honnête en fin de compte, on dise un jour : pour telle ou telle raison, il vaudrait mieux ceci ou cela et que cette personne-là, comprenant le

point de vue, ait agit de cette manière-là, sans pour autant croire qu'elle le fait en toute bonne foi.

M. Laurent.- Vous parlez de la personne qui lui dit qu'il vaut mieux faire cela.

M. Goffinon.- Oui, aussi.

M. Laurent.- Pensez-vous à certaines personnes ?

M. Goffinon.- Oui.

M. Laurent.- Et il y en a plusieurs sur la même échelle ?

M. Goffinon.- Dans une enquête, du départ à l'arrivée il y a une longue échelle!

M. le Président.- On commence à comprendre M. Poelman.

M. Goffinon.- Je ne dirai pas que M. Poelman a tort. De sa part certaines choses sont peut-être inexactes, mais ...

Je pourrai vous donner plus de précisions à huis clos, mais je

ne puis le faire en public.

M. le Président.- Vous avez dit que M. Poelman vous a conseillé de dresser un procès-verbal et de le mettre en lieu sûr. Ce n'est pas lui qui agirait à la légère, je pense.

M. Goffinon.- Il est impossible que M. Poelman puisse voir tous les dossiers.

M. Eerdekens.- Une ~~autre~~ question à propos d'un autre dossier : Avez-vous participé à une enquête consécutive au décès de M. Charly Depauw ?

M. Goffinon.- Non.

M. Eerdekens.- Et dans l'affaire du vol des lingots d'or à Zaventem, l'affaire Schwartz ?

M. Goffinon.- Oui.

M. Eerdekens.- Croyez-vous qu'il existe un lien entre ce dossier et

les autres ?

M. Goffinon.- Je me tais.

M. Laurent.- Le silence est d'or.

De h. Coveliers.- ______________________ herinner ik mij dat

de heer Goffinon zeer geïnteresseerd was in het dossier van Ramadam

Dodat.

M. Goffinon.- Je m'intéresse à beaucoup de dossiers.

De h. Coveliers.- Dit is wel een speciaal dossier. Misschien kan U

daar over ook enkel met gesloten deuren spreken?

M. Goffinon.- Je n'ai à rien à dire de particulier concernant ce dossier. Le meurtre de l'intéressé est intervenu à un moment où l'on peut se demander s'il n'y a pas certaines choses pour lesquelles il faudrait aller plus loin dans le dossier. Je ne peux vous en dire plus.

De h. Coveliers.- Het aantal informanten, dat werd geliquideerd, is behoorlijk groot.

M. Goffinon.- Il y en a certains, disons que je m'y suis intéressé un peu plus.

De h. Coveliers.- Monsieur Montel? Mijnheer Goffinon, er wordt gezegd dat Montel nog voor U heeft gewerkt.

M. Goffinon.- Non, Monsieur Montel n'a jamais travaillé avec moi, je sais pour qui il travaillait.

De h. Coveliers.- Op een bepaald ogenblik wordt ook gezegd dat hij eigenlijk bijna als een cadeau aan het milieu werd gegeven.

M. Goffinon.- Je ne puis vous dire qu'il n'y a rien car je ne connais pas assez ce dossier pour l'affirmer. Il est évident qu'au moment où cela s'est passé, dans les circonstances de l'époque, la situation ~~est~~ était étrange mais il faudrait étudier le dossier plus avant pour pouvoir dire qu'il ~~n'~~y a ~~pas~~ autre chose. Je ne puis en dire plus.

~~M. Goffinon.- Oui, on peut parler de cela.~~

De heer Coveliers.- Dat zou onder meer zijn voor de persoon waarvoor hij werkte.

M. Goffinon.- Non, je ne pense pas xxxx nécessairement.

M. le Président.- Je pense que nous n'avons plus guère de questions à poser. Je voudrais simplement obtenir une réponse à ce que j'ai demandé en ce qui concerne l'équipe de la BSR de Wavre. Croyez-vous qu'il était nécessaire de les déplacer ?

M. Goffinon.- Je pense qu'ils ont recherché tous azimuts parce qu'ils n'avaient pas une direction réelle, une orientation d'enquête. Je crois que leur gros problème c'est qu'en fin de compte ils ont mis leur nez dans tout sans savoir exactement pourquoi et ils ont un peu gêné tout le monde. Pour ce qui concerne les Libanais, au départ de cette affaire se trouve une arme qui

pourrait provenir de chez Dekaise. C'est un de mes informateurs, un Libanais, qui avait relaté certains faits et qui avait été mis en possession d'une arme que des gens qui avaient commis certains faits, lui avaient cédée. J'ai pu avoir une arme que j'ai remise aux enquêteurs du Brabant-Wallon et, en étudiant le dossier des personnes qu'il m'avait citées, j'ai retrouvé une arme qui m'a paru suspecte. Or je me souvenais que les gens qui travaillaient dans l'affaire du Brabant-Wallon parlaient d'un certain type d'arme volé chez Dekaise. J'ai appelé M. Toumsaint pour lui montrer cette arme. Il est allé rechercher cette arme au greffe et il s'est avéré qu'elle provenait probablement du lot Dekaise. Cela a fait beaucoup de bruit et les gens du Brabant-Wallon s'intéressaient beaucoup à mon informateur. Ils ont eu l'occasion de le voir et je l'ai interrogé avec eux pour connaître les origines,

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
45/3	VANDENBRANDEN		ROOSENS	

Comme il se méfiait très fort de cet informateur, ils m'ont demandé qui c'était et je le leur ai expliqué. Il était connu pour une histoire de drogue. J'ai donc expliqué tous les mouvements Libanais qui se manifestaient dans les trafics d'armes, de drogue, etc. J'ai même donné toute une série d'exemples. On m'a convoqué à Nivelles alors que je n'ai jamais travaillé sur le Brabant-Wallon et les gens qui s'en occupaient étaient très intéressés, ont fait toute une enquête et je crois qu'ils ont étayé les exemples que j'ai donnés pour voir s'il n'y avait pas là quelque chose. C'est là le rapport de base. J'ai vu le rapport initial et j'ai même signalé que, pour moi, c'était du polar. Tout était mélangé; on faisait des déductions un peu trop rapides. Mais ce sont des gens qui avaient la volonté d'arriver à quelque chose et ils ont gêné beaucoup de monde.

M. le Président.- C'est l'impression que nous avons eue à plusieurs reprises depuis le début.

M. Goffinon.- Ils ont étudié les dossiers d'extrême-droite.

M. Laurent.- Je voudrais demander un conseil à M. Goffinon. Croyez-vous que la méthode que nous suivons est bonne ou faudrait-il opérer d'une façon différente ? Je suppose que vous avez suivi les travaux de la commission.

M. Goffinon.- Pour moi, il aurait fallu interroger tous les enquêteurs de base pour qu'ils vous disent comment il faut mener une enquête, ce qu'ils font dans leurs enquêtes, quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent au point de vue extérieur, de la part de leur direction ou des magistrats. Vous verrez qu'il y a beaucoup de choses.

M. le Président.- On a fait cela

M. Goffinon.- Je crois qu'il serait bon de faire un contrôle de tous les services de police. Il y aurait beaucoup de travail.

M. le Président.- Nous avons fait cela aussi; nous avons écouté des maréchaux de logis, des adjudants, des inspecteurs, des agents.

M. Goffinon.- Les experts en criminologie ne vivent pas le travail de terrain. Comme je le disais tantôt, pour chaque intervention, on ne fait pas un procès-verbal. Il faut se mettre à la place de l'enquêteur et lui demander qu'il vous explique ses journées.

Ce serait dément que de devoir tout mettre sur papier. On n'en sortirait plus et le prévenu n'y comprendrait plus rien. Il ne faut pas sélectionner, il faut tout faire, tout entendre, tout recevoir.

M. le Président.- Et alors prendre une certaine direction !

De heer Voorzitter .- Wij zullen onze vergadering binnen een vijftal minuten verder zetten.

- De vergadering wordt voor vijf minuten geschorst.

48/1	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
	SELCKE		KEVELAERTS	

Séance à huis clos

M. le Président.- Nous reprenons la séance.

Monsieur Goffinon, nous voudrions encore traiter quatre points: l'affaire Schwartz, qui est peut-être la plus simple, l'affaire du ~~région~~ Brabant wallon, le cas Farcy, et, enfin, la cellule Mendez.

Schwartz, d'abord.

M. Goffinon.- J'ai travaillé dans cette affaire. J'ai pu sortir d'ailleurs toute une série de données suffisantes pour faire inculper Bouhouche et Beyer. En réalité, l'un n'a jamais été inculpé tandis que l'autre l'a été. En Chambre du Conseil, ce dernier a accepté d'être poursuivi pour recel mais pas pour vol.

Il a donc admis tous les éléments que nous avions avancés.

Mais en fin de compte l'intéressé a vu son mandat d'arrêt levé en appel . Comment ? Pourquoi ? Je n'en sais rien. Cela m'a fort supris. Je ne comprends rien dans cette affaire . J'avais relevé 36 chefs d'accusation Or l'un a été inculpé pour une chose mais l'autre pas, et vice-versa , alors qu'ils devaient être inculpés pour 36 motifs . Il y a vraiment des choses qu'on n'arrive plus à comprendre . Et quand j'ai fait cette remarque, on m'a répondu: "Je ne répare pas les crasses des autres".

M. le Président.- Quel était le juge d'instruction?

M. Goffinon.- Le dernier, M. Hennart actuellement .

M. le Président.- Et le Parquet?

M. Goffinon.- Il n'a pas bougé . Quand on a envisagé de mettre Bouhouche

en liberté , xj j'ai suggéré qu'on le poursuive au moins pour certaines inculpations. On m'a répondû qu'on ne voulait pas scinder . Je savais bien que les intéressés allaient être libérés. Les avocats de la défense avaient pensé aussi qu'on allait scinder les dossiers, mais cela n'a pas été fait .

M. Laurent.- Au Parquet général, qui s'occupait de l'affaire?

M. Goffinon.- M. Morlaux ? je pense.

M. le Président.- Ce que vous venez de dire me surprend.

M. Goffinon.- Nous avons la preuve d'un vol dans un palais de justice par les intéressés. Ce vol est reconnu. On peut en donner les preuves.

M. le Président.- Où a-t-il eu lieu ?

M. Goffinon.- A Bruxelles. Les intéressés n'ont jamais été inculpés. Il n'y a pas eu vol, paraît-il, mais recherche de dossiers.

Je sais bien pourquoi j'ai quitté cette enquête. Je ne voulais pas être manipulé. Je fais mon travail en âme et conscience. LOrsqu'on me demande de traiter un dossier, je le fais. Si je n'ai plus la possibilité de le traiter, je le quitte. D'ailleurs, dans cette affaire, je n'étais pas seul à devoir le quitter. Certains de mes collègues étaient prêts à xxxxxxxx donner leur

démission. Leur lettre était prête. Nous avons discuté ensemble et, étant donné que j'étais repsonsable, je leur ai demandé d'attendre car il m'appartenait de remettre ces lettres de démission. Je voulais remettre ma démission par procès-verbal pour qu'elle soit enregistrée dans le dossier. Mes collègues ~~xxxxx~~ ont voulu en faire autant. La gendarmerie a refusé estimant qu'ils ne devaient pas cautionner ma décision.

M. le Président.- Ils sont donc restés dans l'enquête ? Et de quel dossier s'agissait-il ?

M. Goffinon.- C'était le dossier Mendès. Nous devions tous quitter le dossier Mendès. Moi je l'ai fait, ~~et quand~~ j'ai envoyé mon procès-verbal. Lorsque j'ai rencontré le juge d'instruction, je lui ai dit que je ne voulais pas donner d'explication sur ma démission. Je voulais seulement qu'il sache que je

donnais ma démission. C'est bien, m'a-t-il répondu, j'avais décidé la même chose.

De heer Coveliers.- Ik wil de heer Goffinon niet tegenspreken, maar de heer Hennart heeft net het tegengestelde gezegd.

Ik weet niet wie de waarheid spreekt. Hij zegt dat hij u voor de behandeling van het dossier heeft ontslagen.

M. Goffinon.- Parce qu'il a su, en fin de compte, que je quittais le dossier. J'avais fait un procès-verbal.

Je vais plus loin et tous les enquêteurs peuvent le confirmer. ~~[overtyped text]~~, M. Schlicker était à bout parce qu'il n'y a pas eu d'intervention ouverte sur lui. On a mis moralement M. Schlicker à bout. Je le voyais dépérir. Je savais bien qu'il ne tiendrait plus. Lorsqu'il est parti, j'ai discuté avec lui. Je lui ai dit : Monsieur le Juge, maintenant c'est votre tour, après ce sera le mien. Il m'a répondu : il ne faut pas abandonner, il faut continuer. J'ai dit que je verrais bien, que j'essaierais, mais que j'avais l'impression qu'après lui, c'était mon tour.

Que s'est-il passé ?

La première fois que nous avons eu M. Hennart, il a bloqué tout le dossier. Interdiction de quoi que ce soit. Il disait : ce dossier, c'est un palais des vents, alors qu'il ne l'avait pas lu. Huit jours plus tard, au cours d'une réunion, et en présence de tous les enquêteurs qui sont donc témoins, il s'excuse en disant que ce n'était pas le palais des vents mais un dossier bien fait. Mais tout en discutant, il m'annonce qu'on lui a demandé de m'écarter de l'enquête. Je lui ai demandé qui voulait cela. Il n'a pas voulu me répondre mais il a affirmé que, vu qu'il n'avait rien à me reprocher, ~~et puisqu'ils ne voulaient pas le demander par écrit, et que~~ je restais ~~donc~~ dans l'enquête. J'ai tout de suite compris de quoi il s'agissait et ce qui allait arriver. Je peux vous dire que ~~nous sommes~~ c'est allé loin, ~~allés loin, nous sommes même allés~~ jusqu'au Ministre pour faire une

enquête sur mon travail dans ce dossier.

De heer Coveliers.- Als dat juist is...

M. Goffinon.- C'est exact. Tous mes collègues peuvent le prouver.

De heer Coveliers.- Ik neem aan dat het juist is. Maar dan vind ik de houding van de heer Hennart ten aanzien van het dossier van Antwerpen bijzonder eigenaardig. De onderzoeksrechter van Antwerpen heeft werkelijk gevochten om dit dossier niet naar Hennart te laten ~~toesturen~~ gaan. Dan wordt er vrij veel duidelijk.

De heer Voorzitter.- Het kan ook iets anders zijn. Ik heb eerder de indruk dat Hennart door Brussel gezonden was . Hij weet dus van niets. Zoals de heer Goffinon zegt, begint hij met het dossier te veroordelen; de dag nadien stelt hij vast dat het niet ~~waar~~ juist is. Ik denk dat men in Brussel zegde dat het een slecht dossier was en dat iedereen uit het onderzoek diende te worden gestoten. De dag nadien stelt men vast dat het niet juist is.

De heer Coveliers.- Ik stel de vraag : wie heeft dat gezegd en waarom? Ik stel vast dat ~~men~~ ook inzake het onderzoek van de heer Snelders in Antwerpen, men ~~hen ook~~ dat, kost wat ~~kost~~ niet, uit de handen van de Snelders wou ~~hebben~~ laten

M. le Président.- Qui suivait cette affaire Mendès au Parquet Général de Bruxelles ?

M. Goffinon.- Je pense que c'était M. Morley. Mais je tiens à ajouter d'autres éléments.

Voilà 30 ans que je fais des enquêtes. Je ne me prends pas pour un super-enquêteur mais j'ai tout de même une certaine expérience.

J'ai donné mes explications d'orientation dans cette enquête. A la fin, quand j'ai commencé à avoir des doutes, je ne voulais pas parler de certaines choses que nous possédions parce que dès que j'en parlais, la Sûreté de l'Etat était au courant le lendemain. Je devais téléphoner au Procureur du Roi pour lui donner lecture de la déclaration. Puis, on a tout bloqué.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
50/1	EVERAERD		DE NAUW	

Et puis on a tout bloqué dans cette affaire. Et ensuite,

quand tout est bloqué, ~~on vient dire voilà un an que~~ M. Hennart,

depuis à peine un an

~~est~~ arrivé au Parquet de Bruxelles - il a d'abord été Juge-assesseur -

comme Juge d'instruction , après avoir fait du droit fiscal,

~~et il~~ vient me dire : "Vous avez une orientation qui n'est pas

la mienne. Je suis d'accord que vous partiez maintenant."

Après 30 ans de service, je n'aurais pas une bonne orientation ?

Je crois que j'ai trouvé les preuves nécessaires . Qui a amené

ces preuves dans tous ces dossiers si ce n'est moi ? Depuis

mon départ, qu'en est-il sorti ?

De heer Coveliers .- Wat is de achtergrond daarvan ?

M. Goffinon.- On a trop peur que M. Goffinon atteigne l'objectif

qu'il avait. Il fallait absolument faire sortir M. Goffinon et on

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

essayait par tous les moyens. Tout cela devait arriver. ~~Quand~~ M. Schlicker, qui ne m'a rien dit de l'enquête, part. Il m'a même dit à plusieurs reprises : "C'est dommage que je n'aie pas eu un enquêteur comme vous dans le Brabant-wallon ! ". Quand on fait une réunion le lendemain du départ de M. Schlicker et que l'on dit : "M. Schlicker sera absent pendant de nombreux mois"... il y en a qui sont devins ! On voulait en fait connaître l'orientation que je donnais à l'enquête et comment je voyais les choses. Pourquoi ? J'ai bien compris. A ce moment-là, j'ai été obligé de rester sur la défensive et de ne sortir que les éléments que je pouvais divulguer dans cette affaire. Que s'est-il passé ensuite ? A un moment donné je reçois la visite du Colonel Michaux. Il me demande : "Est-il exact que tu as fait de drôles de surveillances concernant la découverte des armes ? Est-ce exact que tu as entendu certaines

personnes sans rédiger un procès-verbal ?" Je lui réponds : "Mais pourquoi avez-vous besoin de ces renseignements ? Qu'est ce que cela signifie ? Je puis prouver le contraire . Les procès-verbaux sont là ! " Je lui ai prouvé ce qu'il en était, sur base d'un procès-verbal. Il me répond : " C'est le Ministre de la Justice, M. Gol, qui en a parlé au Général." Qu'est ce que le Ministre de la Justice vient faire dans le déroulement d'une enquête ? Quand je vois tout cela - et je pourrais vous citer d'autres exemples - vous comprendrez que je veux bien courir.... Mais je le ferai comme M. Raes qui a dit: "Je ne suis pas un Don Quichotte !"

M. Laurent.- Vous venez de dire, Monsieur Goffinon, qu'on voulait vous empêcher d'atteindre l'objectif que vous vous étiez fixé. Mais cet objectif, c'était la découverte de la vérité ?

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
50/4	EVERAERD		DE NAUW	

M. Goffinon.- Oui. Il s'agit de la découverte de la vérité.

M. Laurent.- Le chemin que vous utilisiez pouvait donc gêner certaines personnes ?

M. Goffinon.- Certainement.

M. Laurent.- Quel était ce chemin-là ?

M. Goffinon.- Je vais tâcher de vous expliquer mon point de vue sur cette histoire du Brabant-wallon, sur ce qu'il en est. Je crois effectivement que tous ces dossiers ont une certaine liaison entre eux. ~~Je suis convaincu que si~~ J'ai eu l'occasion d'étudier ces dossiers d'extrême droite ~~que j'ai eu l'occasion d'étudier~~, à la demande du Parquet de Bruxelles, de M. Duinslaeger, de M. Van Doren, de M. Péties, ~~que~~ Mme Lyna a aussi été appelée pour y avoir l'avis que je donnais et elle m'a dit : "Maintenant, je commence à comprendre un peu mes dossiers." Si ces

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE	
	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
50/5	EVERAERD		DE NAUW	

dossiers avaient bien été traités au départ ! J'en ai trouvé des choses dans ces dossiers-là, notamment des personnes très importantes qui n'ont jamais été entendues... Je ~~reconnais~~ suis convaincu qu'on peut commettre des erreurs en tant qu'enquêteur mais il y a certaines erreurs qu'on ne ~~pkx~~ peut plus admettre à un moment donné!

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	voir

M. Goffinon. - Classiquement, on connaît les synthèses de ces dossiers car il n'y a pas eu que celui-là, il y en a eu d'autres, par exemple l'incendie de la maison arabe. Si l'on met toutes ces affaires en ligne, il y a un fil d'Ariane. Le meurtre de Latinus, la raison de la scission ... (inaudible). La personne de la Sûreté de l'Etat, je peux pratiquement dire à quel moment et le pourquoi

MxxExxdekexxxx

Supposons que Latinus ne soit pas mort... Je crois qu'il faut prendre une enquête dans un sens, mais il faut également pouvoir la reprendre à contre-sens pour faire une bonne analyse.

Si l'on prend le contre-sens dans cette enquête, supposons
3 que Latinus ne soit pas mort, son ami Barbier est arrêté, son
2 ami Lammers également. Il faut d'ailleurs voir les liens d'amitié
1 qui les unissent et comment Barbier considérait en fait Latinus !

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
51/2.	LEMOINE		LEMAIRE	

Pas comme un chef, pire que cela. J'ai été sidéré lorsque j'ai eu l'occasion d'entendre Barbier parler de Latinus.

Que se serait-il passé ? Vicieux comme il était avec tous les contacts qu'il avait, qui serait accusé en fin de compte ? Croyez-vous que Latinus , qui a détruit une partie des preuves de l'affaire de la Pastorale, qui a dénoncé ses amis intimes dans une autre affaire, ~~croyez-vous que~~ ait fait tout cela ~~était~~ sans motif ? Qui accusait-t-il ?

M. Laurent. - Mais parlez donc, si vous le savez.

M. Goffinon. - Finalement, il attaquait les gens de la Sûreté, certaines personnes en tout cas. Pourquoi ? parce qu'il y avait des antécédents. Il voulait se venger. La Sûreté l'avait mis dans ~~un~~ le pétrin et jouait finalement le contre-pied puisqu'il a 

PAR.STENOGR. | PAR.REVIS.

constaté qu'il avait été trahi quand il avait travaillé avec eux. Il a donc voulu les avoir par la bande.

M. Laurent. - C'est pour cela qu'il voulait voir Marnette ?

M. Goffinon. - Oui, oui. Il croyait bien faire.

M. Laurent. - Vous dites qu'il y a un fil conducteur. Est-ce un complot ?

M. Goffinon. - Il y a ceci, je pense que l'on ne peut pas nier la présence de l'extrême-droite quand on voit l'affaire du Brabant Wallon. Quand on voit les motivations, je suis convaincu que cette histoire est en rapport avec l'extrême-droite.

Je pense qu'en Belgique, il existe, non pas le VMO, non pas le Front de le Jeunesse, mais, dans ces groupuscules, quelques éléments (peu nombreux) qui sont chargés de la manipulation de toute une série de personnes.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
51/4.	LEMOINE		LEMAIRE	

Des projets ont été élaborés . L'affaire du Brabant Wallon avait pour but - je vous expliquerai pourquoi par après - de transformer les choses, d'agir de manière à ce que l'on renforce les services de police en vue de donner plus de pouvoirs à ces mêmes services de police, étant donné la criminalité augmentante. Il fallait démontrer que les services de police n'étaient pas à même de résoudre les problèmes réellement graves de criminalité , qu'il fallait aller beaucoup plus loin.

Pourquoi la criminalité ? Parce que cela se fonde sur tout un contexte assez complexe. Les services de police travaillent sur tout ce qui est information, mais pas uniquement des informations judiciaires. Il y a tous les à côté. Dans les services judiciaires, des gens découvrent des affaires politiques et d'autres affaires

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

sous-jacentes à ces affaires politiques.

Il ne faut pas oublier que la Belgique est une plaque tournante. Il faut ici faire un peu~~t~~ de géopolitique. En 1981, il y avait les pays du Rideau de Fer et de l'autre côté les pays pro-américains. Que se passe-t-il quand on analyse la situation des pays de l'Europe de l'Ouest ? Deux pays sont importants pour les Américains : l'Italie d'abord qui a le parti communiste ~~occidental~~ le plus puissant d'Europe de l'Ouest ~~XXXXXX~~ Qu'y crée-t-on pour contrer le communisme ? la loge P 2 !

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
52/1	WYCKMANS		BLASSON	

Avec quoi ? La PIDE. Parce qu'il y a une similitude. Dans la PIDE, qu'avez-vous ? Vous avez des introductions dans les services secrets, dans les services de la gendarmerie, l'emploi des gens de l'extrême droite et, vous avez de l'autre côté, la Belgique.

La Belgique, qu'est-ce que c'est ? C'est l'OTAN, le SHAPE, le Marché Commun, tous les organismes internationaux. Que faut-il ? Un contrôle de cela. Il faut empêcher l'infiltration communiste. Donc, que faut-il faire pour cela ? Il faut renforcer les services pour capter les renseignements et il faut s'introduire parmi eux. C'est ainsi que je vois l'affaire du Brabant wallon et c'est comme cela qu'on se sert des services de gendarmerie où on s'introduit. Car la BSR, que fait-elle ? Elle s'est introduite dans tout. La DIR, que fait-elle ? Citez-moi ici en Belgique un policier qui vous dit : la DIR nous a donné telle information précise

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

Mais ils se servent des services de la police pour s'introduire chez nous et capter les informations, et capter les renseignements à recevoir. C'est ainsi que l'on voit que M. François était en possession d'un fichier disons avec des types d'extrême gauche que je n'ai jamais trouvé.

M. Laurent.- Avez-vous une hypothèse de travail sur le départ du Colonel Lotz (?).

M. Goffinon.- Pas précisément.

M. Laurent.- Il part pour devenir chef de sécurité en Sicile (?).

M. Goffinon.- Il est allé dans le nord, à Ispra.

Je vais vous dire franchement, j'ai été sollicité par le Marché Commun pour voir si cela ne m'intéressait pas parce que je parle italien, ma femme étant italienne. J'ai refusé en disant que je restais ici en Belgique.

Le Colonel a participé à un examen où il y avait trois candidats du Marché Commun pour aller à Ispra. Celui qui s'y trouvait était un Français et ~~devait~~ (parce qu'il avait revenir trouvé une place au Luxembourg. ~~et~~ Il fallait donc le remplacer de toute urgence. IL s'agissait de diriger la sécurité à Ispra, qui ~~c'~~est un peu le genre de Mol ici en Belgique. C'est ainsi qu'il est allé là-bas.

7

De heer Coveliers .- Intussen heb ik vernomen dat kolonel Lotz zich in de Belliardstraat te Brussel bevindt en dat diegene die nu voor die plaats gesolliciteerd heeft niet minder dan de heer Smets zou zijn.

?

M. Goffinon.- Oui, et Mme Degausse (?). Il ne faut pas faire trop d'amalgame dans les circonstances qui peuvent faire croire que ...

3

2

1

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
52/6	LODEWIJCKX		VAN HOOF	

De heer Coveliers .- Die toevalligheden gebeuren toch altijd maar in dezelfde richting.

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

M. Goffinon.- Je pense que pour le Brabant wallon, si les dossiers avaient été bien faits au départ, aussi bien que celui de l'affaire de la rue de la Pastorale, ~~parce qu'il~~ mais on a été arrêté. Quand je lis ce dossier, j'ai l'impression qu'on a fait juste ce qu'il fallait et puis ~~qu~~'on a mis le couvercle pour ne pas continuer.

On a parlé du dossier Pinon. Il y a eu des histoires de moeurs répréhensibles, je suis tout à fait d'accord. Mais ce n 'est pas le dossier Pinon en lui-même, c'est le fait que les gens auraient cru que c'était important,cette histoire-là, parce qu'il y a des personnalités. C'est cela qu'il faut voir, ce n'est pas le fait en lui-même. Effectivement, c'est une histoire d'enquête.

Europsystem, c'est la même chose. Demandez à M. Calomme (?), c'est lui qui a traité cette affaire lorsqu'il était à la BSR. IL a commencé ~~à le traiter~~, puis on lui a interdit de ~~le~~ continuer. IL avait fait tous

les P.V.

M. le Président.- C'est tellement fort, ce que vous racontez, que je n'arrive pas à suivre.

Donc, d'abord, selon vous, le dossier Pinon est un dossier constitué pour arriver à un certain but.

M. Goffinon.- Le dossier Pinon, en fin de compte, de par les renseignements fournis, où il y a toute une série de personnalités permettant scandale, permettant donc chantage, permettant un tas de choses...

M. Laurent.- Vous êtes sûr de cela ?

M. Goffinon.- Je suis sûr, d'après ce que je vois du dossier.

M. Laurent.- Vous avez vu le dossier ? Il y a autre chose qu'une paire de médecins et leur épouse ? C'était à Nivelles ?

M. Goffinon.- Oui, il y a deux enregistrements.

M. Laurent.- Il y avait un dossier à Nivelles de l'affaire Pinon avec

des personnalités ?

M. Goffinon.- Mais oui.

M. Laurent.- Quelles personnalités ?

M. Goffinon.- Ils sont cités dans le dossier Pinon. Etudiez le dossier. Vous allez les retrouver. Vous allez y trouver des choses ahurissantes.

Vous allez trouver des gens de la Sûreté en train d'écrire un document à des gens . C'est aberrant. J'ai étudié ce dossier là en venant du Parquet de Bruxelles.

Mr Duinslaeger(?) voulait que je fasse un rapport. Je lui ai dit que je l'avais écrit confidentiellement et que je lui transmettais

confidentiellement c' Il aurait fait, si je me rappelle bien, un rapport de 26 pages au Parquet général qui n'a pas voulu en tenir compte.

M. le Président.- Le dossier dont vous parlez est un dossier à Nivelles ou à Bruxelles ? Il y a deux sortes de choses.

MxxGoffinonxx Nous avons une notice du Parquet de Nivelles et nous avons une autre notice, mais je crois que nous n'avons pas reçu ce dossier-là à Bruxelles.

M. Goffinon.- Si, ce dossier est même venu ici à Bruxelles.

M. le Président.- C'est à Bruxelles, que vous avez vu le dossier ?

M. Goffinon.- J'ai vu des copies du dossier, peut-être de dossiers de Nivelles et ainsi de suite. M. Schlicker m'a même montré l'affaire Latinus.

Voir 53.

M. le Président.- Oui, mais on parle de l'affaire Pinon.

M. Goffinon.- Je n'ai pas vu le dossier Pinon proprement dit. Mais j'ai vu tout ce qui avait été versé notamment les pièces de l'affaire de la rue de la Pastorale, WNP. Tout cela y figure. Il existe même des copies de bandes.

M. le Président.- Oui, nous les avons vues. Il s'agit de cassettes.

M. Goffinon.- En réalité M. Pinon, à l'époque, avait des problèmes avec son épouse. Il est allé déposer plainte et étant donné ~~qmxmixmam~~ que la garde des enfants lui a été retirée, il a tâché de trouver des éléments contre sa femme pour récupérer la garde de ses enfants. C'est ainsi qu'il a pu découvrir certaines choses. Il en a parlé à Garot qui est allé entendre des personnes qui avaient enregistré la chose. Certaines personnes ici à Bruxelles

~~mèxxxxxxmé~~

ont essayé de rouvrir l'enquête mais elles ne sont pas allées loin. Dans cette affaire, on parlait de mineurs qui avaient été tués. Cependant, je nxxxx ne l'ai jamais vu dans le dossier. Toutefois, je trouve cela d'une simplicité enfantine. Que fallait-il faire ? Contacter tous les services de police et de gendarmerie du Brabant wallon afin de savoir si entre telle et telle période, ils avaient enregistré des enfants décédés dans des circonstances particulières. Je n'ai pas vu cette histoire-là et je ne sais pas ce qu'il en est.

M. le Président.- C'est le procureur lui-même qui a xxxxxx mené l'enquête à ce sujet. A Nivelles donc !

M. Goffinon.- Le procureur du Roi lui-même ? Cela doit être de la P.J.

M. le Président.- Non, non, je crois que c'est le procureur lui-même.

M. Goffinon.- Deux types de Bruxelles ont également voulu reprendre l'enquête et elle n'a pas abouti.

M. Eerdekens.- Monsieur le Président.- peut-être pourrions-nous faire une suggestion. Puisque nous disposons d'un dossier Pinon, qui nous a été communiqué , et que nous avons tous le sentiment qu'il est incomplet, qu'il existe d'autres dossiers Pinon, et que manifestement il y a une certaine réticence à nous communquer le dossier pour des raisons qui ajoutent au mystère ...

M. Goffinon.- Je ne possède pas le dossier pur . J'ai extrait cela de tous les dossiers . J'ai constaté que notamment dans l'affaire de la Pastorale de WNP certaines parties parlaient de Pinon. Je les ai pris pour étudier l'ensemble mais je n'ai jamais

eu de photocopies .

M. le Président.- Il y a beaucoup de choses avec lesquelles Pinon n'a rien à voir . Par exemple, le suicide de la femme du médecin dans l'hôtel ....

M. Goffinon.- Oui, mais il faut comprendre que Pinon essaye, par tous les moyens de créer le scandale . C'est la raison pour laquelle j'ai dit que le dossier Pinon impliquait peut-être une affaire de meurtre. Cependant, si des affaires de meurtre étaient inexistantes , on aurait dû poursuivre l'enquête afin de déterminer le vrai du faux .

Dans le contexte des dossiers de l'extrême-droite ce qui est important, ce n'est pas le contenu du dossier Pinon , c'est le fait que les personnes ont cru à l'existence réelle des faits avancés.

C'est cela l'important. Le dossier Pinon n'a rien à voir avec l'extrême droite. On s'est servi de l'extrême droite pour y intégrer le dossier Pinon et les personnes ont cru que xxx les faits avancés étaient vrais.

M. le Président.- C'est bien cela que j'avais cru comprendre. Nous avons à présent votre vision des choses sur le dossier du Brabant wallon. Avez-vous déjà parlé de l'affaire Schwartz ?

M. Goffinon.- Oui, j'ai dit qu'on avait retrouvé des éléments concernant les deux personnes ...

M. le Président.- ... C'est à ce moment-là que vous avez dit qu'il existait plusieurs motifs .

M. Goffinon.- Oui, puisque les personnes ont reconnu avoir reçu des montres proposées en vente . Cela est établi noir sur blanc.

M. le Président.- Ce dossier est-il clos.

M. Goffinon. Non il ne l'est pas . Dans ce dossier figuraient principalement deux personnes. Vous passez donc des éléments contre les deux . On accuse une femme et son mari en donnant des précisions. On retrouve des preuves. Et jamais, ils n'ont été inculpés de cette affaire-là.

3

2

1

Son collègue a été inculpé, il va en appel, on lui retire l'inculpation. Quand j'ai quitté le dossier Mendez, je ne savais plus où était la Justice. Je ne comprenais plus rien.

M.Le Président.- C'est très grave ce que vous dites.

M.Goffinon.- Mes collègues étaient tous là. J'ai parlé avec M. Beaurane qui travaillait à la Police Judiciaire. Je leur ai dit que je n'en pouvais plus, plus personne n'y comprenait quelque chose.

M.Le Président.- Dites-moi en dix mots, selon vous pour quelles raisons?

M.Goffinon.- Pour plusieurs raisons. Je reste avec la conviction que M.Bouhouche - (je ne veux pas faire une accusation, c'est ma conviction d'enquêteur) - est impliqué directement. ~~et~~ Quand on parle de l'informateur qui a été tué, un certain [illegible] sur lequel j'ai fait ~~toute~~ une enquête ~~et que je pense même~~ vraisemblablement était impliqué dans cette affaire du Brabant

Wallon. M. ~~[illegible]~~ [illegible] vient porter des accusations en citant le nom d'une personne, d'un ancien policier qui donne une description d'amis et qui explique lui même en disant que ~~le type~~ l'homme, en fin de compte, est chargé de prendre les armes, de s'en servir et de les reprendre par la suite et que les auteurs du Brabant Wallon sont payés par des firmes américaines, C'est lui qui est venu avec ces renseignements. A un moment donné quand il parle de cela, il se fait tuer quelque temps après.

M.Le Président.- VOus l'avez connu?

~~M.Le Président.-~~

M.Goffinon.- Oui, c'était Astérix, il s'agissait d'un homme sérieux, raisonnable, fiable

M.Goffinon.- C'était un coureur de femmes, un gigolo, le genre de personnes qui font du body building, du Karaté, les gardes de corps et Cie et qui faisait partie du même contexte ainsi qu'à M. Calmet

dont on ne parle jamais, mais qui est une personne très importante.

On entend à peine parler de lui, qui était aussi avec M.Flisseau

et un intime de M.~~Ertrait~~ Herhuyck.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
54/01	DE REU		V.MERBEEK	

De heer Coveliers.- Chalmet was op een bepaald ogenblik toch ook de chauffeur van de heer Smets ?

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
54/5	HICGUET		CONRARD	

M.Goffinon.- Non, il se faisait accompagner un peu partout, il servait d'intermédiaire. il jouait son garde du corps

3

2

1

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
54/6	DE REU		V. MEERBEEK	

De heer Coveliers.- Nu wij het toch over de heer Hertryck hebben,

hij was toch ook tipgever van de BIC, van de heer Dewachter ?

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

CHAMBRE - KAMER	COMMISSION D'ENQUÊTE	ONDERZOEKS-COMMISSIE	

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
54/7	HICGUET		CONRARD	

M.Goffinon.- Non, M.~~[illegible]~~ n'a pas été l'indicateur ~~des vies~~

Il avait des contacts avec un informateur de BIC. D'ailleurs je crois qu'il y a eu un journaliste qui est venu dire ici qu'il y avait des informations. Ce n'est pas vrai, puisque c'est moi qui ait reçu ce Monsieur. J'ai appris cette histoire par la ~~Banque~~ et j'ai rencontré cet homme de la BIXx BIC. Je ne peux plus en parler, c'est M. Dewachter quia reçu la suite de ce problème, suite à l'affaire Systermans et qui a eu des problèmes. Il a dit : "je ne veux plus m'occuper de cela, mais vous pouvez le contacter". Je n'ai pas voulu faire cela derrière son dos mais j'ai eu l'occasion de contacter cette personne qui m'a raconté certaines choses mais la ~~personne~~ informateur - il a été d'accord de me donner son nom - il me l'a dit, c'était M.Gennevoix, il faut faire attention à ce qu'il dit. Je l'ai revu une dizaine de fois pour essayer de

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.

comprendre et de retenir des choses importantes.

M.Le Président.- Monsieur Eerdekens j'ai encore deux questions relatives à la vôtre. Avez-vous tout dit sur l'affaire Farcy?

~~M.Le Président.-~~
~~MxGoffinon.- Oui~~, Le nom du Magistrat ~~qi~~ qui est intervenu dans cette affaire? à un certain moment vous nous avez dit que vous alliez nous le faire savoir à huis clos.

M.Goffinon.- Oui, ceci s'est passé après la note que j'ai eue de l'intervention .

M.Le Président.- Est-ce possible de nous en parler plus clairement?

M.Goffinon.- Oui mais....

M.Le Président.- Je comprends, vous allez contacter le Magistrat pour voir si c'est possible.

M.Goffinon.- Il y a une personne et un organisme qui sont intervenus en faveur de Gillet. Son nom a d'ailleurs été cité tout à l'heure_

On a dit qu'il revenait souvent dans différentes affaires.

Et alors il s'agit aussi d'un autre organisme.

M.Le Président.- Est-ce M.Smet?

M.Goffinon.- Non, non. Mais M.Coveliers en a parlé tout à l'heure.

CHAMBRE - KAMER | COMMISSION D'ENQUÊTE | ONDERZOEKS-COMMISSIE

	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
54/	DE REU		V.MEERBEEK	

De heer Coveliers.- Ja natuurlijk, ik vermoed dat het hier over

Le Roy gaat.

3

2

1

PAR.STENOGR.	PAR.REVIS.	
		bis 55

55/1	STENOGR.	EVTL REVIS.	DACT.	DAT.
	GOFFINET		ROOSENS	

M. le Président.- Nous n'allons pas continuer à jouer au devinette. Il reste l'affaire Mendez. Il y a des raisons obscures pour lesquelles vous avez été éliminé.

M. Goffinon.- J'ai quitté l'enquête. J'ai un procès-verbal. car j'ai vu en fin de compte qu'on faisait bloquer cette affaire-là car j'étais occupé ailleurs.

M. le Président.- Vous avez déjà dit cela. On a bloqué tout à un certain moment.

M. Goffinon.- Dites-moi après, on a recommencé une enquête, puis on a fait faire une perquisition un an après. Comment voulez-vous encore trouver quelque chose ? J'ai demandé d'aller avec la commission rogatoire par exemple en Espagne (pour chercher les comptes de M. Beijer) et au Luxembourg. On m'a dit on va le faire. Cela a duré longtemps. Ce n'était pas possible.

De heer Coveliers.- Er zijn een aantal eigenaardigheden in al die onderzoeken. Wat mij ook verbaast is dat er blijkbaar geen aanhoudingsbevel is tegen Bultot.

De heer Voorzitter.- Nog altijd niet ?

M. Goffinon.- Non,non.

De heer Coveliers.- Neen, want de heer Bultot heeft een paar weken geleden in alle rust Paraguay kunnen verlaten.

M. Eerdekens.- Je retiens de l'importante déposition de notre témoin qu'il a la conviction que l'extrême-droite se trouve derrière tout cela, ou certaines personnes de l'extrême-droite se retrouvent derrière toutes les affaires qui ont un lien entre-elles. C'est la première conclusion du témoin.

La seconde conclusion du témoin, c'est que M. Boelman n'a pas tort quand il dit qu'il y a eu des trahisons.

Ma question est donc celle-ci : à partir de ces deux constatations, même si des anciens gendarmes sont mêlés à l'affaire, pensons à Bouhouche, ~~qu'il~~ qui revient chaque fois, même si nous savons qu'il y a eu un groupe G, qu'il y a eu des gendarmes ayant sympathisés avec des personnes de l'extrême-droite, certains gendarmes ne suffisent pas pour saboter des enquêtes. Il faut par conséquent des complicités à un plus haut niveau.

Où sont ces complicités ?

M. Goffinon.- A partir du moment où vous avez des personnes impliquées entendez-moi bien, je parle des personnes et non d'un organisme, mais de personnes dans un service de la Sureté de l'Etat. Je dis "certaines personnes" parce que les trois quarts sont des gens très honnêtes. Si certaines personnes ont commis des impairs très sérieux et qu'il faut les protéger, redescendez la hiérarchie. Les gens qui veulent monter ont dit non.

Quand je vois au procès de la Pastorale que, ouvertement, un avocat général vient faire une subornation de témoin, de M. ~~Cools~~ Kausse en l'occurrence, en disant faites attention à ce que vous dites parce qu'il pourrait y avoir des conséquences. C'est une subornation flagrante. Pour quelle raison ? Je ne veux accuser personne mais je vois que certaines situations ne sont pas très

claires. Pourquoi interroger des gens de la Sureté qui sont accusés ?

Quand j'ai terminé mon audition, j'ai reçu un coup de téléphone et je dois communiquer tout en fin de compte et puis à un moment donné M. Schlicker était tellement pressé de partir . Il fallait faire tout pour que M. Schlicker ~~puisse~~ parte.

Je le sentais bien si vous saviez dans quel état je l'ai vu, vous seriez surpris. En effet, il faut reconnaître que c'est un magistrat qui ne connaît pas beaucoup de procédure, qui commet des erreurs mais qui a toujours recherché la vérité. Il a tout fait. Il a commis des impairs mais toujours dans le but de connaître la vérité.

M. Eerdekens.- M. Deprêtre n'est-il pas compétent ?

M. Goffinon.- M. Deprêtre est une personnalité très importante. Il veut avoir l'emprise sur tout. Je prendrai encore un exemple. Du temps de M. Schlicker, M. Beyer nous donnait des informations et quand on a constaté que l'on trouvait certaines choses, c'est le magistrat lui-même - chose qui ne se fait jamais - qui nous a interdit de poursuivre nos contacts avec l'informateur pour permettre à un autre service d'établir des contacts, service qui n'a rien pu obtenir d'ailleurs. Cela a duré un mois. Nous avons ensuite pu reprendre les

contacts. Mais c'est une chose aberrante.

M. le Président.- C'était important cette enquête ?

M. Goffinon.- Oui, c'était important pour l'enquête. Oui, parce que c'était couper un service de son informateur avec qui il avait de bons contacts pour permettre à un autre service d'enquête d'obtenir des renseignements du même informateur.

M. le Président.- Les renseignements auraient pu être décisifs.

M. Goffinon.- Oui, le cas échéant. Mais il y a des tas de choses de cet acabit. Ce n'est pas pour rien que nous avons discuté avec mes collègues en disant que nous ne pouvions pas continuer l'enquête. Si mes collègues la poursuivent encore maintenant, c'est parce que l'Etat-Major leur a interdit d'arrêter l'enquête. A un moment donné, M. Busseli que l'on devait réinterroger, il était mal pris dans le cadre de l'affaire Schwartz etc... On l'a donc revu une

première fois et, durant l'interrogatoire, on a eu en mains son passeport qui était périmé alors qu'il tenait une société en Belgique. On a donc contacté l'Office des Etrangers, puisqu'il n'était pas en règle. L'Office des Etrangers nous a ~~donc~~ dit de lui donner un ordre de quitter le territoire, dans les huit jours. On lui a ensuite demandé s'il n'était pas possible d'attendre ~~l'Office~~ qu'un mois parce que nous devions encore l'interroger. L'Office des Etrangers nous a donné ~~leur~~ son accord. On leur a remis une note par écrit. Qu'a-t-on constaté ensuite ? On a constaté que le Parquet général, donc certainement M. Raes qui a dû parler à M. Gol qui a été au Parquet Général, puisqu'il n'y a pas d'autres filières possibles par le biais du Procureur Général a adressé une lettre à M. Deprêtre qui est revenu chez nous. Cette lettre disait - c'est une pure invention - que nous essayons en fin de compte que

M. Bousnik ne parle pas et que nous essayons de le faire rester ici, alors que nous avions téléphoné pour prendre une mesure à son égard. ~~Tout cela s'est avéré faux~~. Mon collègue M. Vega a également été appelé chez M. Deprêtre. Ce dernier a ~~Ilxax~~ essayé par tous les moyens - j'ai d'ailleurs copie ~~de cela~~ - de lui faire dire que j'étais l'instigateur de cela. C'était une chose absolument fausse, puisque c'était une décision prise par l'Office des Etrangers dont je n'étais pas au courant. M. Vega ~~sexxayantxattaquéxparxsexqui~~ avait fait son travail en toute honnêteté en toute légalité et dans les règles administratives requises, mais on essayait de trouver quelque chose. Comprenez bien que quand vous voyez tous ces nuages s'amonceler au-dessus de vous, à un moment donné ils vont trouver une faille et il est inutile de continuer.

M. Laurent.- A quoi attibuez-vous l'acharnement de M. Deprêtre ?

à maintenir, par vents et marais, l'hypothèse des prédateurs.

M. Goffinon.- M. Deprêtre m'a appelé plusieurs fois. Il a essayé de me faire dire qu'il s'agissait de prédateurs. Je lui ai répondu non. "Non, M. Deprêtre je regrette." Je lui ai sorti des arguments lui prouvant que ce n'était pas possible. Mais je sentais bien car il l'avait déjà dit à la presse qu'il aurait voulu que je dise cela pour pouvoir dire :"Voyez, même M. Goffinon est d'accord avec moi". Chose que j'ai refusée. Si l'on parlait de prédateurs, cela voulait dire qu'il fallait reprendre le petit banditisme. Dans ce cas, plus rien n'allait.

M. le Président.- D'où venait sa conviction ?

Est-ce qu'une conviction ? Je n'en sais rien. Son intervention dans l'enquête a-t-elle été faible à cause de sa personnalité à lui ? Lui aurait-on dit : Il vaudrait mieux que l'on ne puisse pas remonter vers telle ou telle chose ? C'est possible. C'est pour cela que l'on ne peut pas dire que M. Deprêtre a agi malhonnêtement. On lui a peut-être donné des motifs en disant qu'il s'agissait de motifs valables. Je ne peux pas accuser M. Deprêtre.

M. Laurent.- Vous pensiez quand même à lui tout à l'heure quand on a parlé de "certaines personnes" ?

M. Goffinon.- Peut-être, comme je peux penser à d'autres. Je puis même aller plus loin. Il est possible qu'on ait fait une enquête et que certaines choses ne puissent être connues pour des raisons d'Etat, ou pour ceci ou cela. Que se passe-t-il en ce moment ?

Vous avez raison lorsque vous dites que l'on essaie d'orienter les enquêteurs mais on ne veut pas leur dire : ne faites pas ceci ou cela car on ne peut pas.

C'est une supposition. Il aurait fallu refaire toute l'enquête pour le savoir.

M. le Président.- On vous demande votre sentiment et c'est bien que vous nous le donniez, mais il faut quand même faire attention...

M. Laurent.- Est-il de notoriété publique dans la corporation qui souhaite quand même découvrir des faits, après les événements que vous avez vécus, qu'il existe, au niveau du Parquet général de Bruxelles, des gens de l'extrême droite ?

M. Goffinon.- Je ne pourrais pas vous le dire car je n'ai jamais fait d'enquête sur les membres du Parquet général.

M. Laurent.- Si cela existait, cela vous étonnerait-il ?

M. Goffinon.- Un jour, un magistrat m'a dit qu'un tel était de telle obédience, ~~je dois~~ et qu'il devait faire attention à ce ~~que je dis~~ qu'il disait en sa présence.

M. Laurent.- Quand vous parliez d'injonction et du fait que l'on aurait pu convaincre le Produreur du Roi de l'opportunité de telle ou telle chose, pensiez-vous à un magistrat du Parquet général, supérieur hiérarchique du Procureur du Roi ? Cela n'est pas improbable. Tantôt on a évoqué l'échelle...

M. Goffinon.- De qui dépend le Parquet général ? Du Ministre de la Justice. Nous retrouvons automatiquement des personnes dont on a tellement parlé. Dans n'importe quel dossier, ces gens-là interviennent, ce sont toujours les mêmes.

Prenons l'enquête sur l'incendie de "Pour". On savait que ce journal était en possession des documents concernant Pinon, etc... et puis, voilà l'incendie ! Quelque temps après, M. Latinus prétend qu'il a en mains les ~~affaires~~ documents concernant Pinon. D'où les tient-il ? Qui voit-on derrière tout cela ? M. Van Engeland, avec un autre, que l'on retrouve dans cette affaire. On a déjà vu M. Van Engeland intervenir dans l'incendie de la maison arabe. Il a téléguidé en fin de compte M. Verrijsen, qui a reconnu noir sur blanc que c'était lui qui l'avait orienté lors de l'incendie sous la direction de M. Latinus. On retrouve tout cela.

J'ai voulu me rendre à Luxembourg pour entendre ce M. Verrijsen qui avait été arrêté pour une affaire de meurtre. On m'a dit qu'il fallait attendre et je n'ai jamais pu faire cet

interrogatoire. Cependant il faisait des accusations précises.

Il disait notamment qu'il avait remis de la dynamite à deux gendarmes. Malheureusement, je n'ai jamais pu l'interroger. Voyez par là que l'enquêteur se contente des éléments qu'on lui fournit / et s'il a la possibilité de continuer il le fait. Il ne peut pas toujours le faire, c'est peut-être la raison pour laquelle des dossiers sont incomplets.

Je pense que si ces dossiers d'extrême droite avaient été bien traités ils nous auraient fourni des éléments très importants concernant le Brabant wallon.

M. Eerdekens.- Dernière question : Bouhouche est de nouveau arrêté pour une affaire dont on n'a pas parlé puisqu'elle est en cours, l'affaire d'Anvers. Y ~~a-t-il~~ un lien entre cette affaire d'Anvers

et les autres ? Vous n'en avez pas parlé. Que va-t-il arriver maintenant au niveau judiciaire concernant Bouhouche ? Risque-t-il encore d'être libéré cette fois-ci ?

M. Goffinon.- Selon moi, oui. M. Bouhouche a été arrêté en Espagne. Je veux bien faire la déclaration de Bouhouche avant qu'il ne rentre, déclaration dans les grandes lignes bien entendu. Je suis convaincu de ce qu'il va dire. Vous le verrez, son audition sera la même.

M. Eerdekens.- Croyez-vous qu'il va sortir après un certain temps de détention ?

M. Goffinon.- Avec tout ce que j'ai vu, je dis que c'est bien possible. On aurait pu maintenir M. Bouhouche en prison. Quand on a parlé de le faire libérer, j'ai dit qu'on le regretterait parce qu'il s'agit d'un type dangereux. Le lendemain de sa libération, il est allé chercher des armes. On m'a averti puisqu'il m'en voulait à mort et j'ai téléphoné à M. Hennart pour lui demander d'intervenir, pour saisir ses armes, pour qu'il ne puisse pas les récupérer. Il m'a répondu qu'il n'avait rien à voir avec cela, que ce n'était pas possible. J'ai dit alors que certaines personnes risquaient beaucoup et qu'il allait continuer. M. Hennart m'a répondu que ce n'était pas lui qui pourrait le faire.

J'ai contacté alors le Parquet de Bruxelles alors que M. Hennart aurait pu le faire puisque c'était son détenu. J' ai touché M. Van Dooren personnellement qui m'a fait aller très tard dans son bureau et qui a fait saisir les armes. Voilà comment il faut agir. Mais en fin de compte, on le retrouve par la suite.

M. le Président.- Je pense que vous devez être fatigué après avoir tant parlé.

M. GOffinon.- Il faudrait au moins trois jours si je voulais entrer dans tous les détails.

M. le Président.- Je crois que cela suffit pour aujourd'hui et je vous remercie, Monsieur Goffinon. Nous allons relire tout cela puisque nous avons entendu tellement d'informations et de détails. Je crois que vous avez répondu très ouvertement et nous

De heer Voorzitter .- Wij zullen nu onze werkzaamheden voor vandaag besluiten.

Ik dank iedereen voor zijn medewerking.

De vergadering van de ~~xpexkaxe~~ onderzoekscommissie is gesloten.

La séance de la commission d'enquête est levée.

— De vergadering is gesloten om 19 u. 20 m.

La séance est levée à 19 h. 20 m.

GOFFINON